

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

2021 - 2026



provence
alpes agglo

Sommaire

LISTE DES ABRÉVIATIONS	5
PRÉAMBULE	6
PARTIE 1 ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	7
I. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	8
1.1 Définition des enjeux	8
1.2 Cadre réglementaire et législatif	9
II. DISPOSITIFS ET PROGRAMME D'ACTIONS CONNEXES	11
III. OBJECTIFS & MÉTHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC	12
IV. PORTRAIT DE TERRITOIRE	13
4.1 Contexte	13
4.2 Compétences de la collectivité	14
4.3 Organisation interne et administrative	14
4.4 Données population	14
4.5 L'habitat	17
4.6 Le tourisme et la Culture	17
4.7 L'environnement	18
V. COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION	19
5.1 Déchets pris en charge par le service.....	19
5.2 Organisation de la collecte des Ordures Ménagères & Assimilées	20
5.3 Organisation des déchèteries	25
5.4 Évolution de l'organisation de la collecte	26
5.5 Mode de financement du service	27
VI.CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES	28
VII. LES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS : PERFORMANCES	29
7.1 Les Ordures Ménagères et Assimilées	29
7.2 Performances de la collecte en déchèteries.....	30
VIII. INDICATEURS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.....	35
8.1 Réduire la production de Déchets Ménagers & Assimilés.....	36

8.2 Augmenter la valorisation	37
8.3 Développer le réemploi et le recyclage	38
8.4 Réduire l'enfouissement	39
8.5 Synthèse des principaux indicateurs	40
IX. ÉTAT INITIAL DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS.....	41
9.1 Actions portées par la collectivité	41
9.2 Actions portées par d'autres acteurs locaux	41
X. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL : MATRICE AFOM	43
PARTIE 2 CONSTRUCTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION	45
I. PILOTAGE DU PROGRAMME	46
1.1 Processus d'élaboration	46
1.2 Mobilisation des acteurs et partenaires de la CCES	47
II. DÉFINITION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME	48
2.1 Objectifs stratégiques	48
2.2 Objectifs opérationnels	48
III. LES AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES	50
3.1 Les gisements prioritaires	50
3.2 Détermination des axes d'intervention.....	51
IV. GISEMENT D'ÉVITEMENT & POTENTIEL DE RÉDUCTION	52
4.1 Les données du territoire	52
4.2 Les données de l'ADEME	52
4.3 Évaluation du potentiel d'évitement théorique	53
V. RELAIS & PARTENAIRES POTENTIELS DU PLPDM.....	54
VI. PLAN D'ACTION & POTENTIEL DE RÉDUCTION	55
VII. PLAN D'ACTION & CALENDRIER PRÉVISIONNEL	56
PARTIE 3 PRÉSENTATION DES FICHES-ACTIONS	57
ANNEXES	
ANNEXE 1 : Liste des communes de Provence Alpes Agglomération	
ANNEXE 2 : Tonnages collectés en déchèteries en 2015	

PROPOS INTRODUCTIF

Edito



On assiste depuis les années 60 à une augmentation continue de la quantité de déchets collectés par les collectivités. Cette augmentation est liée d'une part à l'augmentation de la population et d'autre part au changement de nos modes de consommation. La gestion des déchets doit donc constamment s'adapter pour faire face à un gisement de plus en plus important.

C'est ainsi que les collectes sélectives se sont largement développées depuis une vingtaine d'années afin de détourner une partie des déchets vers des filières de valorisation (recyclage, compostage...). Cette étape indispensable doit désormais être complétée par une diminution globale des tonnages générés. Le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit !

Les textes réglementaires, dans leur globalité, placent désormais la prévention des déchets en priorité, avant le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique et le stockage. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020, entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Afin de réduire l'impact environnemental des déchets et maîtriser les coûts du service public d'enlèvement des déchets, Provence Alpes Agglomération s'était engagée dans le Programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Ce programme,

terminé en 2019, visait à diminuer la production de déchets ménagers par la mise en place d'actions diverses sur le territoire.

Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération poursuit son engagement au travers de ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, mais également du Contrat d'Objectifs Régional et de la Charte Zéro Déchet Plastique en Méditerranée.

René VILLARD

Vice-président délégué à la prévention, gestion, collecte, traitement & valorisation des déchets à Provence Alpes Agglomération.





PROPOS INTRODUCTIF

Liste des abréviations

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

BOM : Camion Benne à Ordures Ménagères

DAE : Déchets d'Activités Economiques

DEEE : Déchets d'Equipement Electrique et Electronique

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DMA ND : Déchets Ménagers et Assimilés Non Dangereux

DMA NDNI : Déchets Ménagers et Assimilés Non Dangereux Non Inertes

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

JRM : Journaux Revues Magazines

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OM : Ordure Ménagère

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAA : Provence Alpes Agglomération

PAV : Points d'Apport Volontaire

PCAET : Plan Climat Energie Territorial

PDP : Plan Départemental de Prévention

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

RS : Redevance Spéciale

SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

SYDEVOM : Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TI : Tarification Incitative

TLC : Textiles, linge de maison, chaussures

Préambule

Afin de réduire l'impact environnemental des déchets et maîtriser les coûts du service public d'enlèvement des déchets, Provence Alpes Agglomération poursuit cet engagement en élaborant son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés.

Les actions déclinées dans ce programme, établit pour la période 2021 - 2026, visent l'atteinte des objectifs réglementaires suivant :

- une diminution de 10% de la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés Non Dangereux (DMA ND) produits, en 2025 par rapport à 2015,
- une diminution de 50% de déchets enfouis, en 2025 par rapport à 2010,
- un taux de valorisation matière de 55%, en 2035.



PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION
4 RUE KLEIN
04000 DIGNE-LES-BAINS
04 92 32 05 05
contact@provencealpesagglo.fr

PARTIE 1 | ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



I LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

1.1 DÉFINITION & ENJEUX



D'après l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. Ces actions, qui se situent au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation visent à :

- ▶ Réduire les quantités de déchets produits et collectés. C'est ce qu'on appelle la prévention quantitative.
- ▶ Réduire la nocivité et/ou améliorer le caractère valorisable des déchets qui n'ont pu être évités. On parlera alors de prévention qualitative.

La prévention (ou réduction) des déchets ne doit pas être confondue avec la collecte selective qui est une solution de gestion des déchets. En effet, le tri et la collecte sélective sont des leviers pour valoriser les matières et les réintroduire dans le circuit économique, mais ne permettent pas de réduire les déchets puisque les déchets triés doivent tout de même être collectés et traités par la collectivité. Au contraire, la prévention permet d'éviter la production de certains déchets et donc leur prise en charge par la collectivité.

Lorsqu'un déchet ne peut être évité, alors il faut chercher en amont à prolonger la durée de vie du produit et en dernier recours orienter le déchet vers les filières de recyclage appropriées.

Les actions de prévention portent aussi bien sur les étapes en amont du cycle de vie du produit, lors de la fabrication et la distribution, que sur l'étape de consommation et de réutilisation du produit (Cf. Figure 1).

Les politiques de prévention visent à renforcer les comportements responsables vis-à-vis de la consommation de biens et l'utilisation de services. Elles soutiennent la mise en œuvre de mesures suscitant la prise de responsabilité et la mobilisation de tous pour impacter la production de déchets. En particulier elles visent à freiner les habitudes de consommation du « tout jetable », en soutenant une prise de conscience plus écologique.

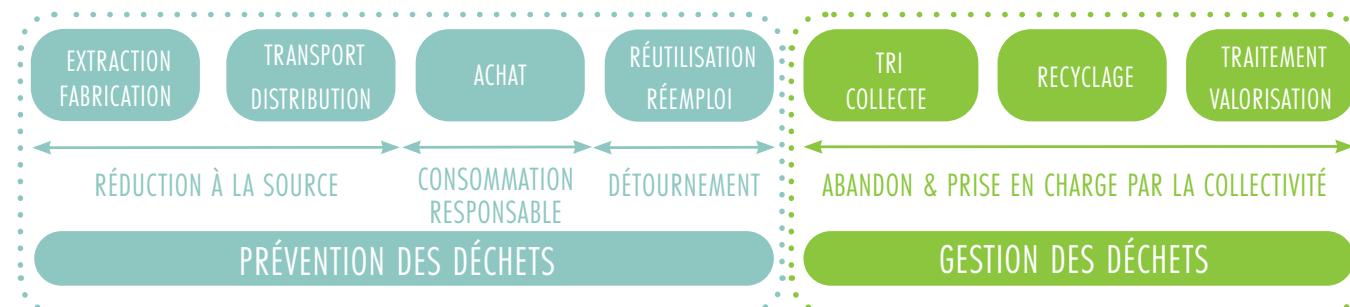


Figure 1 : Délimitation du champ de la prévention

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL À PRENDRE EN COMPTE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES DÉCHETS POUR PLUSIEURS RAISONS

- Elle représente une exigence gouvernementale (via la Grenelle de l'environnement) car le geste de tri est une réponse insuffisante face aux enjeux et objectifs nationaux de réduction des déchets ;
- D'un point de vue social, il est nécessaire de produire moins de déchets afin d'éviter la saturation des équipements de traitement actuels (centres de stockage) et éviter la construction d'installations supplémentaires souvent critiquées ;
- Sous un angle environnemental, il est nécessaire d'éviter le gaspillage des matières premières qui épument les ressources naturelles et de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Économiquement, la prévention des déchets peut permettre de maîtriser en partie les coûts de l'élimination des déchets et permet aux particuliers de réaliser des économies non négligeables (réduction du gaspillage alimentaire, achats durables, réparation, location...) ;
- Enfin, la prévention des déchets permet de soutenir les actions des associations et entretient les notions de solidarité et de partage.

1.2 CADRE RÉGLEMENTAIRE & LÉGISLATIF :

Ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) doit également définir les partenariats nécessaires pour animer les actions, les moyens humains en charge de l'animation du programme, un budget en cohérence avec les actions et objectifs programmés dans un calendrier et le dispositif de suivi et d'amélioration continue du programme.

Définition de la prévention des déchets :

« Prévention = Toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet et permettant de réduire :

- La quantité des déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits ;
- Les effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine des déchets produits ;
- La teneur en substances nocives des matières et produits. »

L'article 4 de cette directive établit une « hiérarchie » à cinq niveaux entre les différentes options de gestion des déchets et place la prévention au sommet de cette hiérarchie (Cf. Figure 2).



Figure 2 : Hiérarchie en matière de gestion des déchets

1.2.1 L'ÉCHELLE NATIONALE

PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PNPD), LOIS GRENELLE, DÉCRET N°2015-662 DU 10 JUIN 2015 ET LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE DU 17 AOÛT 2015, LOI AGEC DU 10 FÉVRIER 2020

« Prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et la distribution des produits. »

LE NOUVEAU PNPD QUI COUVRE LA PÉRIODE 2021-2027 a été élaboré. Celui-ci fixe des objectifs quantifiés visant à découpler la production de déchets de la croissance économique. Il prévoit pour 2030 de :

- Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques (DAE) par rapport à 2010.
- Réduire de 15% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), par rapport à 2010.
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de déchets ménagers en 2030 (Cf. Loi AGEC).

LA LOI DITE « GRENELLE 1 » DU 3 AOÛT 2009 a relancé une politique « déchets » ambitieuse axée sur la réduction de la quantité de déchets produite. Cette loi a fixé entre-autre les objectifs suivants :

- Instituer une tarification incitative dans un délai de 5 ans,
- Généraliser les plans de prévention auprès des collectivités.

LA LOI DU 13 JUILLET 2010, DITE LOI « GRENELLE 2 » prévoit que :

- Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard au 1^{er} janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) indiquant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre.

- Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets collectés et traités.

LE DÉCRET N°2015-662 DU 10 JUIN 2015 définit le contenu des programmes rendus obligatoire par la loi « Grenelle 2 » ainsi que leurs modalités d'élaboration et de révision.

LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE (LTECV) DU 17 AOÛT 2015 a pour ambition de prendre en compte le cycle de vie complet des produits, depuis leur production jusqu'à leur recyclage. La loi organise la hiérarchie des modes de traitement des déchets en donnant la priorité à certains objectifs :

- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement ;
- Augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse. Les collectivités devront disposer d'une collecte séparée des biodéchets et de solutions de compostage de proximité ; séparée des biodéchets et de solutions de compostage de proximité ;
- Étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022.

LA LOI RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (AGEC) DU 10 FÉVRIER 2020 vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire. Celle-ci donne de nouveaux objectifs tels que :

- Réduire de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés Non Inertes (DMA NI) produits par habitant, en 2030 par rapport à 2010 ;
- Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques (DAE), en 2030 par rapport à 2010.

- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de déchets ménagers en 2030 ;
- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55% en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035 de ces déchets mesurés en masse ;
- Tendre vers l'objectif de 100% de plastique recyclé d'ici au 1^{er} janvier 2025 ;
- Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2025 par rapport à 2010. Dans ce cadre, la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite ;
- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits mesurées en masse.

LA LOI AGEc MODIFIE L'ARTICLE L. 541-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (modifié à la suite de l'adoption de l'Ordonnance n° 2020-920 du 29 juillet 2020 – art. 2) en intégrant ces nouveaux objectifs. Ceux-ci renforcent et se substituent aux objectifs définis dans le PNPd 2014-2020 publié en août 2014 et la LTECV de 2015.

1.2.2 L'ÉCHELLE RÉGIONALE LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD)

Le décret du 17 juin 2016 organisant la nouvelle planification régionale en matière de déchets fait suite à la promulgation de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 qui attribue aux régions la compétence « Déchets », auparavant attribuée aux départements.

Le PRPGD introduit par la loi NOTRe fusionne, en un plan unique, les trois schémas territoriaux de gestion des déchets en vigueur

jusqu'à présent :

- Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ;
- Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP ;
- Le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

L'objectif est de coordonner, sous l'égide du président du conseil régional, les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets.

Le PRPGD concerne tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, les activités économiques, les collectivités et les administrations.

Celui-ci fixe les objectifs suivants :

- Réduire de 10% la production de DMA ND (Non Dangereux) entre 2015 et 2025 ;
- Développer le réemploi et augmenter de 10% la quantité de DMA Non Dangereux Non Inertes (DMA NDNI) faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
- Améliorer la traçabilité des déchets d'activités économiques (DAE) et diviser par deux les quantités collectées en mélange avec les déchets ménagers et assimilés (DMA) pour faciliter la mise en œuvre du décret « 7 flux » dès 2025 ;
- Valoriser 65% des DMA NDNI en 2025 contre 44% en 2015 ;
- Atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages ménagers ;
- Trier à la source plus de 450 000 tonnes de biodéchets dès 2025 incluant les gros producteurs.

1.2.3 L'ÉCHELLE LOCALE

LES PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION (PLP)

D'après la loi du 13 juillet 2010, dite « Loi Grenelle 2 », les collectivités territoriales responsables de la collecte et/ou du

traitement des DMA doivent définir un programme local de prévention des déchets (PLP) indiquant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre.

Un PLP est un ensemble d'actions opérationnelles élaboré à la suite d'un diagnostic du territoire et en cohérence avec les objectifs nationaux.

En tant que document réglementaire de planification, le PLP n'a pas de durée limitée, il est permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les 6 ans.

Le PLP est une déclinaison opérationnelle du plan national et régional. Il permet d'une part de territorialiser et de détailler des objectifs de prévention des déchets et d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Ces actions devront être axées sur les thématiques principales suivantes :



Le PLP doit également définir les partenariats nécessaires pour animer les actions, les moyens humains en charge de l'animation du programme, un budget en cohérence avec les actions et objectifs programmés dans un calendrier et le dispositif de suivi et d'amélioration continue du programme.

II DISPOSITIFS & PROGRAMMES D'ACTIONS CONNEXES

Le territoire est engagé depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Cet engagement a commencé en 2014 avec la parution de l'Appel à Projets « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». Retenu dans le cadre de cet appel à projet, le territoire porte une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant au maximum les besoins d'énergie. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique et viser le déploiement d'énergies renouvelables pour son approvisionnement.

Ainsi, différentes actions sont mises en œuvre au sein de Provence Alpes Agglomération :

- LA RÉNOVATION DE SON PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET UNE ÉTUDE SPÉCIFIQUE SUR L'OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE DE SES ZONES D'ACTIVITÉS ;
- LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE SES BÂTIMENTS
- L'ACQUISITION D'UNE FLOTTE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE ;
- DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET NOTAMMENT LA PROGRAMMATION ANNUELLE DU FESTIVAL INVENTERRE

Ce programme a également bénéficié à de nombreuses communes.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Afin de renforcer la politique énergie positive, PAA s'est engagée en mars 2018 à élaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le programme d'actions et son suivi a débuté en mars 2019. Celui-ci est un projet territorial de développement durable qui s'applique à l'échelle de Provence Alpes Agglomération et doit répondre à 4 finalités :

- Traduire l'action du territoire vers la transition énergétique (sobriété, efficacité, énergies renouvelables) ;
- Lutter contre le changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire aux conséquences de ce changement.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans à compter de son approbation par le Préfet de Région. Il doit prendre en compte les objectifs nationaux inscrits dans la loi sur la transition énergétique à l'horizon 2030 :

- Réduction de 40 % des émissions de GES depuis 1990 ;
- Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 ;
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

LA CHARTE RÉGIONALE « ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE EN MÉDITERRANÉE » & LA CHARTE NATIONALE « PLAGE SANS DÉCHET PLASTIQUE »



- Signature de la Charte nationale « Plage sans déchet plastique » en Septembre 2021.
- Signature de la Charte régionale « Zéro déchet plastique en Méditerranée » en Mai 2022.

Celles-ci sont un soutien aux différents acteurs d'un territoire (collectivités et leurs groupements, entreprises, commerçants, établissements scolaires et associations) souhaitant s'engager à réduire les déchets plastiques au travers de campagnes de sensibilisation, d'une utilisation raisonnée au quotidien et d'une meilleure gestion des déchets produits. La charte nationale cible des actions à engager spécifiquement sur les communes littorales, pour PAA il s'agit de Moustiers-Sainte-Marie et Sainte-Croix-du-Verdon.

C'est ainsi que la communauté d'agglomération a souhaité s'engager dans une action volontariste et significative de réduction des déchets plastiques dans le cadre de ses compétences et en partenariat avec les acteurs présents sur son territoire. Regroupant ces 2 chartes, 14 actions divisées en 3 volets ont été identifiées et seront déployées dans le courant de l'année 2022 et 2023.

LE CONTRAT D'OBJECTIFS RÉGIONAL « PRÉVENTION, TRI DES DÉCHETS & ÉCONOMIE CIRCULAIRE »



- Signature du Contrat d'Objectifs régional en Octobre 2021.
- PAA s'est inscrit dans une stratégie de prévention et de gestion des déchets répondant aux objectifs de la planification régionale par la signature, en Octobre

2021, du Contrat d'Objectifs de la Région Sud (COR). Il se décline en 4 axes et définit des actions autour de la prévention et de la gestion des déchets. Celui-ci permet à PAA de bénéficier de la part de la Région de subventions et d'un accompagnement renforcé afin d'atteindre les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

III OBJECTIFS & MÉTHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic territorial, objet du présent rapport, est un outil d'aide à la décision. Son objectif est de présenter une photographie à l'instant « T » du territoire, en mettant en évidence ses spécificités.

Marquant les contours d'une situation initiale, le diagnostic servira aussi de base à l'évaluation du programme qui s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue. Il devra faire l'objet de mises à jour nécessaires au bon déroulement des actions et à leur amélioration.

Le diagnostic permet d'identifier les potentiels d'action et de recenser les partenaires potentiels. Il servira donc à préparer le programme d'actions.

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE COMPREND :

- Une analyse de la collectivité en termes de données sociodémographiques, typologie d'habitats, composition des foyers, données sur le tissu économique et la typologie des entreprises ;
- La présentation du mode de fonctionnement du service de gestion des déchets sur le territoire, comprenant les données techniques usuelles : types de déchets produits, évolution des tonnages, présence de déchèteries, filières de traitement... ;
- L'identification des gisements d'évitement et du potentiel d'évitement ;
- Le recensement des actions de prévention des déchets et des actions éco-exemplaires existantes au sein de PAA et des communes membres, et auprès des acteurs potentiels le cas échéant ;
- L'identification des acteurs potentiels (acteurs relais et partenaires) en lien avec la thématique de la prévention des déchets ;

Le diagnostic est réalisé à partir des données de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), des rapports annuels du Service de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD), des rencontres menés avec les acteurs identifiés du territoire dans le cadre du TZDG.

IV PORTRAIT DU TERRITOIRE

4.1 CONTEXTE

Provence Alpes Agglomération (PAA) est un EPCI exerçant la compétence « Collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) », situé dans les Alpes de Haute-Provence (04) et dont le siège social est basé à Digne-les-Bains. 46 communes sont membres de PAA et regroupent 47 382 habitants (INSEE 2021 population municipale au 1^{er} janvier 2022).

PAA représente un territoire d'une superficie totale de 1 574 Km² avec une densité moyenne de 30 habitants/km². La commune la plus importante du territoire est Digne-les-Bains, ville préfecture, avec plus de 17 000 habitants alors que la plus petite commune Majastres ne compte que 4 habitants. PAA se situe au centre du département des Alpes de Haute-Provence dont elle représente environ un quart de la population et de la superficie.

Le service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés prend en charge différentes catégories de déchets et intervient auprès des particuliers et de certains professionnels dans la mesure où leurs déchets s'apparentent, de par leur nature et leur quantité, à ceux des ménages. Les collectes sont assurées en régie par le personnel de la collectivité. Les compétences « collecte du tri sélectif en colonnes » et « transfert et traitement des OMr » sont transférées au Syndicat Mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères de Haute Provence (SYDEVOM 04), auquel PAA adhère.

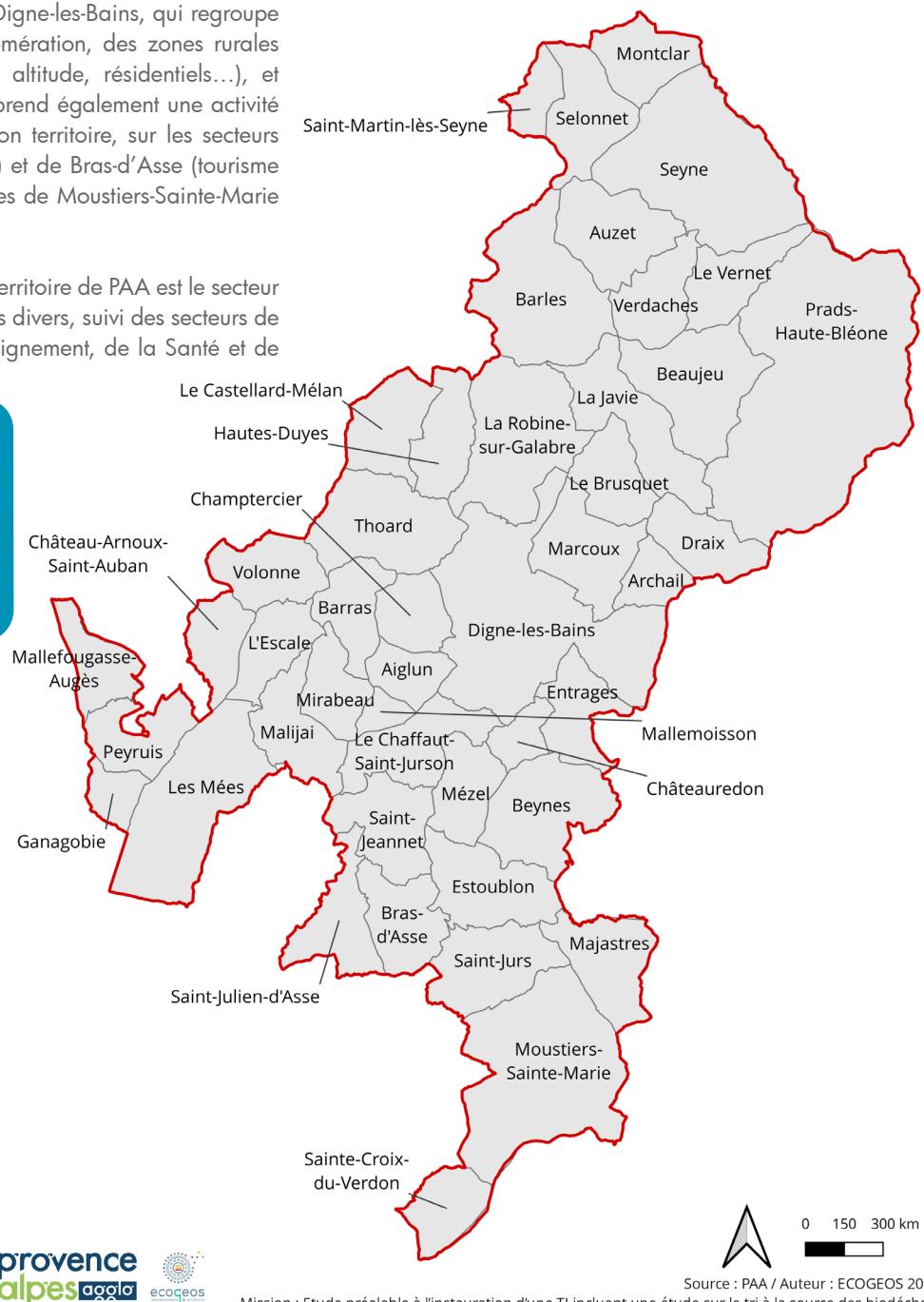
Sur le territoire de PAA, la variation annuelle de la population est nulle depuis près de 10 ans. La population est plutôt âgée, avec un tiers de la population de 60 ans et plus. Les 23 073 ménages de PAA (INSEE 2019) sont composés en moyenne de 2 personnes.

Le territoire, classé mixte à dominante rurale dans SINOE® (site de référence à destination des collectivités territoriales), se

caractérise par un centre urbain à Digne-les-Bains, qui regroupe 35 % de la population de l'Agglomération, des zones rurales diversifiées (habitats dispersés, en altitude, résidentiels...), et quelques centres bourgs. PAA comprend également une activité touristique au nord et au sud de son territoire, sur les secteurs de Seyne (tourisme d'hiver et d'été) et de Bras-d'Asse (tourisme d'été en particulier sur les communes de Moustiers-Sainte-Marie et Sainte-Croix-du-Verdon).

Le secteur d'activité principal sur le territoire de PAA est le secteur du Commerce, Transports et Services divers, suivi des secteurs de l'Administration publique, de l'Enseignement, de la Santé et de l'Action sociale.

- Fusion de 5 communautés de communes en 2017: 46 communes, 1/3 de la population du 04 (47 382 hab en 2021)
- Organisation territoriale autour de Digne-les-Bains, préfecture: à 1h50 et 140km de Marseille / 1h20 et 90 km de Gap



4.2 COMPÉTENCES DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

PAA a pour objet d'exercer un certain nombre de compétences en lieu et place des communes membres. Ces compétences se subdivisent en compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

AU TITRE DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES, PAA EXERCÉ :

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace communautaire
- L'équilibre social et de l'habitat
- La politique de la Ville
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- La prévention, la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- La production et la distribution de l'eau potable
- La gestion des eaux pluviales et urbaines
- L'assainissement des eaux usées

AU TITRE DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES, LA COLLECTIVITÉ A CHOISI

- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- La construction, l'aménagement, l'entretien
- La gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- La création et la gestion des maisons de services au public

D'AUTRES COMPÉTENCES ADDITIONNELLES SONT ÉGALEMENT EXERCÉES

- L'éclairage public
- L'aménagement numérique du territoire
- La gestion d'équipements touristiques
- L'assainissement non-collectif
- L'environnement : Préservation et valorisation de la

biodiversité/ Développement de bâtiments à très basse consommation d'énergie

- L'étude, la création et la gestion de structures concernant l'enfance et la petite enfance,...
- Les contributions au service d'incendie et de secours
- Les actions de promotion, soutien, développement de l'économie rurale et forestière
- La définition et mise en œuvre d'une politique communautaire culturelle et sportive, complémentaire aux politiques communales

Le Conseil de développement, qui réunit des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, est un outil de dialogue avec la société civile. Il peut être consulté ou donner son avis pour toute question concernant le développement ou l'aménagement de l'agglomération.

PAA regroupe dans ses services 354 agents qui exercent quotidiennement leurs compétences et leur professionnalisme dans des domaines d'activités variés et complémentaires recouvrant l'ensemble des secteurs d'interventions de l'agglomération.

4.3 ORGANISATION INTERNE & ADMINISTRATIVE DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

L'organisation interne de PAA permet à chaque commune d'être représentée, de participer à chacune des décisions concernant la collectivité et ainsi de développer des services aux habitants les plus adéquats possibles.

Provence Alpes Agglomération est administrée par un Conseil d'agglomération composé de 80 membres désignés par les conseils municipaux des communes membres. Le Conseil d'agglomération constitue l'assemblée délibérante, il règle les affaires communautaires, vote le budget, fixe les taux d'imposition et définit les orientations politiques. Il désigne en son sein le Président et les membres du Bureau, lequel est composé de 15 vice-présidents et 2 conseillers délégués.

L'agglomération compte 7 commissions thématiques. Il s'agit de groupes de travail et de réflexion composés d'élus des communes membres désignés par le Conseil de Communauté. Chaque commission a en charge un domaine d'intervention spécifique en lien direct avec les compétences statutaires et les missions que lui confie le Conseil de Communauté. Les commissions n'ont pas de pouvoir décisionnel mais leur travail a pour finalité de faciliter la prise de décision du Conseil de Communauté. Les 7 commissions sont les suivantes : finances ; économie ; tourisme ; environnement, déchets et transition énergétique ; aménagement de l'espace, mobilité, habitat ; voirie, réseaux divers et bâtiments ; développement social et culturel. La conférence des maires qui réunit l'ensemble des maires des 46 communes membres, leur permet de se concerter et de se coordonner.

4.4 DONNÉES «POPULATION»

4.4.1 DÉMOGRAPHIE & RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

La population de l'ensemble de PAA est stable ces dernières années (+0.17% entre 2018 et 2021). L'évolution de la population est stable, pour les flux migratoires (0.2%) et le solde naturel (-0.2%) (données INSEE entre 2013 et 2019). Cependant certains territoires comme la Haute Bléone (+0.66%) et le Pays de Seyne (+1.63%) ont vu leur population croître alors qu'elle a baissé plus fortement sur les territoires de l'Asse-Bléone-Verdon (-2.47%) et de la Moyenne Durance (-0.40%). La répartition de la population est représentée pour chaque commune en Annexe 1.

La population de PAA est plus âgée que la moyenne nationale avec 33.2% de personnes de plus de 60 ans contre 27.16% à l'échelle nationale. Seulement 29.77% de personnes ont moins de 30 ans contre 34.98% à l'échelle nationale (INSEE, 2022).

4.4.2 COMPOSITION DES FOYERS

Le nombre de ménages, sur le territoire, s'établit à 23 064 en 2019. Un ménage est l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

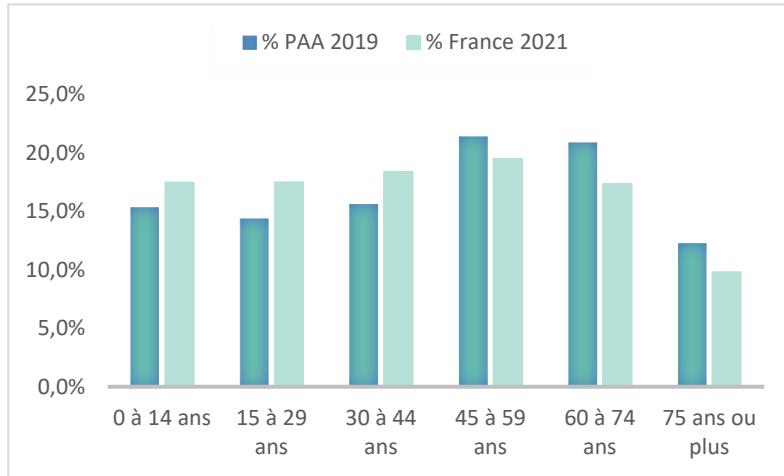


Figure 4 : Comparaison de la répartition de la population selon la tranche d'âge (INSEE, 2022).

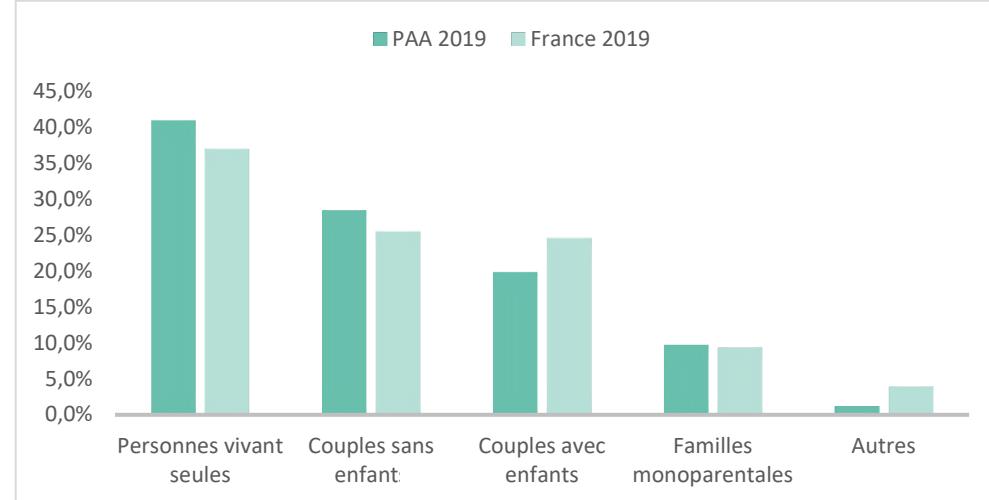


Figure 6 : Comparaison de la répartition des ménages selon la structure familiale (INSEE, 2022).

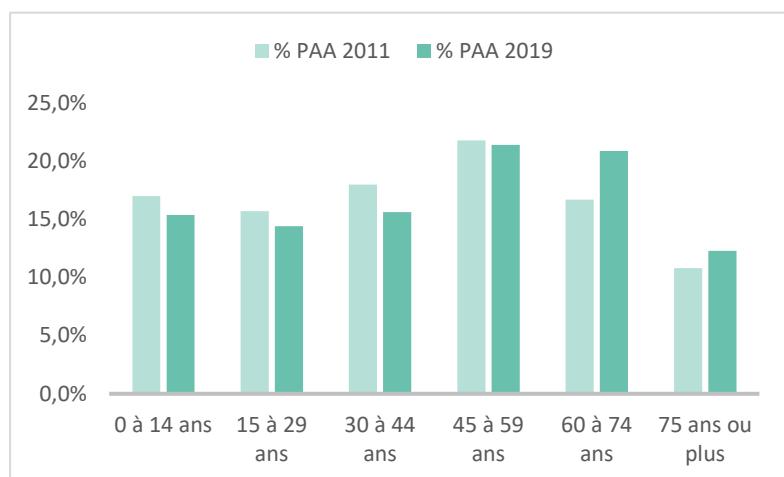


Figure 5 : Évolution de la population par tranche d'âges entre 2011 et 2021

Le nombre moyen d'occupants par résidence principale est de 2,06 en 2019 (inférieur à la moyenne nationale qui est de 2,19).

Si on compare aux résultats nationaux la répartition des ménages selon la structure familiale, on peut voir une part beaucoup plus importante de couples sans enfant et de personnes vivant seules et une part moins importante de couples avec enfants (Cf. Figure 6).

4.4.3 ACTIVITÉS & EMPLOI

Le taux d'actifs est relativement important sur PAA en lien avec une population d'âge moyen (45-59 ans) fortement présente.

Le taux de chômage est équivalent au taux national, avec une tendance à l'augmentation (Cf. Figure 7).

On constate également que le taux de retraités/pré-retraités est largement au-dessus de la moyenne nationale. La population fortement présente (33,18%) sur ces tranches d'âge (60 à 74 ans et 75 ans et +), explique ce taux.

Les emplois locaux (Cf. Figure 8) correspondent en majorité à des postes d'employés (secrétaires, agents hospitaliers...) puis des professions intermédiaires (instituteurs, infirmières, techniciens supérieur...).

La majorité de ces emplois relève des domaines de l'Administration publique, l'Enseignement, la Santé et l'Action social (46%), en proportion supérieure à la moyenne nationale (36,5%). Cela s'explique par le fait que la ville de Digne-les-Bains est la préfecture du département et qu'elle regroupe beaucoup d'administrations. En 2019, 127 établissements publics (sur 308

employaient plus de 10 salariés dans ces domaines d'activités.

On observe également pour le domaine des services (35,4%) un taux inférieur à la moyenne nationale (47,0%). En effet sur le territoire, ce domaine représente moins d'emplois mais est à contrario très important en termes de nombre d'entreprises / établissements implantés sur PAA. 1077 entreprises liées à ce domaine d'activités ont été recensées en 2019 contre 308 en administration publique / enseignement / santé / social.

La sphère économique de PAA est majoritairement présente, c'est-à-dire que les activités sont mises en œuvre localement pour produire des biens et services visant à satisfaire les besoins de personnes présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Étant donné la présence d'un fort relief, les activités industrielles sont peu présentes sur le territoire, mis à part autour de Château-Arnoux-Saint-Auban qui accueille notamment une usine du groupe pétrochimique Arkéma.

	PAA 2019	France 2019
Actifs : (%)	71,5%	74,1%
actifs en emploi (%)	61,5%	64,2%
chômeurs (%)	10,1%	9,9%
Inactifs : (%)	28,5%	25,9%
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	9,2%	10,6%
retraités ou préretraités (%)	8,8%	6,4%
autres inactifs (%)	10,5%	8,8%

Figure 7 : Répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité (INSEE, 2022).

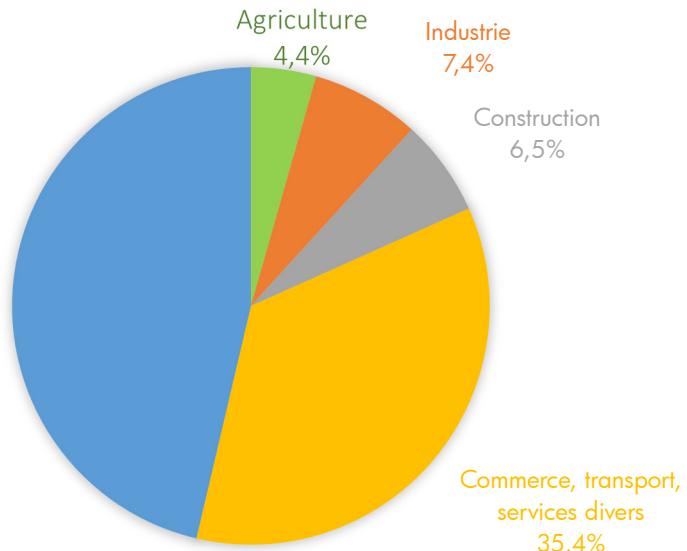


Figure 8 : Répartition des emplois du territoire par secteur d'activité (INSEE, 2019).

4.4.4 NIVEAU DES REVENUS

En 2019, 51,8% des foyers fiscaux étaient imposables et le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal était de 20 650€. Il est inférieur à la moyenne régionale (57,2%) mais équivalent à la moyenne départementale (51,5%). On constate sur le territoire de PAA que le salaire net horaire moyen à 13,30 € est inférieur d'environ 15% à l'échelle régionale.

SYNTÈSE DES OBSERVATIONS QUI AURONT UN IMPACT SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

- ▶ La majorité de la population étant dans la tranche active, il faudra essayer d'impliquer ce public cible en développant des actions de prévention sur leur lieu de travail.
- ▶ Le vieillissement de la population entraîne généralement des surplus de déchets liés aux soins et au mode de vie (livraison à domicile de plats préparés par exemple).
- ▶ Les personnes vivant seules étant majoritaires, le message de prévention devra être adapté. Par exemple, les conseils d'achat devront porter sur les recharges, les produits sans emballages ou avec un écolabel plutôt que sur l'achat de grands contenants dont les personnes seules n'ont pas l'utilité.
- ▶ Les couples sans enfant peuvent être plus sensibles aux actions sur le gaspillage alimentaire, sur les activités zéro déchet ou sur la réparation.
- ▶ Les discours sur la prévention des déchets devront être adaptés au niveau de formation de la population et aux différents publics ciblés.
- ▶ Au regard du niveau de vie peu élevé, il sera intéressant de développer des arguments économiques et sociaux afin de modifier les comportements.
- ▶ Le territoire comporte de nombreux artisans/commerçants dont les déchets sont collectés par le service public. Le PLP devra donc également prévoir des actions destinées à ce public particulier.

4.5 L'HABITAT

L'habitat de PAA est de typologie mixte à dominante rurale. Le pourcentage d'appartements sur le territoire est de 37.9% (identique au niveau départemental, 38%), contre 59% à l'échelle régionale.

En 2019, sur l'ensemble du territoire, on compte 32 528 logements (Cf. Figure 9) (dont 3 244 logements vacants et 6 437 résidences secondaires).

Les logements collectifs, en particulier les HLM, sont situés majoritairement sur les communes de Digne-les-Bains (56%) et Château-Arnoux (17%).

57.3% des ménages du territoire sont propriétaires de leur résidence principale. Ce taux est homogène sur chaque commune.

Le taux de 19.8% de résidences secondaires présentes sur le territoire est inférieur à la moyenne départementale (31.3%). Toutefois, on peut noter un taux de résidences secondaires et logements occasionnels très élevé au Nord (Secteur Seyne) et au Sud (Secteur Bras-d'Asse) de l'Agglomération.

La part des logements vacants diminue légèrement en 2019, atteignant 9.3% de l'ensemble du parc (contre 10.4% en 2012).

En moyenne, les ménages de PAA occupent leur foyer depuis relativement longtemps, ce qui montre une certaine stabilité dans le lieu de résidence.

Le taux d'équipement automobile est relativement élevé sur PAA, puisque 86.1% des ménages sur le territoire de PAA ont au moins une voiture, contre 81% en France (87.9% sur le département).

La part des logements vacants est en baisse atteignant, en 2019, 9.3% de l'ensemble du parc (contre 10.3% en 2015) et reste plus élevé qu'au niveau départemental : 8.4%.

CATÉGORIES - PAA	NOMBRE	POURCENTAGE
Résidences principales	23 064	70,9%
Résidences secondaires et logements occasionnels	6 437	19,8%
Logements vacants	3 027	9,3%
TOTAL LOGEMENTS	32 528	100%
CATÉGORIES DE LOGEMENT	NOMBRE	POURCENTAGE
Nombre de logement avec propriétaires	13 221	57,3%
Nombre de logements avec locataires	8 988	39,0%
Nombre de logés gratuitement	854	3,7%
TOTAL	23 063	100%

Figure 9 : Catégories et types de logements sur PAA (INSEE, 2019)

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS À RETENIR QUI AURONT UN IMPACT SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

- ▶ Stabilité des habitants sur leur résidence : point positif pour la mise en œuvre d'un PLP puisque les changements de comportements mettent du temps à s'installer.
- ▶ Le nombre important de résidences secondaires sur le secteur de Seyne (au Nord du territoire) et sur le secteur de Bras d'Asse (au Sud du territoire) confirme une population plus importante pendant les vacances scolaires.

4.6 LE TOURISME & LA CULTURE

Grâce à son environnement naturel, l'activité touristique est importante sur les secteurs Nord et Sud de PAA :

- au Pays de Seyne, avec un tourisme de Plein air estival et de stations de ski en période hivernale,
- à proximité du Lac de Sainte-Croix, en été.

L'offre hôtelière se trouve principalement sur Digne-les-Bains, ville thermale. Autrement, le tourisme d'hiver se concentre dans le Pays de Seyne.

Il est recensé un nombre plus important d'hôtels sur le territoire (49%) (Cf. Figure 10) disposant toutefois de peu de capacité d'hébergements. Les campings ont une grande capacité d'hébergements (71%) et sont les structures à cibler en priorité dans les actions du PLP.

Les attractions, manifestations culturelles, sportives et les infrastructures liées au tourisme et aux loisirs sont plutôt variées.

Parmi les grands événements qui ont lieu sur le territoire de PAA, on peut citer :

- La foire de la lavande à Digne-les-Bains : 25 000 visiteurs
- La fête du terroir : 10 000 visiteurs
- « Les Escapades » à Château-Arnoux-Saint-Auban
- Le festival « Regarde sous tes fenêtres » à Château-Arnoux-Saint-Auban
- La fête de l'abricot à l'Escale
- La fête du Parc Naturel Régional du Verdon
- La fête de la transition à Volonne
- La fête du pain à Mallefougasse
- etc...

Ainsi que les nombreux marchés et brocantes organisés tout au long de l'année.

Le territoire compte également de nombreux lieux culturels tels :

- 20 médiathèques /bibliothèques : 8 000 usagers soit 17% de la population de PAA les utilise. De plus, elles sont des lieux de découvertes, de rencontres, de débats, d'échanges et de convivialité dans la ville ou le village.
- L'école d'Art intercommunale de Digne-les-Bains : 1 900 m² de bâtiment dont les espaces sont spécifiquement conçus et équipés pour l'enseignement et la diffusion des arts plastiques et des arts visuels. S'y déroulent des ateliers

- d'exposition (le bureau d'implantation des lignes) une salle de conférence/projection, une bibliothèque/centre de documentation et des ateliers polyvalents.
- Le Théâtre Durance à Château-Arnoux-Saint-Auban : Scène conventionnée d'intérêt national – Art et création. Une scène pluridisciplinaire au carrefour des arts et des formes, une fabrique artistique, un projet ouvert sur le monde, un espace de rencontre entre les habitants et les artistes.

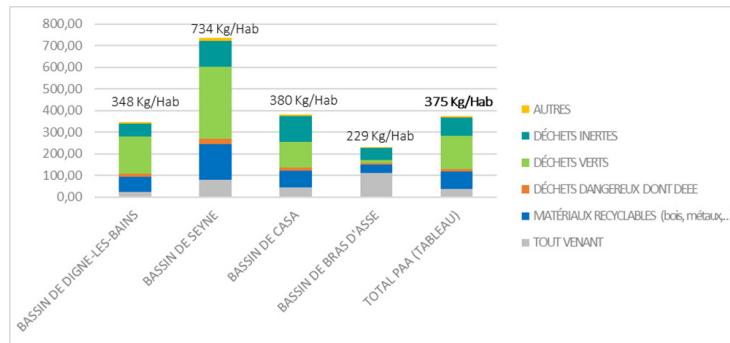


Figure 10 : Nombre de logements touristiques sur PAA et leurs capacités (INSEE, au 1^{er} janvier 2022)

DE NOMBREUX ÉVÉNEMENTS SONT ORGANISÉS SUR LE TERRITOIRE. IL EST DONC IMPORTANT DE SENSIBILISER LES ORGANISATEURS AUX ÉCO-MANIFESTATIONS MAIS ÉGALEMENT DE S'Y ASSOCIER POUR SENSIBILISER LA POPULATION.

4.7 L'ENVIRONNEMENT

D'un commun accord, Provence Alpes Agglomération et la communauté de communes du Sisteronais-Büech assurent la gestion de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence. Le portage administratif et technique est assuré par Provence Alpes Agglomération. Les Géoparcs sont des territoires labellisés par l'UNESCO, pour leur patrimoine géologique mais aussi culturel, naturel et immatériel remarquables. Il en existe plus d'une centaine à travers le monde. Celui de Haute-Provence a été le premier à être créé, en 2000. Le sud du territoire du Géoparc fait partie du Parc Naturel Régional du Verdon. Des objectifs de préservation et de développement ont été définis par les gestionnaires du territoire et construits collectivement. Ils sont formalisés dans une charte. Afin de faciliter des actions communes sur les parties touristiques du territoire, un partenariat avec ces acteurs pourrait être envisagé.

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE EST IMPORTANTE SUR LE TERRITOIRE PRINCIPALEMENT, AU NORD, PAYS DE SEYNE AVEC UN TOURISME D'HIVER (STATIONS DE SKI) ET D'ÉTÉ PUIS AU SUD, AVEC UN TOURISME ESTIVAL AUTOUR DU LAC DE SAINTE-CROIX. LA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT EST MARQUÉE PAR L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR, CE SONT DONC DES STRUCTURES À CIBLER DANS NOS ACTIONS.

V COLLECTE DES DÉCHETS ORGANISATION

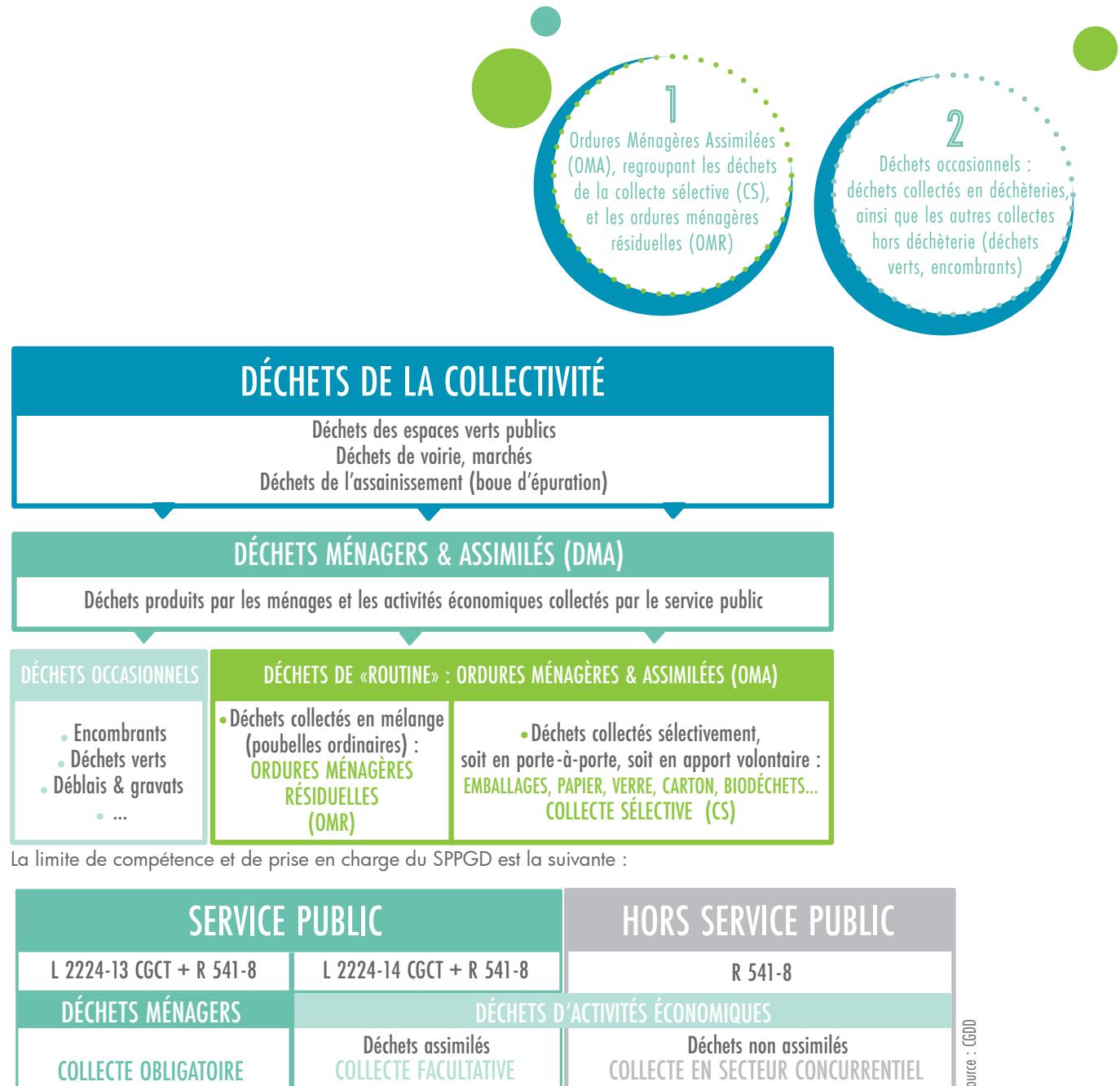
5.1 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

PAA a en charge la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA). Elle gère ainsi la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et les déchèteries (Cf. Figure 11). Les agents de PAA en charge de la collecte (régie) sont répartis sur 4 bassins :

- ▶ Bassin de Digne-les-Bains (20 communes)
- ▶ Bassin de Château-Arnoux-Saint-Auban (8 communes)
- ▶ Bassin de Seyne-les-Alpes (8 communes)
- ▶ Bassin de Bras-d'Asse/Moustiers-Sainte-Marie (10 communes)

La compétence «Traitement» a été transférée au Syndicat mixte départemental d'élimination et de valorisation des ordures ménagères de Haute-Provence (SYDEVOM 04). Celui-ci a en charge le traitement et la prévention des déchets pour 169 communes du département, soit près de 118 000 habitants.

Le SYDEVOM est responsable du transfert des Ordures Ménagères Résiduelles (OM_R) et des « recyclables » jusqu'au centre de traitement correspondant : élimination des OM_R en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), tri des matériaux recyclables, gestion des contrats avec les éco-organismes et les autres filières de reprise, contrôle des refus de tri et réalisation des ouvrages nécessaires à l'exercice de cette compétence. Le SYDEVOM est donc un partenaire privilégié pour PAA dans le cadre de ce nouveau programme d'actions.



5.2 ORGANISATION DE LA PRÉ-COLLECTE & DE LA COLLECTE DES OMA *

* ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

5.2.1 ORGANISATION DE LA PRÉ-COLLECTE

La pré-collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le SPPGD de PAA. Le schéma de la figure ci-dessous reprend l'organisation de la pré-collecte et le flux associé.



Figure 12 : Schéma d'organisation de la pré-collecte des OMR et de la collecte sélective de PAA.

5.2.2 ORGANISATION DE LA COLLECTE

Plusieurs modes de collecte sont en place sur le territoire en fonction des différents flux et des secteurs. PAA souhaite harmoniser cette organisation avec un fort développement de la collecte en colonnes, regroupées en Point d'Apport Volontaire (PAV). Le territoire est passé en extension des consignes de tri en avril 2019. Les modes de collecte des OMR ainsi que de la collecte sélective sont présentés dans la carte ci-contre.

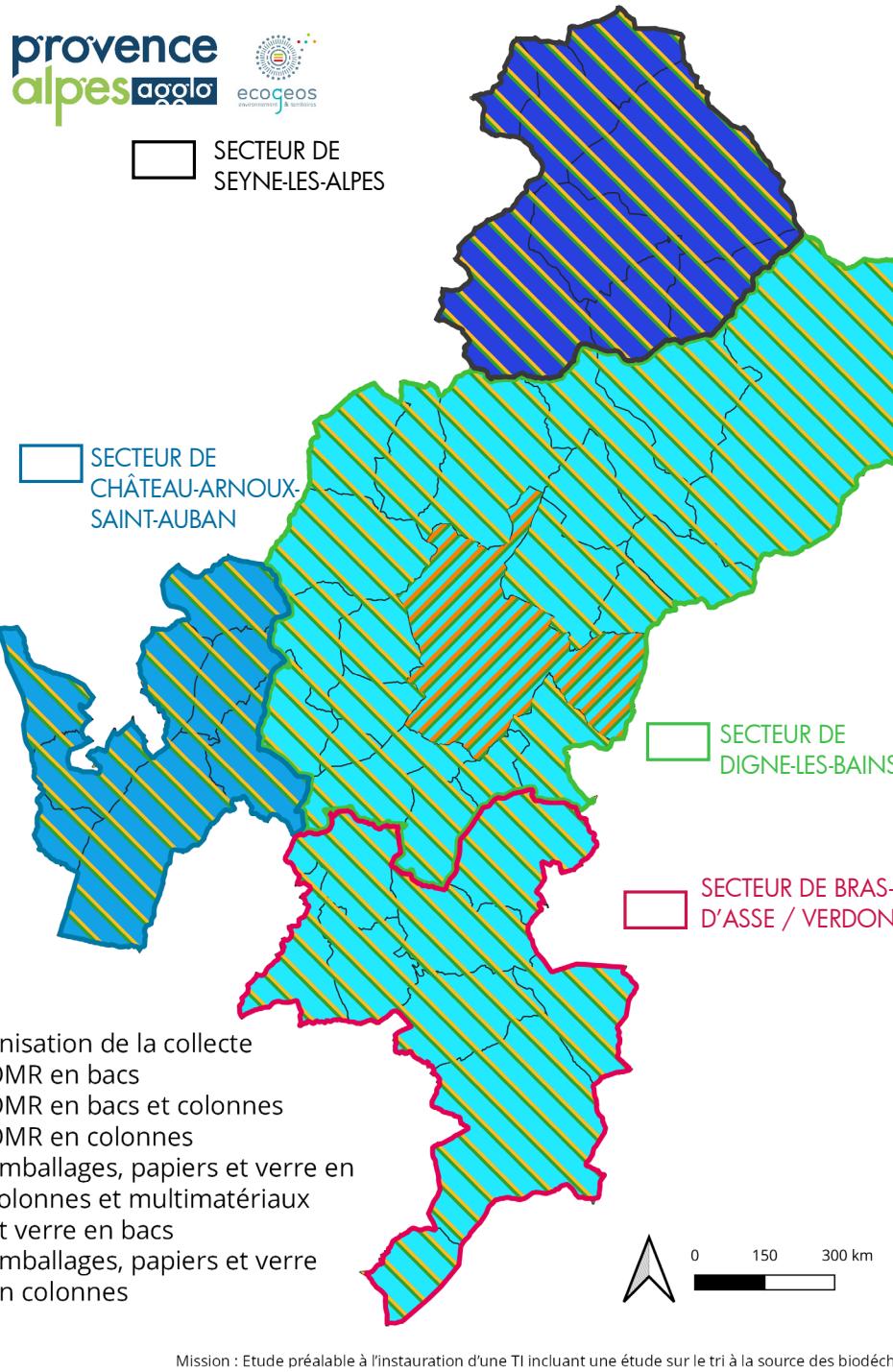
Les consignes de tri sont en tri-flux pour 64% de la population et en bi-flux pour la commune de Digne-les-Bains.

Les flux suivants sont collectés sur le territoire de PAA:

- ▶ Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- ▶ Collecte sélective :
 - Journaux Revues Magazines (JRM)
 - Emballages ménagers
 - Verre

Ces flux sont pré-collectés en colonne sur les points d'apports volontaires (PAV) et en bac sur les points de regroupement. La collecte réalisée soit par PAA, soit par le SYDEVOM est ensuite transportée vers une installation de traitement ou vers un quai de transfert géré par le SYDEVOM.

La collecte sélective est organisée, pour 65% de la population de PAA en tri-flux (JRM/Emballages ménagers/Verre) avec des colonnes aériennes, et pour 35 % en bi-flux (JRM + Emballages ménagers/Verre) avec des bacs roulants.



L'ensemble des configurations et des destinations des flux collectés sont résumés dans les 4 schémas ci-après (Cf. Figures 14).

COLLECTE SUR LE PÔLE DE CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN ▶

La collecte des OMR sur le pôle de Château-Arnoux-Saint-Auban (CASA) est réalisée principalement avec des bacs roulants et dans une moindre mesure en colonnes. Les autres flux de la collecte sélective sont collectés en colonnes sur des points d'apport volontaire. Les OMR et le verre sont vidés sur des quais de transfert. Les autres flux (emballages, papiers et cartons) vont directement aux sites de tri.



Figure 14 : Schémas d'organisation de la pré-collecte, collecte, transferts et traitement des OMR et de la collecte sélective de PAA, par secteur. Source ECOGEOS



◀ COLLECTE SUR LE PÔLE DE DIGNE-LES-BAINS

Actuellement, la commune de Digne-les-Bains bénéficie d'un service de collecte en bacs, réalisé par des camions Benne à OMR (BOM), le verre et les « emballages et papiers en mélange ». Ce service de collecte sélective devrait évoluer à courte échéance (probablement 2023) pour harmoniser les consignes de tri en triflux majoritairement sur notre territoire et sur les équipements de pré-collecte en colonnes. Les colonnes seront regroupées en Points d'Apports Volontaire (PAV) qui comprendront l'intégralité des flux. Il y aura près d'une centaine de PAV pour la commune.

Dans un souci de cohérence, il est étudié la possibilité de passer également la pré-collecte des OMR en colonnes simultanément à celles mises en place pour le tri. D'une part, cela apporterait aux usagers un cadre de vie amélioré grâce à la suppression des 1 400 bacs parsemés sur la ville. D'autre part, cela permettrait aux Dignois de bénéficier de PAV complets qui faciliteraient le geste de tri. Cette étude prendra en compte également la possibilité

d'un élargissement de ce mode de collecte aux communes les plus importantes du secteur de la moyenne Durance. Ce projet permettrait d'améliorer notamment les performances de l'agglomération en diminuant rapidement les volumes d'OMr. Dans cette configuration il est généralement constaté une baisse de 10 à 20% des volumes d'OMr et une augmentation simultanée du geste de tri.

COLLECTE SUR LE PÔLE DE SEYNE-LES-ALPES ►

Le schéma de la figure ci-contre reprend l'organisation de la pré-collecte et collecte sur le pôle de Seyne-les-Alpes, sur lequel la collecte en apport volontaire est la plus développée. La pré-collecte en bacs roulants n'est plus réalisée sur ce secteur, et ce pour aucun des flux. Ainsi, contrairement aux autres secteurs, les OMR sont collectées intégralement en colonnes sur des PAV. Les cartons sont collectés dans des colonnes et des bennes à cartons en régie ou déposés directement à la déchèterie de Seyne-les-Alpes.



◀ COLLECTE SUR LE PÔLE DE BRAS-D'ASSE

Le schéma de la figure ci-contre reprend l'organisation de la collecte sur le pôle de Bras-d'Asse. Dans ce secteur, la collecte en apport volontaire n'est pas encore développée pour les OMR. Par ailleurs, les ordures ménagères sont déposées directement en régie au centre d'enfouissement de Valensole. Le transfert des OMr n'est donc pas assuré par le SYDEVOM pour ce secteur.

Grâce à la proximité du centre de tri de VEOLIA situé à Manosque, le SYDEVOM dépose directement les flux des Emballages ménagers et des Journaux, Revues, Magazines (JRM) sans l'emploi d'un quai de transfert. Le verre fait l'objet d'une rupture de charge pour transfert par camion dédié vers l'exutoire situé dans le Gard.

La collecte des cartons s'effectue en bennes dédiées mises à la disposition des usagers.

UN PROJET D'HARMONISATION ET D'OPTIMISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EST EN COURS DE MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE. EN 2023, TOUTES LES COMMUNES DE PAA SERONT COLLECTÉES EN TRI-FLUX (JRM/EMBALLAGES MÉNAGERS/VERRE) PAR COLONNE AÉRIENNE SUR DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES COMPOSÉS DES 3 COULEURS DE FLUX.

Sur le bassin de collecte de Château-Arnoux, les PAV intègrent également des « chalets » pour les cartons, des boîtes pour les piles et des colonnes textiles. Les piles sont ramenées sur la déchèterie et le textile est collecté par les entreprises/associations de l'Économie Sociale et Solidaire (Croix Rouge, Ressourceries...).

PAA propose aussi la collecte, sur demande, des Objets Encombrants (OE) en porte-à-porte. Il est à noter que ces déchets sont ensuite comptabilisés dans les tonnages des déchèteries.

On peut également pointer la présence de bornes pour la collecte des textiles usagés sur tout le territoire sachant que celles-ci ne sont pas gérées par la communauté d'agglomération mais par d'autres organisations (Ressourcerie de Haute-Provence, Secours Populaire et Les Fils d'Ariane).

5.2.3 SEUIL DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS

Les producteurs non ménagers bénéficient des modalités de collecte des particuliers si leur production d'OMr hebdomadaire est inférieure à 1500 litres par semaine. Au-delà de ce seuil, ils doivent choisir entre une collecte assurée par l'agglomération, ils sont en redevance spéciale (RS), et passer par un prestataire privé pour assurer ce travail. Dans ce dernier cas, le professionnel peut être exonéré de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à sa demande.

5.2.4 TRI À LA SOURCE DES BIODECHETS

La loi AGEC de 2020 prévoit une mise en place d'ici au 31/12/2023 de solutions de tri à la source des biodéchets. Cette obligation est, d'une part, une nécessité écologique en raison des dégagements de gaz à effets de serre (GES) de l'enfouissement des biodéchets (3% des émissions de GES de la France) et, d'autre part, répond à un enjeu économique afin de réduire les coûts liés à l'enfouissement de nos déchets. Une étude, conduite par le cabinet ECOGEOS, est actuellement en cours pour proposer des scénarios et permettre au territoire de choisir la solution la plus adaptée. Plusieurs possibilités existent telles que le « tout compostage » (plateformes de compostage partagé et composteurs individuels) ou un mix de compostage et de collecte des biodéchets en points d'apport volontaire nécessitant une collecte.

5.2.5 MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION INCITATIVE

Concomitamment à l'étude sur le tri à la source des biodéchets, une étude est également en cours sur l'opportunité et les conditions de mise en place d'une tarification incitative (TI). Dans ce mode de fonctionnement, les usagers les plus vertueux voient leur TEOM diminuer. Les scénarios du cabinet d'étude qui travaille de concert avec un comité de pilotage, constitué d'élus et de techniciens, permettront de déterminer l'opportunité de mettre en place une tarification incitative.

Afin d'améliorer l'efficience de la collecte des OMr, le Service SIG (Système d'Information Géographique) a mis ses ressources à disposition du SPPGD. Ainsi, l'ensemble des tournées ont été cartographiées et l'ensemble des points de collecte détaillés par type de contenants et volumes ont été saisis.

5.2.6 UN RÈGLEMENT DE COLLECTE

À ce jour, la compétence de gestion des déchets est exercée par l'agglomération sans pouvoir en appliquer complètement la réglementation. En effet, seule l'adoption d'un règlement de collecte permettra au SPPGD, d'une part, de faire appliquer la loi par les usagers en matière de respect des consignes de collecte

et, d'autre part, de préciser les limites de la compétence en lien avec celle exercée par les communes. L'adoption du règlement de collecte permettra d'engager un processus d'assermentation d'agents qui, ainsi, pourront verbaliser les contrevenants au règlement. Exemples : dépôts d'huiles usagées, de cendres, de mobiliers dans les conteneurs à Ordures ménagères, etc.

5.2.7 LA COLLECTE DES CARTONS



Les secteurs de Seyne-les-Alpes, Château-Arnoux-Saint-Auban et Bras-d'Asse disposent de solutions de tri à la source des cartons bruns. Le carton brun est un matériau valorisable dont la collecte permet un rachat au poids par les acteurs de la filière de recyclage et d'obtenir des subventions de l'éco-organisme accrédité par l'État. Le secteur Dignois, incluant 21 communes, ne dispose pas de solutions en ce domaine. Une étude est en cours afin d'envisager une collecte des cartons en colonnes. Cela permettrait de diminuer les volumes des OMr enfouies et potentiellement de réorganiser les tournées grâce à la diminution des volumes de cartons dans les bacs (13% des OMr de Digne-les-Bains sont constitués de cartons bruns qui finissent à l'enfouissement).

5.2.8 AUTRES SERVICES DE GESTION DES DÉCHETS OCCASIONNELS

Un service de collecte des encombrants en porte-à-porte est assuré sur le territoire de PAA. L'organisation de cette collecte des encombrants est assurée par PAA, sur prise de rendez-vous auprès des communes selon un calendrier de passage. Il n'y a pas de suivi des quantités d'encombrants collectés en porte-à-porte. Ceux-ci sont comptabilisés avec les tonnages des déchets collectés en déchèteries.

5.3 ORGANISATION DES DÉCHÈTERIES

Huit déchèteries et une aire de dépôt sont en place sur le territoire. La carte ci-contre permet de se représenter la couverture du territoire par le réseau des déchèteries. La gestion du haut de quai (zone d'accueil des usagers) et du bas de quai (transport des bennes) sont assurés en régie et le traitement est organisé en prestation (marchés par flux mutualisés pour l'ensemble des déchèteries et portés par PAA).

La déchèterie de Digne - *La Colette* est réservée aux professionnels. Trois autres sont accessibles aux professionnels et aux particuliers (déchèteries de Seyne, Moustiers-Sainte-Marie et Château-Arnoux-Saint-Auban). Les autres déchèteries sont réservées aux particuliers.

Les habitants de la Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance (CCJLD), dont le territoire est dépourvu de déchèterie, ont accès à la déchèterie de Château-Arnoux-Saint-Auban grâce à une convention entre PAA et la CCJLD. La population de cette collectivité est de 5 215 habitants (INSEE 2021).

Il n'y a pas de limite d'apport fixé, sauf pour les gravats pour lesquels la quantité est limitée à 3 tonnes par an et par usager.

La déchèterie de Moustiers-Sainte-Marie, qui était auparavant une aire de dépôts (pas de gardiennage, peu de flux...), a été rénovée en 2020 afin d'apporter un service de qualité aux habitants du sud du territoire.

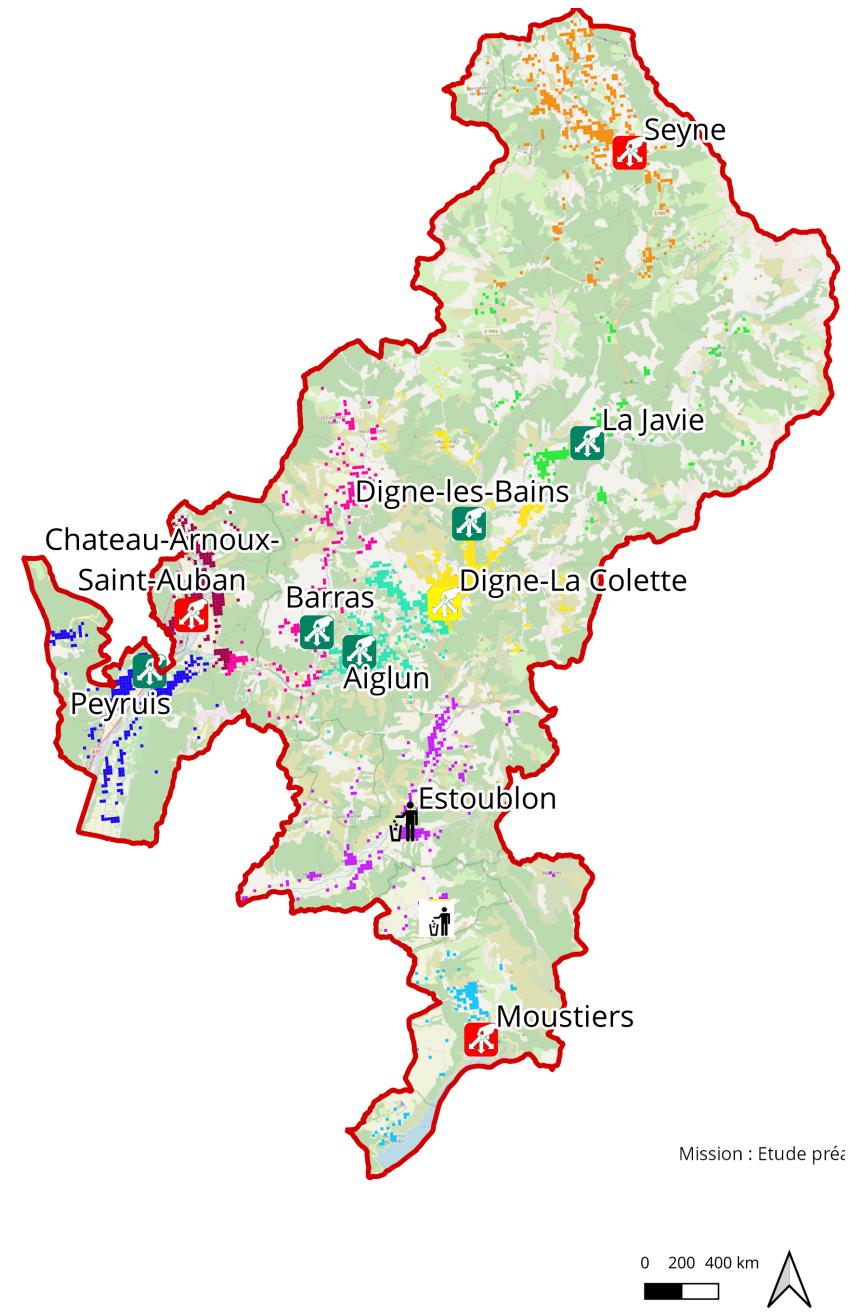
Le site d'Estoublon est considéré comme une aire de dépôt, avec un nombre de flux collectés limité. Le projet de création d'une déchèterie aux normes sur le secteur est en cours d'étude.

Les déchèteries permettant la collecte et le tri du plus grand nombre de flux sont les déchèteries de Digne-les-Bains, de Château-Arnoux-Saint-Auban, de Seyne et de Moustiers-Sainte-Marie.

En 2021, PAA a uniformisée la facturation aux professionnels. Les nouvelles tarifications ont été votées par le conseil d'agglomération du 30 juin 2021. Ainsi, une facturation

- Déchèteries de PAA
 - Déchèterie accessible aux particuliers et aux professionnels
 - Déchèterie réservée aux particuliers
 - Déchèterie réservée aux professionnels
 - Aire de dépôts
 - PAA
- Zone de desserte des déchèteries
 - Aiglun
 - Barras
 - Digne
 - Estoublon
 - Le Javie
 - Moustiers
 - Peyruis
 - Seyne
 - CASA

Figure 15 : Carte de localisation et la couverture par le réseau des déchèteries de PAA.



Source : PAA & données carroyées INSEE 2015 / Auteur : ECOGEOS 2021
Mission : Etude préalable à l'instauration d'une TI incluant une étude sur le tri à la source des biodéchets

identique des professionnels a été mise en place à compter du 1^{er} septembre 2021 pour les 4 déchèteries professionnelles. Il a été observé dans les premiers temps une baisse de la fréquentation et donc des tonnages collectés En particulier pour la déchèterie de Seyne, où les professionnels bénéficiaient de la gratuité des apports.

Le site de *la Colette* regroupe une déchèterie réservée aux professionnels et une plateforme de compostage. Une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) était également en activité, jusqu'au 31/12/2019 (capacité réglementaire maximale autorisée atteinte). C'est sur ce site que sont installés également les quais de transfert des OMr, de multi-matériaux et de verre collectés dans le secteur Dignois. Les camions BOM déposent les OMr et les camions du SYDEVOM les transfèrent au centre d'enfouissement de Valensole.

Fin 2019, PAA a fait l'acquisition d'un broyeur mobile pour les déchets verts apportés en déchèteries afin de diminuer les volumes et optimiser les rotations des bennes. Toutes les déchèteries ne pèsent pas systématiquement leurs déchets verts avant vidage. Par exemple, pour la déchèterie de Barras, les déchets verts sont broyés sur place et amenés directement à la Colette donc les tonnages sont comptabilisés avec les apports directs (majoritairement des professionnels) de la plateforme de la Colette.

Déchèterie	Accès Pro
Déchèterie de La Javie	-
Déchèterie de Digne-les-Bains - Les Isnards	-
Déchèterie de Digne-les-Bains - La Colette	✓
Déchèterie d' Aiglun	-
Aire de dépôt - Estoublon	-
Aire de dépôt - Moustier Sainte Marie	✓
Déchèterie de Barras	-
Déchèterie de Seyne	✓
Déchèterie de Château-Arnoux	✓
Déchèterie de Peyruis	-

Figure 16 : Liste des déchèteries de PAA et accès aux professionnels

5.4 ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

Pour l'ensemble des déchets (ménagers et non ménagers), quelle que soit leur provenance, il s'agit d'indiquer les évolutions prévues en termes d'équipements de collecte et d'organisation (circuits, fréquences, types de déchets collectés, collectes séparées) afin d'assurer également la transparence de l'évolution du service public.

5.4.1 LA COLLECTE SÉLECTIVE

Actuellement la collecte du tri sélectif à Digne-les-Bains est assurée en régie avec seulement 2 flux : le Verre et les Emballages + les Journaux Revues Magazines (JRM). Les dépôts sont réalisés par les usagers dans des bacs dédiés placés dans des points de regroupement et collectés avec des camions BOM. Afin de finaliser l'harmonisation de la collecte du tri sélectif sur l'ensemble du territoire, la commune de Digne-les-Bains sera équipée en PAV d'ici fin 2023. La collecte sera assurée par le SYDEVOM. Afin de favoriser le recyclage et le rachat matière, trois flux seront mis en place : les Emballages, les JRM et le Verre. Chaque flux correspondra à une colonne dédiée. Les colonnes seront regroupées en PAV qui comprendront l'intégralité des flux. Il y aura près d'une centaine de PAV pour la commune.

Dans un souci de cohérence il est étudié la possibilité de passer la collecte des OMr en colonnes simultanément à la mise en place de la collecte du tri en colonnes. D'une part, cela apporterait aux usagers un cadre de vie amélioré grâce à la disparition des 1 400 bacs qui quadrillent actuellement la ville et, d'autre part, cela permettrait aux Dignois de bénéficier de points d'apports volontaires complets qui faciliteraient le geste de tri. Cette étude prendra en compte également la possibilité d'un élargissement de ce mode de collecte aux communes les plus importantes du secteur de la Moyenne Durance. Ce projet permettrait d'améliorer notamment les performances de l'agglomération en diminuant rapidement les volumes d'OMr. Dans cette configuration, il est généralement constaté une baisse de 10 à 20% des volumes d'OMr et une augmentation simultanée du geste de tri.

5.5 MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) appliquée sur l'ensemble de PAA, par les produits de la vente des matériaux, du recouvrement de la Redevance Spéciale, les soutiens à la tonne versés par les éco-organismes et autres recettes (produits exceptionnels, vente de composteurs...). En 2018 et 2019, le taux de la TEOM est de 12%.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Redevance Camping a été supprimée et la Redevance Spéciale s'applique pour les professionnels sur l'ensemble du territoire.

Son application a lieu au-delà de 1 500 litres hebdomadaire de production d'OMr. Pour une production de déchets inférieurs à ces valeurs, il est considéré que le financement du service est assuré par la TEOM.

Le coût de la redevance spéciale est réajusté chaque année en fonction du coût réel de collecte et de traitement des déchets tel que publié dans le rapport annuel.

OBSERVATION

Le financement du service via la TEOM ne favorise pas l'adoption de gestes de prévention puisqu'il n'y a pas de corrélation directe entre le montant de cet impôt et la quantité de déchets produits. Cependant, le seul mode de financement n'explique pas à lui seul le comportement vertueux ou non des habitants lequel dépend de nombreux autres facteurs (sensibilisation, lieu de vie, niveau d'étude, niveau social, ...)

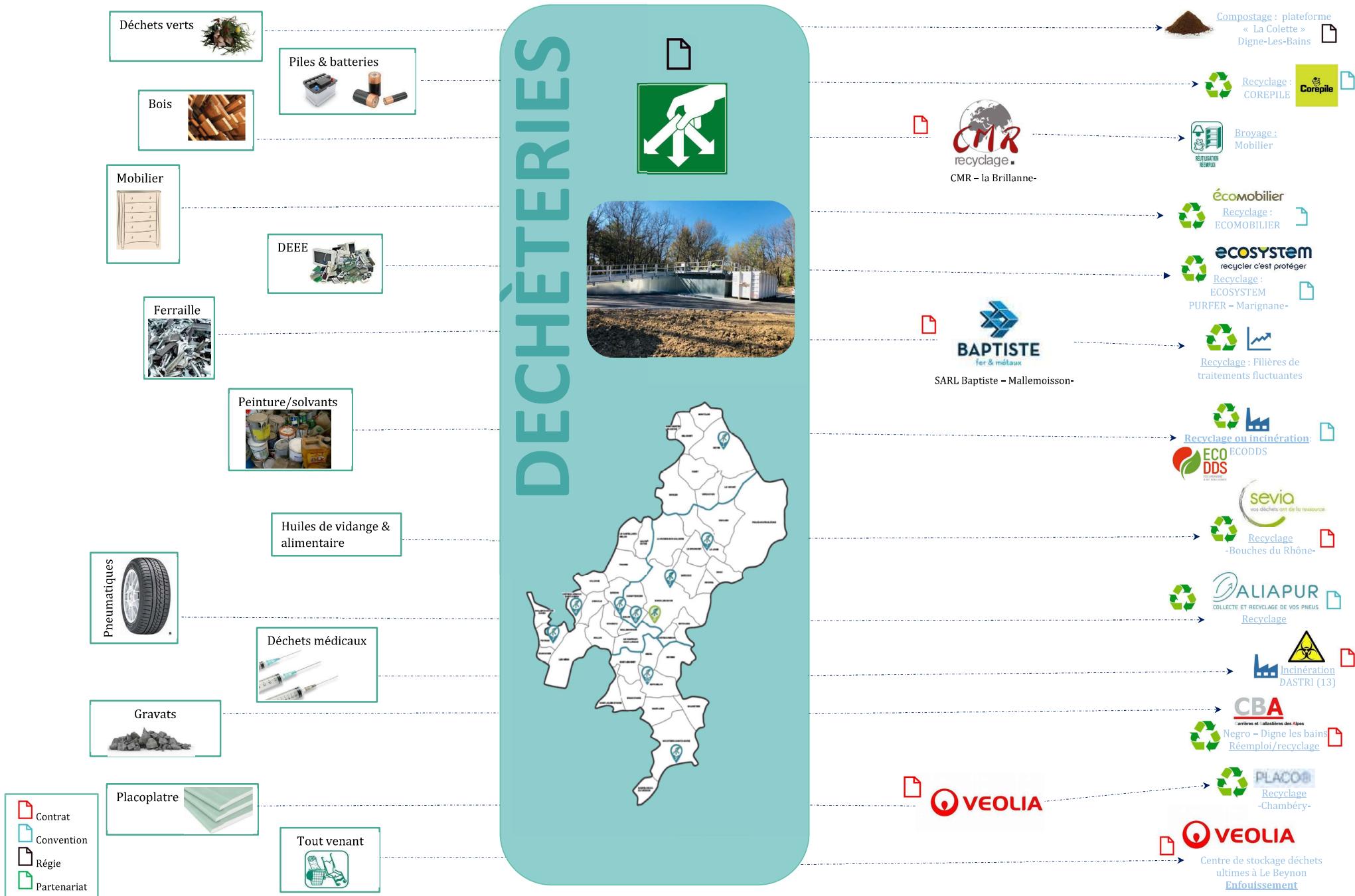


Figure 17 : Prestataires / Exutoires pour les différents flux de déchèterie.

VI CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'agglomération a lancé une étude sur la mise en place de la tarification incitative et du tri à la source des biodéchets en juin 2021. Suite à un appel d'offre, le cabinet ECOGEOS a été mandaté pour réaliser ce travail. Cette étude vise à proposer différents scénarios qui permettront de répondre aux enjeux de la réduction des déchets. A l'issue du choix du scénario qui sera adopté par les élus de l'agglomération, le cabinet ECOGEOS accompagnera PAA dans le travail d'analyse technique, budgétaire et organisationnel jusqu'en 2023.

Dans le cadre de cette étude, une caractérisation des OMR de l'agglomération a été réalisée en octobre 2021. De cette analyse de nos OMR, il ressort des marges de progrès importantes puisque 70.8% de nos déchets enfouis dans les centres de traitement sont potentiellement valorisables (voir schéma ci-contre). En particulier, 34.4% de nos déchets sont composés de déchets recyclables (plus de 5 000 tonnes de verres, emballages, journaux, cartons) et 28.9% sont constitués de déchets verts et biodéchets des ménages (près de 5 000 tonnes).

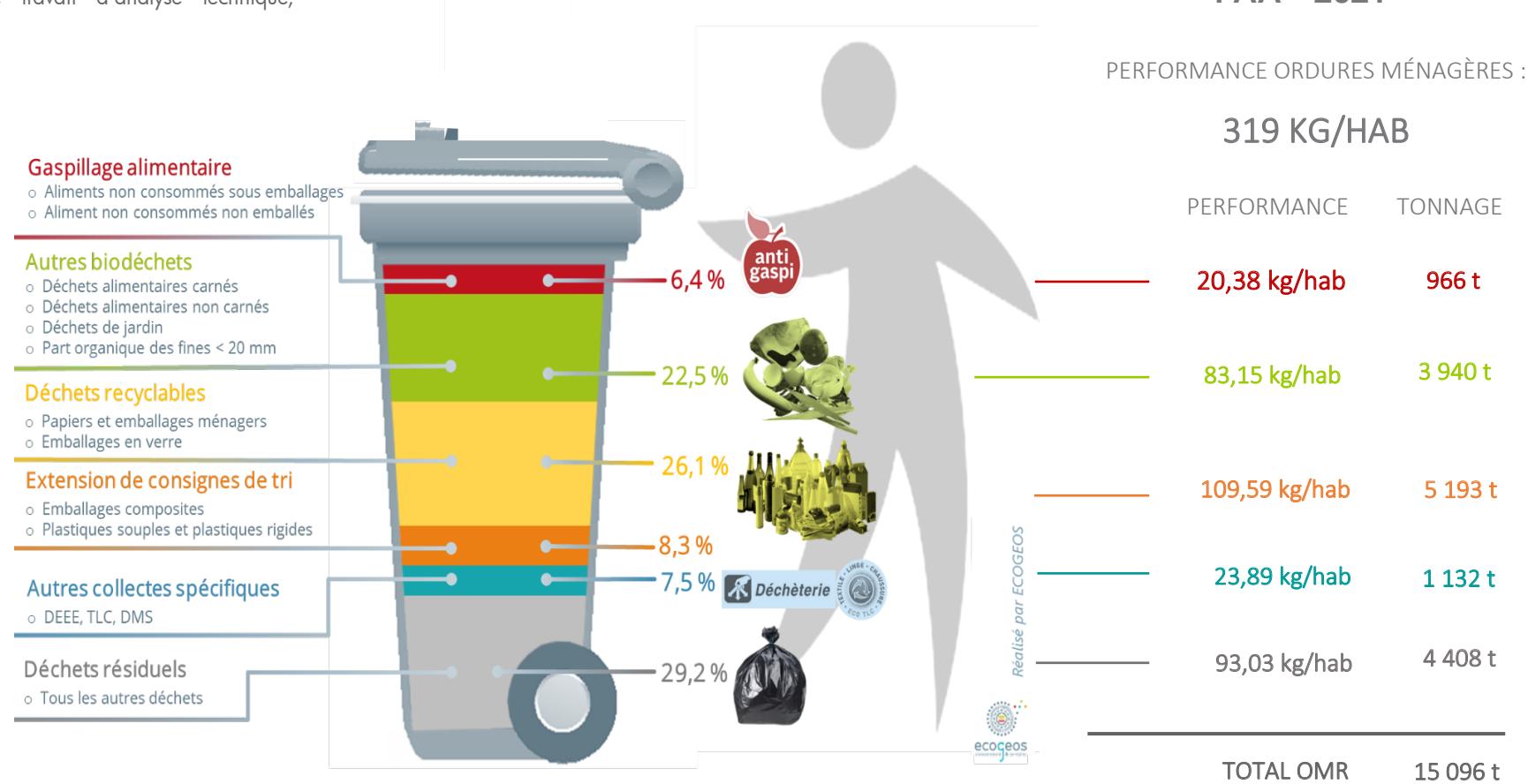


Figure 18 : Schéma de caractérisation des OMR de PAA. Source ECOGEOS

VII LES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS : PERFORMANCES

Les données ci-contre représentent les principaux flux de déchets collectés par le service public d'élimination des déchets. Les années de référence du programme sont 2010 et 2015, années de référence du PRPGD et de la loi AGEC actuellement en vigueur.

Pour obtenir les chiffres de référence de 2010 et 2015, les flux collectés par les cinq anciennes Communautés de Communes ont été additionnés afin de pouvoir comparer les données d'une année sur l'autre et estimer les efforts de réduction restant à effectuer sur le territoire de PAA. Afin d'être au plus juste, un ratio de population a été appliqué sur les données du rapport de l'ancien Syndicat de collecte (SMIRTOM) qui regroupait la Communauté de Communes de Moyenne Durance (CCMD) et la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) ne faisant pas partie de PAA aujourd'hui. **Ce sont 82.3 % des tonnages de l'ancien syndicat, le SMIRTOM, qui sont attribués à la CCMD en 2015.**

Enfin en 2019, sur les déchèteries du bassin de collecte de Château-Arnoux-Saint-Auban, **le ratio de population appliqué au tonnage global est de 77%** pour obtenir la part attribuée à PAA (Cf. paragraphe « Organisation des déchèteries »)

7.1 PERFORMANCES DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMA)

Les tonnages collectés sont présentés dans le tableau ci-contre pour PAA et pour chacun des bassins de collecte (Cf. Figure 19).

Sur l'ensemble des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA), leur taux de tri était de 17.63% en 2021. Ce taux représente la part de déchets recyclables collectés séparément (en excluant les refus) par rapport à l'ensemble des ordures ménagères et assimilées collectées. Ce taux est au-dessus de la moyenne régionale qui était de 13.30 % en 2017.

Quantités (tonnes)							
	BASSIN DE COLLECTE	OMr	VERRE	JRM	EMBALLAGES (+CARTONS)	DONT REFUS	Total OMA
2021	DIGNE-LES-BAINS	7 986	591	498	380	106	9 454
	SEYNE	986	179	45	62	15	1 272
	CHÂTEAU-ARNOUX	5 026	438	239	419	39	6 122
	BRAS D'ASSE	1 098	157	36	99	6	1 390
	PAA	15 096	1 365	817	960	166	18 238
2015	DIGNE-LES-BAINS	8 214	558	478	254	91	9 595
	SEYNE	1 208	95	47	27	17	1 394
	CHÂTEAU-ARNOUX	5 194	363	328	254	29	6 168
	BRAS D'ASSE	1 129	122	51	27	10	1 339
	PAA	15 745	1 137	903	562	148	18 495
Evolution Performance & comparaison territoriale (kg/hab/an)							
	TERRITOIRE	OMr	VERRE	RSHV (emballages + JRM)	DONT REFUS	Total OMA	
2021	PAA	319	29	37	4	385	
2020	PAA	313	29	37	3	379	
<i>Comparaison Région (2019) :</i>		371	24	39			435
<i>Comparaison Alpes de Haute Provence (2019) :</i>		344	31	35			410
<i>Comparaison même typologie d'habitat mixte à dominante rurale :</i>		205	37	52			294
Performance (kg/hab/an)							
	BASSIN DE COLLECTE	OMr	VERRE	JRM	EMBALLAGES (+CARTONS)	DONT REFUS	Total OMA
2021	DIGNE-LES-BAINS	317	23	20	15	4	375
	SEYNE	367	67	17	23	6	473
	CHÂTEAU-ARNOUX	294	26	14	24	2	358
	BRAS D'ASSE	456	69	15	41	2	577
	PAA	319	29	17	20	4	385
2015	DIGNE-LES-BAINS	320	22	19	10	4	373
	SEYNE	427	33	17	10	6	493
	CHÂTEAU-ARNOUX	308	22	19	15	11	375
	BRAS D'ASSE	453	49	20	11	4	537
	PAA	333	24	19	12	3	391

Figure 19 :Quantités & performances d'OMR & de la collecte selective entre 2015 et 2021.

D'autre part, les performances par habitant montrent une plus petite production d'OMR au niveau de PAA (319 kg/hab en 2021) qu'au niveau régional et départemental (respectivement 371 kg/hab et 344 kg/hab en 2019) et une plus faible quantité d'emballages ménagers et de papiers collectée (37 kg/hab contre 39 kg/hab au niveau régional, en 2019).

Malgré une comparaison avec les performances de la région et du département plutôt favorables pour PAA, la comparaison avec la moyenne des territoires de même typologie d'habitat que l'agglomération («mixte à dominante rurale») emmène à la conclusion que beaucoup d'efforts sont à poursuivre sur PAA. En effet, on constate sur les territoires de même typologie d'habitat des performances plus faibles :

- des OMR à 205 kg/hab/an (en 2019) contre 319 kg/hab/an pour PAA (en 2021),
- sur la collecte sélective (pour les RSHV à 52 kg/hab/an (en 2019) contre 37 kg/hab/an pour PAA (en 2021).

L'analyse des performances des bassins de collecte en 2021 (Cf. Figure 21) montre des disparités avec une « performance » pour les OMA allant de 358 kg/hab pour le bassin de Château-Arnoux-Saint-Auban à 577 kg/hab pour le bassin de Bras-d'Asse. Cependant certaines différences peuvent s'expliquer par l'influence du tourisme puisque les deux territoires produisant le plus d'OMA par habitant sont aussi les plus touristiques. La performance est en effet basée sur la population municipale et ne prend donc pas en compte les variations saisonnières de population. De même pour les secteurs avec une activité économique (zone d'activité...) plus importante (bassin de Château-Arnoux et Digne-les-Bains) génératrice de quantités significatives d'OMA.

7.2 PERFORMANCES DE LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Le tableau (Cf. Figure 22) présente l'ensemble des flux qui sont acceptés sur les déchèteries de PAA par bassin de collecte et les tonnages qui ont été collectés en 2021.

Un tableau est également présenté en Annexe 2 pour la situation en 2015. Toutefois, toutes les données sont pas disponibles pour cette année-là. Par conséquent, celles manquantes, dont

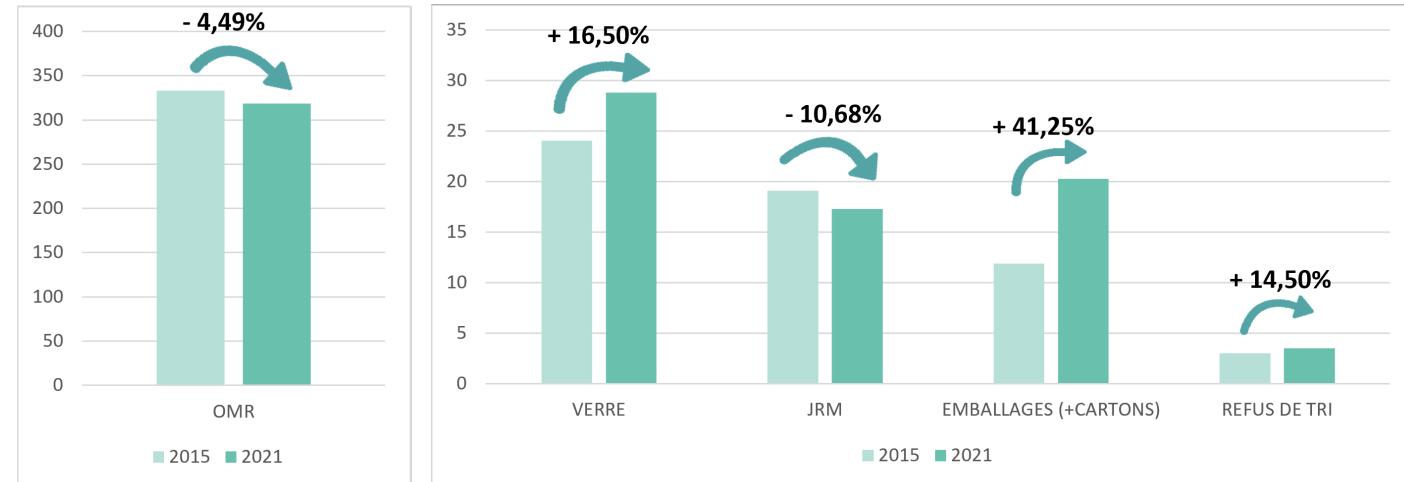


Figure 20 : Evolution des performances (kg/hab/an) pour la collecte des OMA de PAA

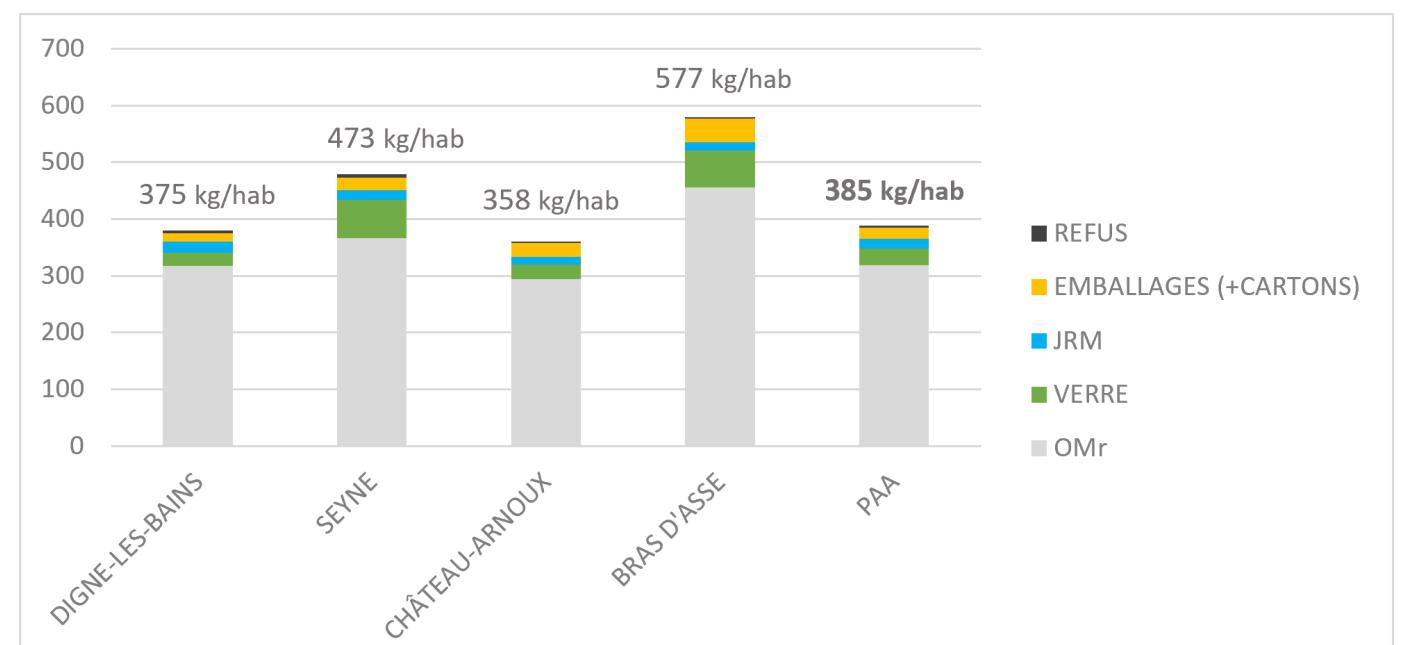


Figure 21 : OMA collectées en 2021 avec le détail par bassin de collecte (kg/hab/an)

notamment les quantités de déchets verts réceptionnées sur les déchèteries de Barras et de Seyne-les-Alpes et de gravats sur celle de Seyne-les-Alpes, ont dû être estimées. L'analyse des évolutions des quantités entre 2015 et 2021 sur ces territoires est donc à considérer avec précaution.

La production de déchets par habitant est très variable selon les déchèteries (Cf. Figure 24).

Il est à noter une forte production de tout venant, de déchets verts, de matériaux recyclables et de déchets inertes sur le bassin de Seyne-les-Alpes, proportionnellement à l'ensemble de PAA et au ratio à l'habitant.

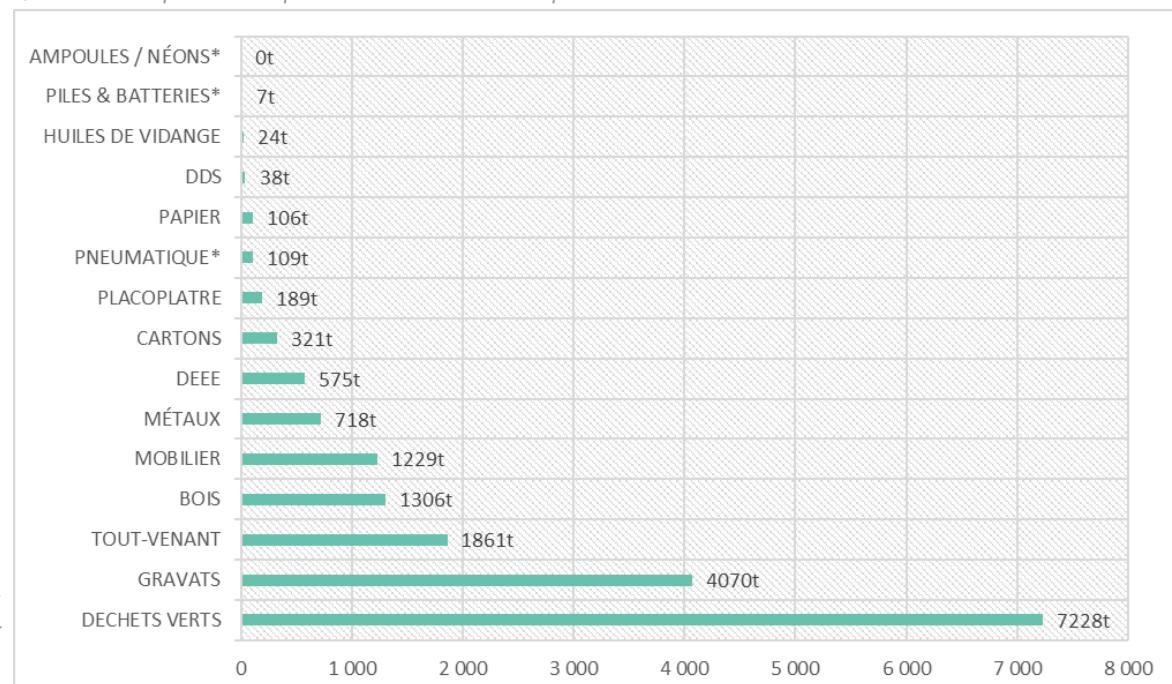
BASSIN DE COLLECTE	QUANTITÉ COLLECTÉE (TONNES)					2021					PERFORMANCES DE COLLECTE (kg/hab)				
	BASSIN DE DIGNE-LES-BAINS	BASSIN DE SEYNE	BASSIN DE CASA	BASSIN DE BRAS D'ASSE	TOTAL PAA	BASSIN DE DIGNE-LES-BAINS	BASSIN DE SEYNE	BASSIN DE CASA	BASSIN DE BRAS D'ASSE	TOTAL PAA					
TOTAL DÉCHÈTERIES	8 763	1 974	6 494	552	17 782	348	734	380	229	375					
DECHETS VERTS	4 312	900	1 986	30	7 228	171	335	116	12	153					
GRAVATS	1 565	316	2 052	137	4 070	62	118	120	57	86					
TOUT-VENANT	635	216	742	268	1 861	25	80	43	111	39					
PAPIER	84	0	16	6	106	3	0	1	2	2					
PNEUMATIQUE	62	4	41	2	109	2	1	2	1	2					
MOBILIER	675	125	422	7	1 229	27	47	25	3	26					
MÉTAUX	323	108	277	10	718	13	40	16	4	15					
CARTONS	174	18	129	0	321	7	7	8	0	7					
PLACOPLATRE	108	29	52	0	189	4	11	3	0	4					
BOIS	513	192	528	73	1 306	20	71	31	30	28					
DEEE	291	61	207	16	575	12	23	12	7	12					
AMPOULES / NÉONS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
DDS	9	2	27	0	38	0	1	2	0	1					
CAPSULES NESPRESSO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
HUILES DE VIDANGE	11	1	9	3	24	0	0	1	1	1					
PILES & BATTERIES	1	2	5	0	7	0	1	0	0	0					

Figure 22 : Quantité collectée dans les déchèteries/aires de dépôt de chaque bassin en 2021 et les performances

De manière générale, les quantités de déchets collectés en déchèterie sont très variables et peuvent doubler d'une déchèterie à l'autre. Cependant, en raison des organisations différentes et de l'accès ou non aux professionnels, il est difficile d'effectuer des comparaisons.

Cependant, si l'on compare les performances en déchèterie de PAA et celles de territoires à même typologie, on constate une performance de collecte globale plus faible sur l'Agglomération (à 375 kg/hab/an pour PAA en 2021 et 312 kg/hab/an pour les territoires de même typologie (2019)).

Figure 23 : Tonnages collectés en 2021 sur l'ensemble des déchèteries.



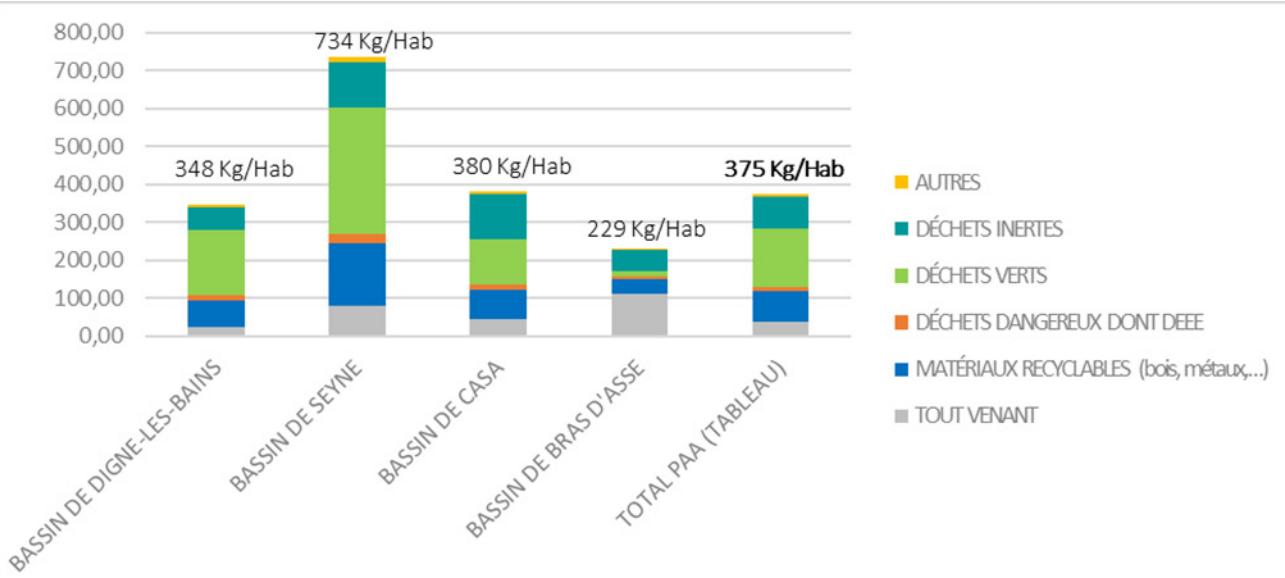


Figure 24 : Production de déchets de déchèterie en 2021 (en kg/hab/an) des bassins de collecte.

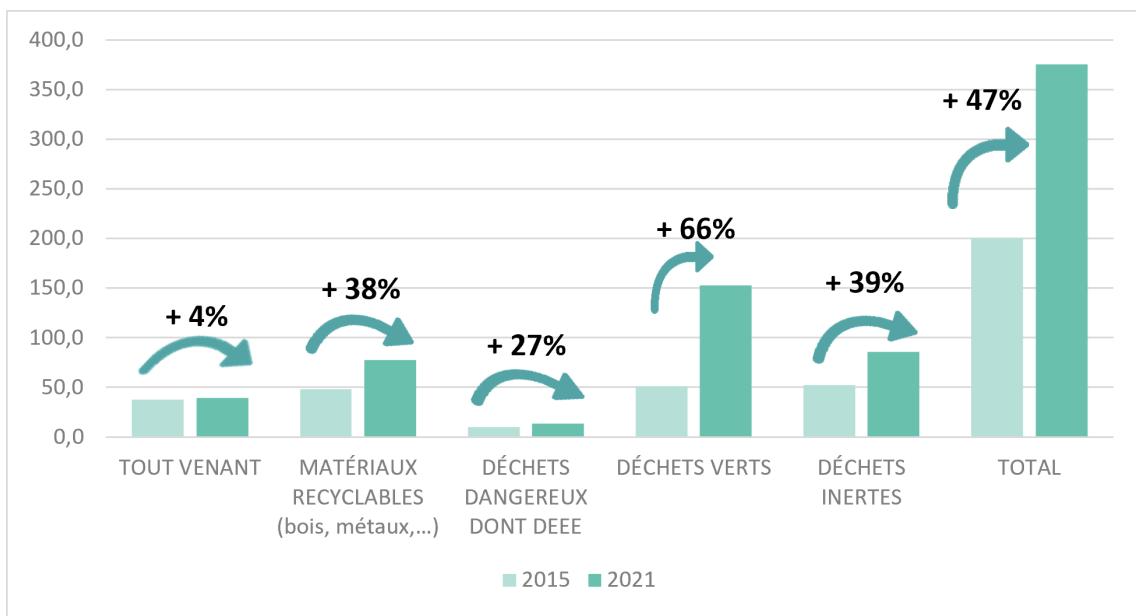


Figure 25 : Évolution des tonnages collectés en déchèterie pour l'ensemble de PAA.

Entre 2015 et 2021, la quantité totale de déchets collectés en déchèterie a augmenté de 47% (Cf. Figure 25). La forte augmentation constatée pour les déchets verts s'explique par l'interdiction du brûlage applicable depuis 2011.

Le développement des filières de valorisation dans les déchèteries favorise également la collecte des matériaux recyclables. Il est observé chaque année une augmentation globale des flux collectés en déchèterie.

SYNTHÈSE DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS (DMA)

- ▶ Les DMA comprennent tous les déchets collectés par le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD), soit les déchets collectés sur PAV, en point de regroupement et ceux réceptionnés en déchèterie.
- ▶ Cependant lorsqu'on parle de DMA pour le calcul de certains indicateurs de référence, les déchets inertes (gravats principalement) ne sont pas pris en compte, conformément à la définition retenue dans la définition d'Eurostat (DMA NI).
- ▶ De même, de nombreux indicateurs de la loi TEPCV et du PRPGD ne portent pas sur l'ensemble des DMA mais seulement sur les DMA non dangereux et non inertes : les acronymes DMA NDNI (Non Dangereux Non Inertes) et DMA ND (Non Dangereux) seront donc utilisés pour les désigner.
- ▶ Par ailleurs, il faut noter qu'à l'heure où les règles de calcul des indicateurs ne sont toujours pas explicitées pour la loi AGEC, il y a donc potentiellement 3 niveaux d'évaluation de la valorisation des déchets (sur les DMA, sur les DMA NI et sur les DMA NDNI).
- ▶ L'ensemble des DMA collectés en 2021 par PAA est représenté dans le diagramme de Sankey ci-après (Cf. Figure 26). Celui-ci permet notamment de visualiser la circulation des différents flux des déchets et leur importance selon l'épaisseur des traits.

DIAGRAMME DE SANKEY 2021 – P2A

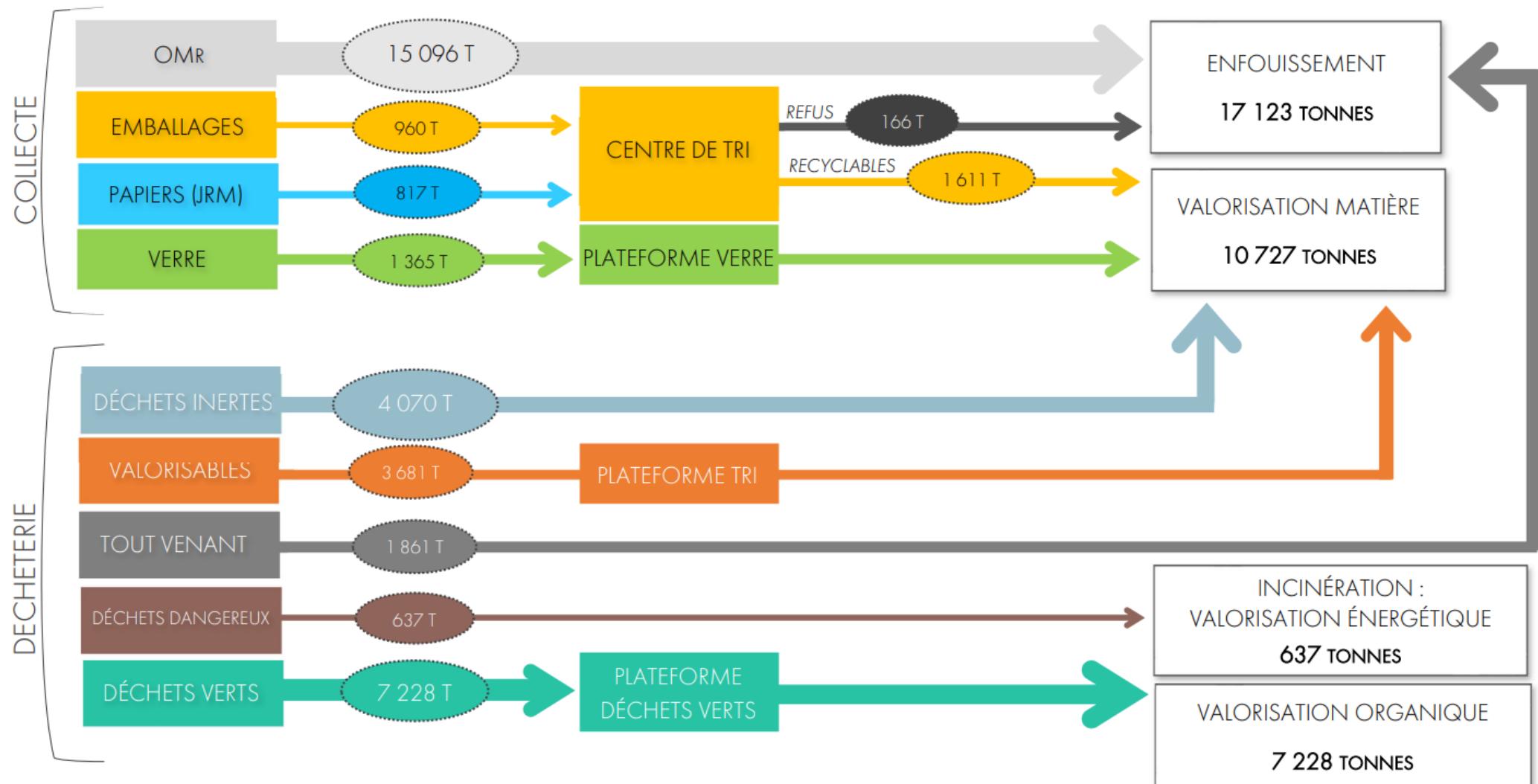


Figure 26 : Diagramme de Sankey des flux de DMA (en tonnes) de PAA en 2021.

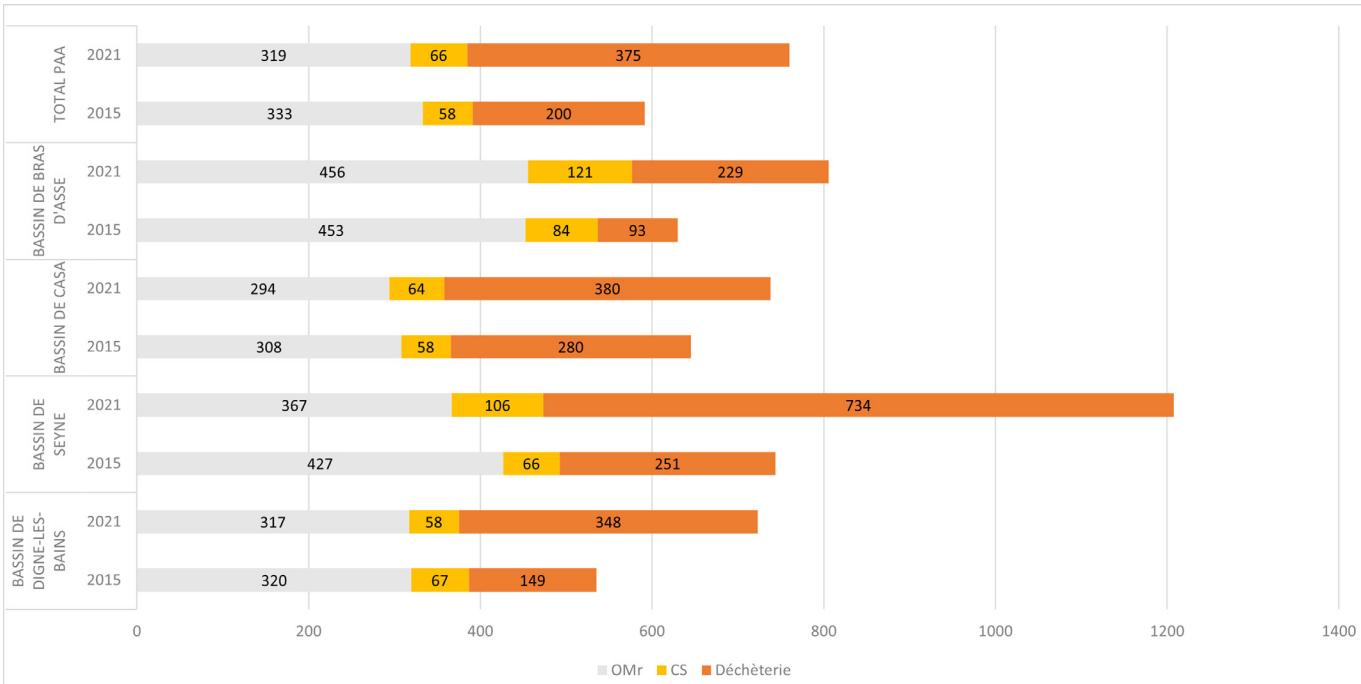


Figure 27 : Évolution et répartition des DMA collectés (gravats inclus) en kg/hab/an pour les bassins de collecte de PAA

La répartition des DMA et la comparaison avec les données nationales et régionales sont présentées dans le graphique ci-dessous (Cf. Figure 27). On observe des disparités importantes entre les bassins de collecte de PAA.

Le bassin de collecte de Bras-d'Asse, très touristique, montre une forte production d'OMR. Une nouvelle déchèterie vient remplacer l'aire de dépôt sur Moustiers-Sainte-Marie. Les flux apportés à l'aire de dépôt sont mieux maîtrisés par rapport à 2018 depuis que celle-ci dispose d'horaires d'ouverture.

Sur le bassin de collecte de Seyne-les-Alpes, on constate une forte augmentation des dépôts en déchèterie, particulièrement sur les déchets verts / gravats qui peut être lié à l'amélioration du suivi des tonnages.

Globalement, la performance de collecte des DMA est plus élevée sur l'agglomération en comparaison avec les territoires de même typologie d'habitat (PAA : 760 kg/hab/an et même typologie : 636 kg/hab/an) en majorité liée par nos productions d'OMR et de déchets verts beaucoup trop élevées.

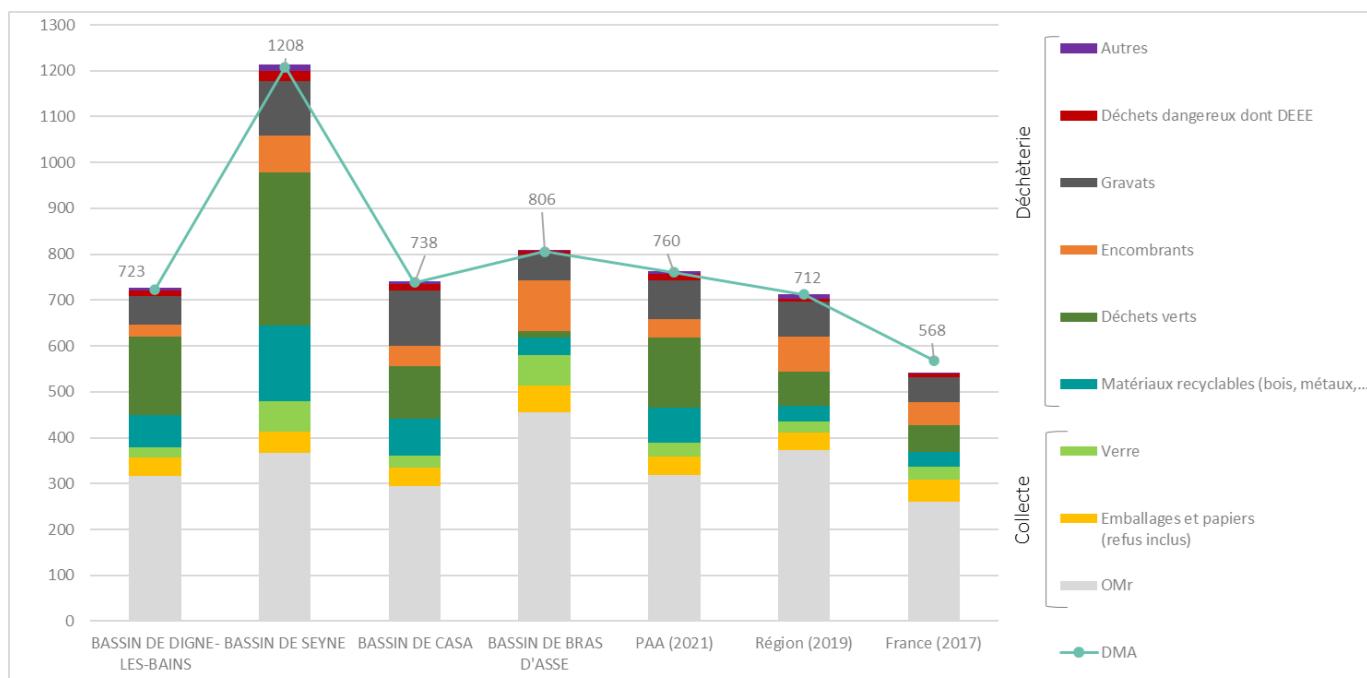


Figure 28 : Composition des DMA avec comparaison régionale et nationale (en kg/hab/an)

VIII INDICATEURS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

La réglementation (PRPGD, loi TEPCV et loi AGEC) impose des objectifs quantitatifs et qualitatifs en lien avec la prévention et la réduction. En voici une synthèse ci-dessous :

- Réduire de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant, en 2030 par rapport à 2010 (cf. loi AGEC).
- Réduire de 10% la production de DMA ND (Non Dangereux) entre 2015 et 2025 (Cf. PRPGD).
- Valoriser 65% des DMA NDNI en 2025 contre 44% en 2015 (Cf. PRPGD).
- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55% en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035 de ces déchets mesurés en masse (cf. loi AGEC).
- Atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages ménagers (Cf. PRPGD).
- Réduire les quantités de DMA NDNI enfouies de 50% en 2025 par rapport à 2010 (Cf. LTEPCV).
- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits mesurés en masse (cf. loi AGEC).

Le tableau ci-après récapitule les principales données à prendre en compte :

	BASSIN DE COLLECTE	COLLECTE					DÉCHÈTERIES					TOTAL				
		OMR (+refus)	RECYCLABLES (reste en enlevant le refus de tri)	DONT VERRE	DONT EMBALLAGES / PAPIER /	DMA	DMA ND	DMA NDNI (Tous sauf gravat & sauf déchets Dangereux)	DONT VALORISÉS	DONT EN FOUIS	DMA TOTAUX	DMA ND	DMA NDNI	DONT VALORISÉS	DONT EN FOUIS	
TONNAGES	2021	DIGNE-LES-BAINS	8 091	1 361	591	770	8 763	8 452	6 887	6 252	635	18 215	17 904	16 339	7 613	47% 8 726 53%
		SEYNE	1 001	271	179	92	1 974	1 910	1 594	1 378	216	3 246	3 182	2 866	1 649	58% 1 217 42%
		CASA	5 066	1 056	438	618	6 494	6 251	4 198	3 456	742	12 616	12 372	10 320	4 512	44% 5 808 56%
		BRAS D'ASSE	1 104	286	157	129	552	533	396	128	268	1 942	1 923	1 786	414	23% 1 372 77%
	2015	Total PAA	15 262	2 974	1 365	1 610	17 782	17 145	13 075	11 214	1 861	36 019	35 381	31 311	14 188	45% 17 123 55%
		DIGNE-LES-BAINS	8 305	1 289	558	731	3 822	3 637	2 830	2 146	685	13 416	13 232	12 425	3 435	28% 8 990 72%
		SEYNE	1 125	169	95	74	711	660	571	331	240	2 105	2 054	1 965	500	25% 1 465 75%
		CASA	5 223	945	363	582	4 716	4 483	3 229	2 425	804	10 884	10 651	9 397	3 370	36% 6 027 64%
		BRAS D'ASSE	1 139	200	122	78	232	232	154	101	53	1 570	1 570	1 492	301	20% 1 191 80%
		Total PAA	15 893	2 603	1 137	1 465	9 480	9 011	6 784	5 003	1 781	27 976	27 506	25 279	7 606	30% 17 673 70%
	2010	Total PAA												27 983		19 714 70%
PERFORMANCES (kg/hab/an)	2021	DIGNE-LES-BAINS	321	54	23	31	348	336	273	248	25	723	711	649	302	47% 345 53%
		SEYNE	372	101	67	34	734	710	593	513	80	1208	1184	1066	613	58% 453 42%
		CASA	296	62	26	36	380	366	246	202	43	738	724	604	264	44% 340 56%
		BRAS D'ASSE	458	119	65	54	229	221	164	53	111	806	798	741	172	23% 569 77%
		Total PAA	322	63	29	34	375	362	276	237	39	760	747	661	299	45% 361 55%
	2015	DIGNE-LES-BAINS	402	62	27	35	185	176	137	104		536	529	497	137	28%
		SEYNE	433	80	33	26	251	233	202	117		796	776	743	189	25%
		CASA	310	56	22	35	180	166	191	144		634	621	548	196	36%
		BRAS D'ASSE	457	80	49	31	93	93	62	41		635	635	604	122	20%
		Total PAA	336	55	24	31	200	191	143	106		591	582	534	161	30%
	2010	Total PAA												587		413 70%

Figure 29 : Synthèse des quantités de DMA collectés et des performances par habitant

8.1 RÉDUIRE LA PRODUCTION DES DMA

► PRPGD : -10% DE DMA ND EN 2025 PAR RAPPORT À 2015. LES DMA CONSIDÉRÉS POUR LE CALCUL DE CET INDICATEUR N'INTÈGRENTPAS LES DÉCHETS DANGEREUX .

On observe une augmentation globale de 22% des DMA ND (Cf. Figure 30) sur l'ensemble de PAA (+17% entre 2019 et 2021). Cette augmentation est, d'une part, liée à l'augmentation des tonnages de la collecte sélective, avec l'extension des consignes de tri depuis 2019, et, d'autre part, à l'accroissement des quantités de DMA ND collectées en déchèterie, principalement causée par les déchets verts et gravats mais aussi par les matériaux recyclables. On peut considérer qu'une partie de l'augmentation est due également par un suivi de plus en plus rigoureux des flux collectés.

Cette forte augmentation, constante depuis plusieurs années, est cette année en baisse de 1 point par rapport à l'année 2020. En effet, la production des DMA ND baisse sur tous les bassins de collecte sauf sur le bassin de Seyne où l'augmentation reste constante (+19.79% entre 2020 et 2021).

PRODUCTION PAR HABITANT des DMAND (en kg/hab/an)				
BASSIN DE COLLECTE	2015	2021	OBJECTIF 2025 (-10%)	EVOLUTION 2015>2021
DIGNE-LES-BAINS	529	711	476	25,61%
SEYNE	776	1184	699	34,41%
CASA	621	724	559	14,26%
BRAS D'ASSE	635	798	572	20,36%
Total PAA	582	747	523	22,13%

Figure 30 : Production de DMA ND par habitant, en comparaison avec les objectifs

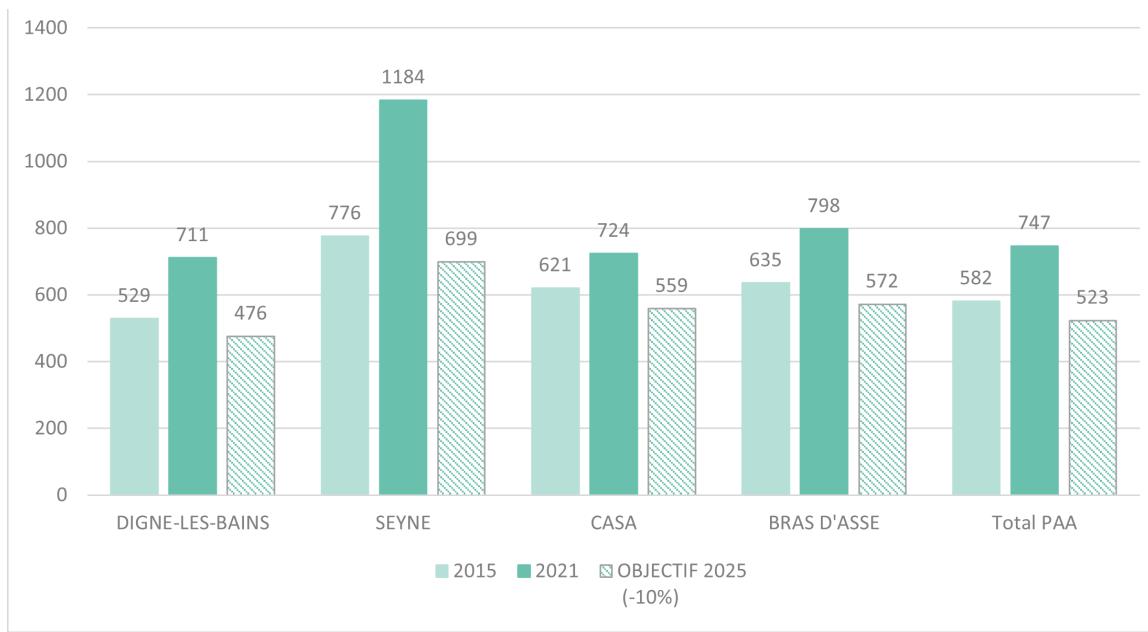


Figure 31 : Indicateur «Production de DMA ND par habitant» et évolution 2015/2021

► LOI AGEC : -15% DE DMA NI EN 2030 PAR RAPPORT À 2010. LES DMA CONSIDÉRÉS POUR LE CALCUL DE CET INDICATEUR N'INTÈGRENT PAS LES DÉCHETS INERTES.

DMA NI Production par habitant (en kg/hab/an)				
Bassins de collecte	2010	2021	Evolution 2021/2010	Objectif 2030 (-15%)
Digne-les-Bains	539	711	24%	458
Seyne	761	1180	36%	647
Château-Arnoux	635	677	6%	540
Bras d'Asse	547	868	37%	465
Total PAA	595	733	19%	506

Figure 32 : Production de DMA NI par habitant, en comparaison avec les objectifs

Les DMA NI augmentent par rapport à 2010 (+19%) la tendance doit être inversée (Cf. Figure 32). Un constat identique est posé sur les augmentations de certains flux (déchets verts et recyclables). Néanmoins, en 2010, certaines données manquantes ont été extrapolées et la conclusion doit être prudente. Un meilleur suivi des flux est une conséquence de cette augmentation. Entre 2020 et 2021, cet indicateur reste stable (+1.41%).

8.3 AUGMENTER LA VALORISATION

► PRPGD : VALORISER 65% DES DMA NDNI EN 2025

Le taux de valorisation matière des DMA NDNI est de 45% pour PAA en 2021 (Cf. Figure 33). On constate une augmentation importante depuis 2018 (+11 points) qui résulte en partie du développement des filières de recyclage sur les aires de dépôts de la vallée de l'Asse.

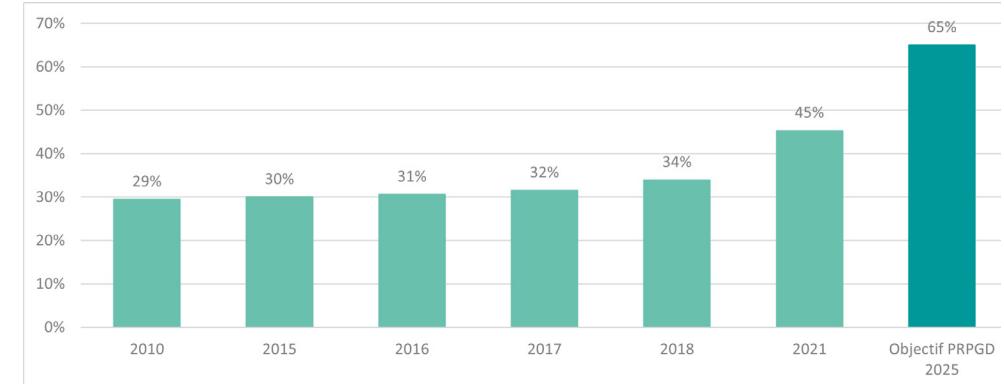


Figure 33 : Evolution du taux de valorisation des DMA NDNI sur PAA

Le taux de valorisation a augmenté sur l'ensemble des bassins de collecte (Cf. Figure 34). Toutefois, celui-ci doit être relativisé car il est majoritairement dû à une plus grande quantité de déchets verts collectés sur les déchèteries.

Après plusieurs années d'augmentation, le taux de valorisation reste stable depuis 2020. De gros efforts de communication vont devoir être réalisés.

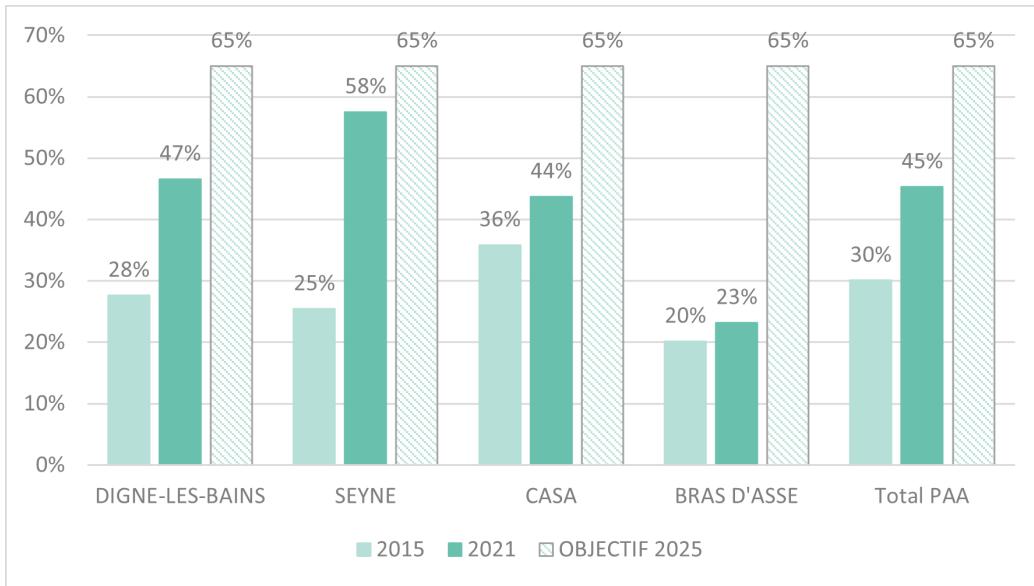


Figure 34 : Evolution du taux de valorisation des DMA NDNI par bassin de collecte

8.3 DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI & LE RECYCLAGE

► LOI AGEC : AUGMENTER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS FAISANT L'OBJET D'UNE PRÉPARATION EN VUE DE LA RÉUTILISATION OU D'UN RECYCLAGE EN ORIENTANT VERS CES FILIÈRES 55 % DE CES DÉCHETS MESURÉS EN MASSE EN 2025 PUIS 60 % EN 2030 ET 65 % EN 2035 ;

PAA n'atteint pas encore l'objectif de 55% en 2025 de DMA (Cf. Figure 35) faisant l'objet de réutilisation ou de recyclage, les efforts restent à poursuivre.

DMA TOTAUX VALORISÉS					
BASSIN DE COLLECTE	2015	2021	OBJECTIF 2025	OBJECTIF 2030	OBJECTIF 2035
DIGNE-LES-BAINS	28%	47%			
SEYNE	25%	58%			
CASA	36%	44%	55%	60%	65%
BRAS D'ASSE	20%	23%			
Total PAA	30%	45%	55%	60%	65%

Figure 35 : Evolution du taux de DMA faisant l'objet de réutilisation ou de recyclage sur PAA.

► PRPGD : DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET AUGMENTER DE 10% LA QUANTITÉ DE DMA NDNI FAISANT L'OBJET DE PRÉPARATION À LA RÉUTILISATION, EN 2025.

Des actions sur le réemploi ont été initiées dans le cadre du programme TZDG (Repair Café, Étude Ressourcerie, « Recyclerie ») mais ne sont pas réellement quantifiables.

DMA NDNI (en tonnes)		
BASSIN DE COLLECTE	2015	OBJECTIF 2025: quantité DMA NDNI faisant l'objet de préparation à la réutilisation (10%)
DIGNE-LES-BAINS	12 425	1 243
SEYNE	1 965	196
CASA	9 397	940
BRAS D'ASSE	1 492	149
Total PAA	25 279	2 528

Figure 36 : Production de DMA NDNI (année de référence : 2015) et objectif réglementaire de quantité de DMA NDNI devant faire l'objet de préparation à la réutilisation en 2025.

C'est donc au total 2 528 tonnes de DMA NDNI qui doivent être détournées vers une préparation à la réutilisation.

► PRPGD : ATTEINDRE DÈS 2025 LES PERFORMANCES NATIONALES 2015 DE COLLECTES SÉPARÉES DES EMBALLAGES MÉNAGERS.

L'atteinte des objectifs de performance est évaluée au regard du ratio Emballages / Journaux Magazines (EJM) / Ordures Ménagères résiduelles (OMR) d'une part et Verre/ OMR d'autre part. Les objectifs fixés à 2025 pour la région sont les ratios 2015 nationaux déclinés par typologie de territoire soit :

EJM/OMR : 12%
Verre/OMR : 10%

En 2021, les performances de collectes séparées des emballages ménagers (verre, emballages/papiers-cartons) sont en-dessous des objectifs du PRPGD mais s'en approchent.

La mise en place de l'Extension des Consignes de Tri, depuis le 1^{er} avril 2019, et la communication associée a permis une augmentation des performances de la collecte sélective et une diminution des OMR (combinée à une augmentation du taux de valorisation).

8.4 RÉDUIRE L'ENFOISSEMENT

- LOI TEPCV : RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE DMA NDNI ENFOUIES DE 50% EN 2025 PAR RAPPORT À 2010.
- LOI AGEC : RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ADMIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE EN 2035 À 10% DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRODUITS MESURÉES EN MASSE.

L'enfouissement étant le seul moyen de traitement utilisé pour l'élimination de certains déchets au niveau départemental, les quantités enfouies sont donc importantes. On observe une baisse de 13.14% entre 2010 et 2021, qui est principalement due à la baisse de la production d'OMR et à l'augmentation de la collecte des matériaux recyclables mais également au déploiement des filières REP sur les déchèteries pour des déchets qui étaient auparavant enfouis. Cependant cette baisse reste limitée et d'importants progrès seront nécessaires pour atteindre -50% d'ici 2025. **De plus, la loi AGEC impose un nouvel objectif d'ici 2035 qui est d'enfouir que 10% des DMA collectés, aujourd'hui PAA a encore 48% des DMA qui partent à l'enfouissement.**

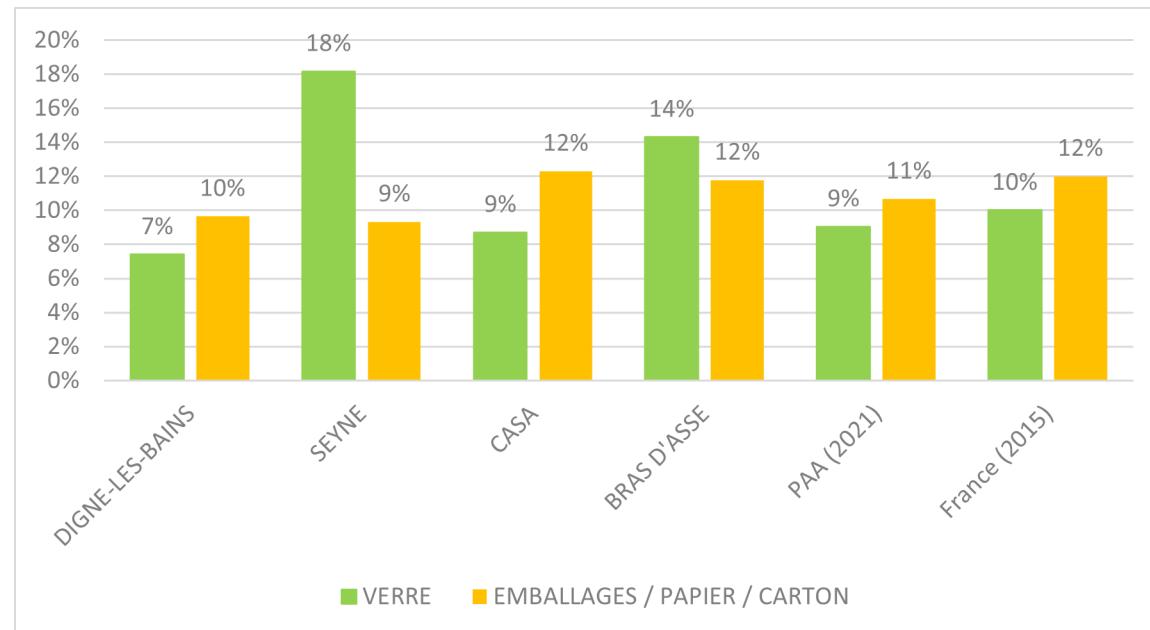


Figure 37 : Performance de la collecte sélective par bassin et comparaison avec les objectifs du PRPGD

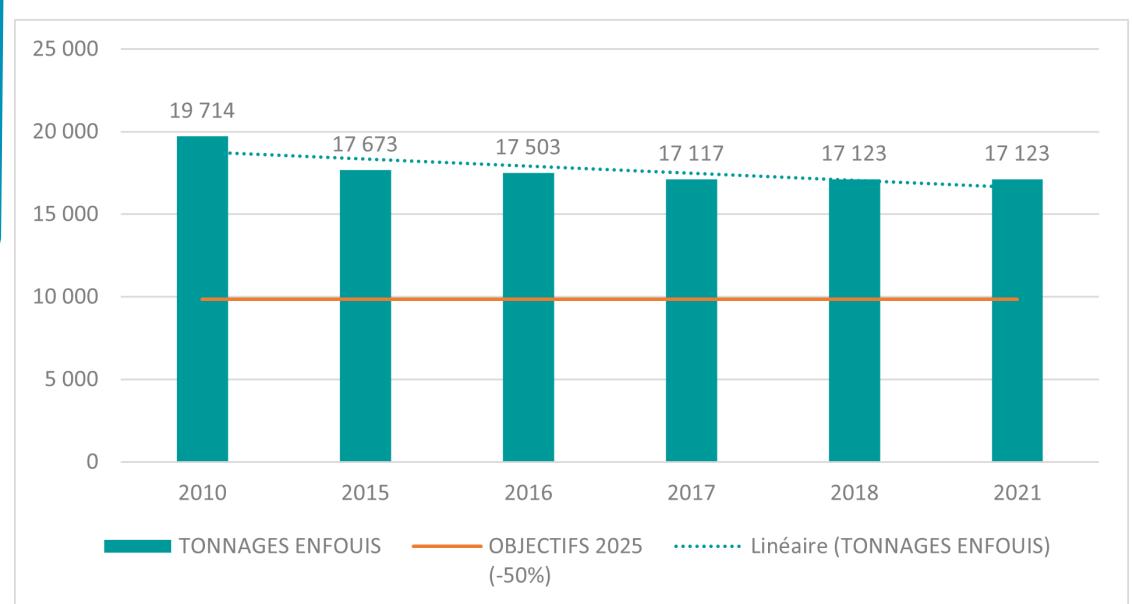


Figure 38 : Évolution des tonnages enfouis

8.5 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Le tableau ci-dessous synthétise les valeurs des principaux indicateurs calculés et leur comparaison par rapport aux objectifs réglementaires du PRPGD et de la loi TEPCV à l'horizon 2025.

		2021	2022	2023	2024	2025	2030	2035
RÉDUIRE LES TONNAGES	PRPGD : Réduire de 10% la production de DMA ND d'ici 2025 //2015	747 35 381	691,25 32 725	635,5 30 068	579,75 27 412	524 Kg/hab 24 755 T		
	Loi AGEC : Réduire de -15 % la production de DMA NI d'ici 2030 //2010	674 31 948	655 31 077	637 30 205	618 29 334	599 28 462	506 Kg/hab 24 105 T	
AUGMENTER LA VALORISATION MATIÈRE	PRPGD : Atteindre les 65% de valorisation matière de l'ensemble des DMA NDNI en 2025	45%	50%	55%	60%	65%		
	Loi AGEC : augmenter le taux de DMA faisant l'objet d'une réutilisation ou recyclage à 55 % en 2025 puis 60 % en 2030 et 65 % en 2035.	45,0%	47,5%	50,0%	52,5%	55,0%	60,0%	65,0%
RÉDUIRE L'ENFOUSSEMENT	PRPGD : Atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages ménagers	EJM/OMr : 11% Verre/OMr : 9%	EJM/OMr : 11,25% Verre/OMr : 9,25%	EJM/OMr : 11,5% Verre/OMr : 9,5%	EJM/OMr : 11,75% Verre/OMr : 9,75%	EJM/OMr : 12% Verre/OMr : 10%		
	Loi TEPCV : Réduire les DMA NDNI enfouis de 50% en 2025 par rapport à 2010	17 123	15 307	13 490	11 674	9857 T		
	Loi AGEC : Réduire à 10% l'enfouissement des DMA collectés	48,0%	45,3%	42,6%	39,9%	37,2%	26,3%	10,0%

Figure 39 : Indicateurs réglementaires et résultats de 2021 pour le territoire de PAA.

IX ÉTAT INITIAL DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

9.1 ACTIONS PORTÉES PAR LA COLLECTIVITÉ

Depuis 2016, un programme d'actions sur la prévention/réduction des déchets, nommé par l'ADEME « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » a été mené. Tout d'abord, de Juin 2016 à Décembre 2017 sur le bassin de collecte de Château-Arnoux puis s'est étendu de Janvier 2018 à Juin 2019 sur l'ensemble du territoire de PAA. Ce sont 2 Equivalents Temps Plein (ETP) qui sont mobilisés pour parcourir l'ensemble du territoire et lancer une dynamique, tout en mobilisant une gouvernance partagée. Aujourd'hui, PAA poursuit sa volonté politique de réduction des déchets au travers de son engagements dans le Contrat d'Objectifs Régional et la Charte « Zéro déchet plastique » (Cf. 2.2 et 2.3 p.11). Cette partie décrit les principales actions réalisées.

9.1.1 SENSIBILISER & CHANGER LES COMPORTEMENTS

Des actions de communication et d'animation sont réalisées depuis 2016 :

- Création d'une page facebook : diffusions des projets, des guides, des évènements...
- Stands de sensibilisation Grand Public : foire de la lavande, marchés, projections de film...
- Encarts Presse afin de promouvoir les actions éco-exemplaires, les projets...

9.1.2 AMÉLIORER LA COLLECTE SÉLECTIVE & RÉDUIRE LA PART DES OMR

- Étude de faisabilité de la Tarification Incitative et de la collecte séparée des biodéchets : celle-ci a été délibérée au mois d'Avril 2019, l'étude est en cours de réalisation pour des résultats attendus en 2023.
- Projet d'harmonisation et d'extension des consignes de tri : achat de colonnes (verre, papiers et emballages) afin de densifier les points stratégiques et d'harmoniser les consignes sur le territoire hors Digne-les-Bains : première

consignes sur le territoire hors Digne-les-Bains : première phase réalisée en 2020/2021. La deuxième phase du projet pour 2023 consistera à harmoniser les consignes sur la ville de Digne-les-Bains. Ce projet permet d'optimiser la collecte mais également de faciliter le geste de tri en communiquant sur un seul schéma de consigne.

- Une remorque de tri sélectif a été créée afin de se déplacer facilement sur les manifestations du territoire et d'améliorer le tri ;
- Mise en place de 350 corbeilles papiers/ emballages sur les établissements publics. La mise en place des corbeilles s'est déroulée sur l'explication du principe des 4R (Refuser, Réduire, Réutiliser et Recycler) ;
- Suivi des plateformes de compostage collectif mises en place par le SYDEVOM et GESPER ;
- Promouvoir le compostage individuel : vente de composteurs à moindre coût sur les déchèteries ;
- Inciter au broyage sur place auprès des professionnels et des particuliers : création d'un pool pilote des professionnels/ communes exemplaires dans leur gestion des déchets verts ; communication Grand Public « Vers une meilleure gestion des déchets verts ».
- Communication / Formations.

9.1.3 IMPLIQUER LES PROFESSIONNELS

- Mise en place de la Redevance Spéciale sur tout PAA depuis le 1^{er} janvier 2019. Celle-ci s'applique au-delà de 1 500 litres hebdomadaire. Pour une production de déchets inférieure à ces valeurs, il est considéré que le financement du service est assuré par la TEOM.

9.1.4 PROMOUVOIR LES ACTIONS EXEMPLAIRES

- Organisation de 2 Défis des familles, commerces et entreprises zéro déchet : ateliers, sensibilisation, diagnostics, conférences, temps d'échanges sur les bonnes pratiques. Cette action a été développée dans le principe des 4R (Refuser, Réduire, Réutiliser et Recycler). Le territoire concerné par le premier défi fut le bassin de collecte de Château-Arnoux, et le 2nd visait suivant les actions soit le bassin de Digne-les-Bains, soit tout le territoire de PAA.

- La création et la pérennisation du Repair Café Durance Provence. Cet atelier de réparation, composé de bénévoles et porté par PAA à l'origine, s'est pérennisé et organisé en Association depuis le 1^{er} janvier 2019.
- L'étude de faisabilité pour la création d'une Ressourcerie/recyclerie sur le Bassin digne. Afin de faciliter le réemploi, PAA a souhaité mener cette étude avec le bureau d'étude CAP3C, qui a démontré la faisabilité de ce projet. Le porteur de projet L'Atelier Partagé a temporairement ouvert en 2022 sa ressourcerie dans la zone de Saint-Christophe, le temps de la rénovation du bâtiment, proche du centre de Digne-les-Bains, dont il a fait l'acquisition. L'ouverture de ce bâtiment est prévue en 2023.
- La participation aux journées « Nettoyage Nature ». Partenariat créé avec des communes ou associations qui souhaitent sensibiliser les administrés.

9.2 ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES ACTEURS LOCAUX

- Les exemples mentionnés ici seront des relais et partenaires potentiels pour le PLPDMA. Ils représentent des opportunités d'actions futures, ou des opportunités de valorisation de leurs actions pour développer les bonnes pratiques chez d'autres acteurs du territoire.

9.2.1 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

L'association GESPER

Sensibilisation du Grand Public et des restaurateurs. Des outils de communication ont été créés et diffusés :

- Recettes anti-gaspillage
- Plateforme de dons et de trocs pour les fruits et légumes entre particuliers : www.stopgassi04.fr
- Organisation d'ateliers Cuisine
- Sensibilisation du Grand Public sur les dates de péremption.

Le SYDEVOM

Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les collèges et lycées, au travers d'animations et d'outils de communication (affiches, flyers...).

9.2.2 ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

France Nature Environnement - FNE04

Développement d'un projet de gestion des déchets verts de proximité en accompagnant 5 communes (dont le Chaffaut-Saint-Jurson sur PAA) pendant 3 ans : diagnostic, programme d'actions, mise en oeuvre et résultats.

Les associations **GESPER**, **COMPOST'ÈRE**, **À Fleur de Pierre** sont les spécialistes du territoire en gestion de proximité des biodéchets et déchets verts : sensibilisation, formation, accompagnement à la mise en place de plateforme de compostage partagé et location de matériels (ex : broyeur).

L'Association **GESPER** développe aussi un réseau de Composteurs pailleurs sur le territoire Moyenne Durance depuis début 2022. Ce réseau vise à mobiliser les habitants sur le compostage, le jardinage au naturel et le gaspillage alimentaire. Des formations gratuites sont organisées sur le territoire ainsi que des ateliers broyage de déchets verts pendant la saison de taille (printemps et automne).

Le **SYDEVOM** met en place des sites de compostage partagé dans les établissements publics (lycées, collèges, communes...).

9.2.3 AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

Les associations **Repair Café Durance Provence** et **l'Atelier Partagé** sont actifs dans l'échange et la pratique du domaine de la réparation des objets.

Le **SYDEVOM** sensibilise le Grand Public et les élus sur le tri sélectif : outils de communication, ateliers, interventions dans les écoles primaires et collèges (dont le projet Kamishibaï), diffusion de STOP PUB. Mise en œuvre du projet d'Extension des Consignes de Tri des emballages depuis le 1er avril 2019. Accompagnement à la mise en place d'une station de lavage de bouteille en verre à Champtercier, avec l'entreprise « **Fruits d'Avenir** » : étude de faisabilité.

9.2.4 METTRE EN PLACE ET RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE POUR LES ÉCO-MANIFESTATIONS :

Le **SYDEVOM** prête du matériel, des outils de communication (chariots de tri, écocup, affiches...) et sensibilise les organisateurs d'évènementiel. Le réseau des acteurs du développement durable du 04 (créé par **GESPER**) propose un accompagnement personnalisé aux organisateurs par un diagnostic et la diffusion d'outils de communication.

La **FNE04** propose de la sensibilisation sur le tri sélectif et des formations telle que « *Tous consomm'Acteurs* » avec pour objectifs :

- Identifier les liens entre pratiques quotidiennes (tri, consommation alimentaire, déplacements) et impact sur l'environnement
- Interroger les modes de vie individuels et illustrer les possibilités d'actions de chacun.
- Donner les clés pour s'engager sur la voie de l'éco-citoyenneté par des ateliers pratiques

La **CMAr** propose un réseau de « **Répar'Acteurs** » : des artisans proposent prioritairement la réparation des objets réparables plutôt que la vente, mais aussi remettent au goût du jour de vieux objets.

9.2.5 RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

La **CMAr** et la **CCI** ont collaboré pour créer le label « *Eco-défis* » ayant pour objectifs de :

- Développer des actions en faveur du développement durable qui peuvent être déployées sur les thématiques suivantes : l'énergie, les transports, les déchets, les emballages, les nuisances sonores, les écoproduits et la gestion de l'eau notamment.
- Mise en place du plan d'actions et du dossier de labellisation

- Valider les dossiers en commission de labellisation.

9.2.6 RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP

La **FFBTP** a développé des outils de sensibilisation pour une meilleure gestions des déchets sur les chantiers :

- Site internet : <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr>
- Guides de bonnes pratiques, affiches, flyers de sensibilisation
- Vidéos

X SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL : MATRICE AFOM

Une analyse, présentée ci-dessous, sous forme d'une grille AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) permet, de conclure afin de proposer des actions adaptées à notre diagnostic territorial.



Figure 40 : Synthèse du diagnostic territorial de PAA sous forme de Matrice AFOM (Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces).

PARTIE 2 | CONSTRUCTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION



I PILOTAGE DU PROGRAMME

1.1 PROCESSUS D'ÉLABORATION

1.1.1 PROCESSUS D'ÉLABORATION, MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 définit le contenu des programmes rendus obligatoire par la loi « Grenelle 2 » ainsi que leurs modalités d'élaboration et de révision. Le Programme Local de Prévention (PLP) doit définir les partenariats nécessaires pour animer les actions, les moyens humains en charge de l'animation du programme, un budget en cohérence avec les actions et objectifs programmés dans un calendrier et le dispositif de suivi et d'amélioration continue du programme. Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets collectés et traités, en cohérence avec les objectifs réglementaires.

EN BREF

CE PROGRAMME DOIT :

- ÊTRE ÉTABLI POUR 6 ANS
- ÉLABORÉ & SUIVI PAR UNE COMMISSION CONSULTATIVE (CCES) REPRÉSENTÉE PAR DES ÉLUS, D'AUTRES SERVICES INTERNES, DES ACTEURS LOCAUX PUBLICS & PRIVÉS
- ÊTRE SOUMIS À CONSULTATION PUBLIQUE

LES ACTIONS DOIVENT ÊTRE MISE EN ŒUVRE PAR L'AGGLOMERATION AVEC DES ACTEURS LOCAUX.



Figure 41 : Processus d'élaboration d'un PLPDMA - ADEME

1.1.2 ORGANISATION D'UN PLPDMA

- ÉTABLIR UN ÉTAT DES LIEUX
- DONNER DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS
- DÉCRIRE LES MESURES À METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS
 - DÉCRIRE LES INDICATEURS, LES MÉTHODES & LES MODALITÉS DE SUIVI
 - DÉFINIR LES MODALITÉS DE DIFFUSION & D'ÉCHANGE DES INFORMATIONS

AVEC LES ACTEURS CONCERNÉS

1.1.3 QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Les dispositifs de gouvernance du PLP visent à :

- Orienter le programme et prioriser les actions de prévention ;
- Mobiliser les acteurs à travers la participation à la démarche de co-construction du projet ;
- Identifier des partenariats potentiels et les développer ;
- Évaluer, suivre, ajuster les activités du PLP pendant la mise en œuvre du programme.

1.2 MOBILISATION DES ACTEURS & PARTENAIRES : LA CCES

Pour atteindre ces objectifs des instances de pilotage, de participation et de suivi ont été préfigurées et organisées sur le territoire :

- LA CCES (Commission consultative d'élaboration et de suivi)

L'objectif de la CCES est de présenter les grandes thématiques proposées par la région, de trouver des actions concrètes à mettre en place sur le territoire de l'Agglomération et de créer des groupes projets pour mener une réflexion sur ces actions.

La mise en place de groupes de travail par thèmes est nécessaire pour faire émerger des projets et pour valoriser les initiatives des acteurs locaux. Les orientations des groupes ont été présentées lors du lancement du comité de pilotage, de la CCES pendant lequel il a été décidé d'organiser des groupes de travail par axe pour alimenter la réflexion sur le programme et permettre aux porteurs de projet d'alimenter la réflexion sur les thématiques en adéquation avec leurs propres intérêts.

L'objectif des groupes est de se réunir afin de :

- Proposer des actions et définir les projets ;
- Mutualiser les connaissances et les actions ;
- Diffuser des informations.

La participation des groupes est ouverte à tous. La définition d'un calendrier, l'animation des thèmes et l'orientation des activités seront identifiées lors de l'avancement des activités du programme, en fonction des actions engagées sur le territoire.

1.2.1 MEMBRES DE LA CCES

Pour mener à bien les actions de prévention des déchets sur son territoire, le PLPDMA de PAA est piloté par une CCES constituée des personnes suivantes :

ÉLUS (& SUPPLÉANTS) RÉFÉRENTS DE PAA :

René VILLARD, Vice-président délégué aux Déchets

Sandrine COSSERAT, Vice-présidente déléguée à la Transition écologique et citoyenne

Gérard PAUL, Vice-président délégué à l'Habitat et à l'Urbanisme

Marc BONDIL, Vice-président délégué aux Finances et contrôle des Gestions

Olivier LEDEY, Suppléant Conseiller communautaire
Denis BAILLE, Suppléant Conseiller communautaire
Michel BLANC, Suppléant Conseiller communautaire
Michel GRAMBERT, Suppléant Conseiller communautaire

ACTEURS PUBLICS :

Alice ANNIBAL JAMBET, Chargée de mission « Déchets et Économie circulaire », ADEME

Mylène RAYNAUD, Chargée de mission Déchets et Économie circulaire, Région SUD-PACA

Béatrice HUBER, Directrice du SYDEVOM04

Daniel SIMONATO, Chargé de mission « RSE & Economie circulaire », CCI

Laura DAYAN, Conseillère environnement et innovation, CMAR

Nathalie VANNI, Adjointe Mairie de Volonne

ACTEURS LOCAUX PRIVÉS :

Christel FERRÉ, Coordinatrice, A Fleur de Pierre

Fanny LORGERON, Directrice, GESPER

Françoise TELLIER, France Nature Environnement 04

Mario CHABANON, France Nature Environnement 04

Chloé ZAMBEAUX, Ressourcerie de L'Atelier Partagé

Thierry MICHEL, Ressourcerie de L'Atelier Partagé

Bruno ACCIAÏ, Secrétaire Général de la Fédération du Bâtiment & des Travaux

AGENTS INTERNES DE PAA :

Yannick BALDO, Responsable de Service « Prévention et Gestion des Déchets »

Adrian COUTON, Chargé d'étude « Déchets »

Elodie MARTY, Chargée de projets « Déchets »

Natacha NUGUE, Chargée de projets « Déchets »

Nicolas RIGAL, Responsable des déchèteries

Nicolas MAUREL, Responsable de Service « Transition écologique »

Mathilde JIMENEZ, Chargée de mission « Economie circulaire »

Youssef KICHER, Responsable de Service « Communication »

Jérémie SUBIAS, Chargé de mission « Tourisme »

Mickaël JOSEPH, Responsable de collecte Secteur de Seyne

Philippe AUDIN, Responsable de collecte Secteur de l'Asse

Jérôme BERTOCCHI, Responsable de collecte Secteurs de Digne-les-Bains & de Moyenne Durance

1.2.2 ORGANISATION DES CCES

Trois CCES ont été pilotées pour l'élaboration de ce PLP dont les objectifs étaient les suivants :

1^{ÈRE} CCES, LE 04 MAI 2021 :

- PRÉSENTATION & VALIDATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL
- CO-CONSTRUCTION AVCE LES MEMBRES DE LA CCES DE LA MATRICE AFOM

2^{ÈME} CCES, LE 09 JUILLET 2021 :

- VALIDATION DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES & OPÉRATIONNELS DU PLPDMA
- VALIDATION DES DONNÉES DE TONNAGES 2020 de P2A & DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES DMA
- VALIDATION DES AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES
- ORGANISATION DE 2 SESSIONS DE 4 ATELIERS AFOM DE DÉFINIR LES ACTIONS & DE LEUR PRIORISATION

3^{ÈME} CCES, LE 22 MARS 2022 :

- PRÉSENTATION & VALIDATION DES FICHES-ACTION
- VALIDATION DES POTENTIELS ET OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES DMA
- PRÉSENTATION & VALIDATION DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ACTIONS
- PRÉSENTATION DES PROCHAINES ÉTAPES DANS LE PROCESSUS DU PLPDMA

II DÉFINITION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

2.1 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques du PLP sont les suivants :

5 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- ▶ CONCERTER ET FÉDÉRER LES ACTEURS LOCAUX AUTOUR DE LA PRÉVENTION EN VUE DE MUTUALISER LES RESSOURCES TECHNIQUES ET MATÉRIELLES AFIN D'OPTIMISER L'EFFICACITÉ DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS.
- ▶ ASSURER UN SUIVI DU TAUX ET DES IMPACTS FINANCIERS DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS EN VUE DES ENJEUX INDUITS PAR LA DIMINUTION DES CAPACITÉS DE STOCKAGE ET L'AUGMENTATION DE LA TGAP.
- ▶ DIMINUER NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE (ENFOUSSEMENT, RÉEMPLOI,...).
- ▶ INSCRIRE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION ET LES COMMUNES ADHÉRENTES DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCO-EXEMPLARITÉ AFIN D'ASSURER UNE COHÉRENCE ENTRE LES ACTIONS CONDUITES AUPRÈS DES HABITANTS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE.
- ▶ TRAVAILLER EN TRANSVERSALITÉ AVEC LES PROGRAMMES CONNEXES (PCAET, ECONOMIE CIRCULAIRE...).

2.2 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

2.2.1 OBJECTIFS D'ACTIVITÉ & LEURS INDICATEURS

4 OBJECTIFS D'ACTIVITÉ		INDICATEURS
OBJECTIF 1	Inscrire Provence-Alpes Agglomeration et les communes adhérentes dans une démarche d'éco-exemplarité afin d'assurer une cohérence entre les actions conduites auprès des habitant et des acteurs du territoire.	<ul style="list-style-type: none">• Taux de participation des communes• Evolution de la démarche d'éco-exemplarité interne à la Communauté d'Agglomération
OBJECTIF 2	Travailler en transversalité avec les programmes connexes (PCAET, Economie Circulaire, COT, Charte Zéro Plastique...)	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de programmes connexes• Nombre d'actions de prévention mises en place dans ces programmes
OBJECTIF 3	Moyens humains du programme	<ul style="list-style-type: none">• Effectif de l'équipe projet animant le programme
OBJECTIF 4	Suivi financier du programme	<ul style="list-style-type: none">• Coût total du PLPDMA en euros calculé à l'aide du cadre des coûts

2.2.2 OBJECTIFS D'IMPACT & LEURS INDICATEURS

3 OBJECTIFS D'IMPACT		INDICATEURS
OBJECTIF 1	Concerter et fédérer les acteurs locaux autour de la prévention en vue de mutualiser les ressources techniques et matérieliels afin d'optimiser l'efficacité de la prévention des déchets	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'acteurs mobilisés dans l'année
OBJECTIF 2	Assurer un suivi du taux et des impacts financiers de la réduction des déchets en vue des enjeux induits par la diminution des capacités de stockage et l'augmentation de la TGAP	<ul style="list-style-type: none">• Évolution du coût de gestion des déchets en € / habitant par rapport à l'année de référence (à l'aide de la matrice des coûts)
OBJECTIF 3	Diminuer son empreinte environnementale (Réduction DMA, et enfouissement, taux de valorisation et recyclage)	<ul style="list-style-type: none">• Évolution des tonnages des DMA ND, des DMANI, de l'enfouissement, du taux de valorisation et du recyclage

2.2.3 OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES & PRIORITÉS

		2021	2022	2023	2024	2025	2030	2035
RÉDUIRE LES TONNAGES	PRPGD : Réduire de 10% la production de DMA ND d'ici 2025 //2015	747	691,25	635,5	579,75	524 Kg/hab		
		35 381	32 725	30 068	27 412	24 755 T		
AUGMENTER LA VALORISATION MATERIÈRE	Loi AGEC : Réduire de -15 % la production de DMA NI d'ici 2030 //2010	674	655	637	618	599	506 Kg/hab	
		31 948	31 077	30 205	29 334	28 462	24 105 T	
RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT	PRPGD : Atteindre les 65% de valorisation matière de l'ensemble des DMA NDNI en 2025	45%	50%	55%	60%	65%		
	Loi AGEC : augmenter le taux de DMA faisant l'objet d'une réutilisation ou recyclage à 55 % en 2025 puis 60 % en 2030 et 65 % en 2035.	45,0%	47,5%	50,0%	52,5%	55,0%	60,0%	65,0%
	PRPGD : Atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages ménagers	EJM/OMr : 11% Verre/OMr : 9%	EJM/OMr : 11,25% Verre/OMr : 9,25%	EJM/OMr : 11,5% Verre/OMr : 9,5%	EJM/OMr : 11,75% Verre/OMr : 9,75%	EJM/OMr : 12% Verre/OMr : 10%		
	Loi TEPCV : Réduire les DMA NDNI enfouis de 50% en 2025 par rapport à 2010	17 123	15 307	13 490	11 674	9857 T		
	Loi AGEC : Réduire à 10% l'enfouissement des DMA collectés	48,0%	45,3%	42,6%	39,9%	37,2%	26,3%	10,0%



Objectifs de réduction des déchets à prioriser

Figure 42 : Indicateurs réglementaires et résultats de 2021 pour le territoire de PAA.

III LES AXES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES

3.1 LES GISEMENTS À REDUIRE EN PRIORITÉ

Sur les tonnages générés en 2021, tenant compte que nos objectifs prioritaires sont la réduction des tonnages des DMA ND et de l'enfouissement, les gisements à réduire en priorité sont :

- Les OMr
- Le tout-venant
- Les déchets verts
- Les gravats

Dans le cadre de l'étude préalable à l'instauration de la tarification incitative et la mise en oeuvre du tri à la source des biodéchets, le bureau d'études ECOGEOS a réalisé, en octobre 2021, des caractérisations des OMR du territoire. Il apparaît qu'au moins 70.8% des OMR pourraient faire l'objet d'une valorisation matière ou organique. Il est à noter que près de 35% des OMR sont constituées à tort, de déchets recyclables qui devraient se trouver dans la collecte sélective.

70.8 % DES OMR SONT VALORISABLES

La valorisation des biodéchets apparaît également comme un levier important pour réduire la quantité d'OMR produite de près de 29%. Enfin, des actions de sensibilisation et de prévention pourraient permettre de diminuer le volume général des déchets résiduels mais aussi recyclables. Par exemple, près de 14% des OMR concernent des tissus jetables.



OMr
43 % des DMA ND

COLLECTE SELECTIVE

2 674 Tonnes
63 Kg/hab

OMr

15 262 Tonnes
322 Kg/hab

20 %

8 %

DMA ND

35 381 Tonnes

747 Kg/hab

43 %

DÉCHETS VERTS

7 228 Tonnes

153 Kg/hab

50 %

12 %

GRAVATS

4 070 Tonnes

86 Kg/hab

TOUT-VENANT

1 861 Tonnes

39 Kg/hab

12 %

AUTRES DÉCHETERIE

Figure 44 : Parts des flux des DMA ND

MODECOM 2021

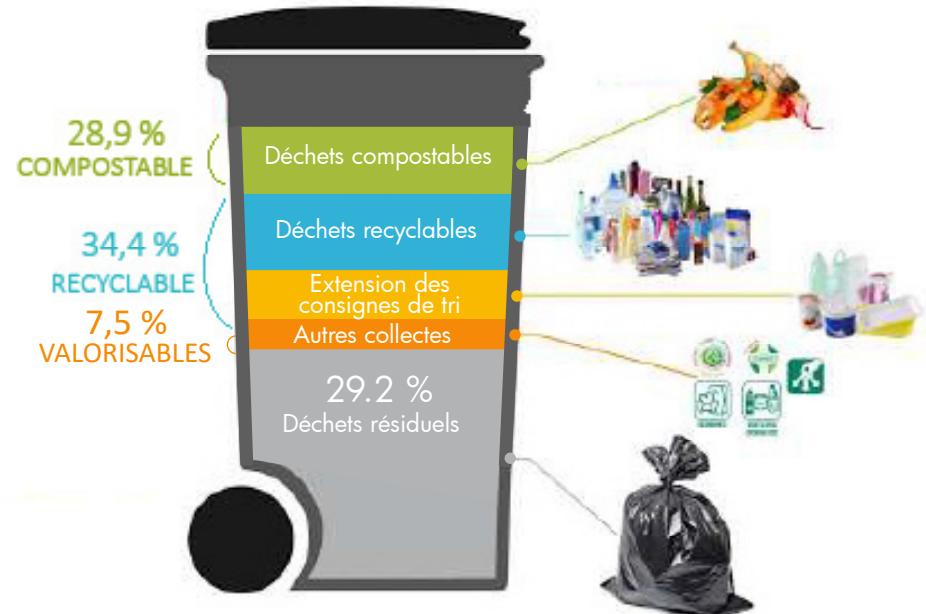


Figure 45 : Parts des flux valorisables d'après la caractérisation 2021 des OMR de PAA.

3.2 DÉTERMINATION DES AXES PRIORITAIRES

LES GISEMENTS DE DÉCHETS
À REDUIRE EN PRIORITÉ

ANALYSE
MATRICE AFOM

LES AXES
D'INTERVENTIONS
STRATÉGIQUES

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS
PRIORITAIRES

En compilant les gisements de déchets prioritaires, les performances de PAA et les objectifs quantitatifs, les marges de progrès à fort impact pour notre territoire sont donc les suivantes :

- ▶ RÉDUIRE LES TONNAGES & L'ENFOISSEMENT DES OMR >
 - LA PART RECYCLABLE OU VALORISABLE
 - LA PART FERMENTISCIBLE
 - LA PART RÉSIDUELLE
- ▶ RÉDUIRE LES TONNAGES & L'ENFOISSEMENT DU TOUT-VENANT (= LES ENCOMBRANTS)
- ▶ RÉDUIRE LES TONNAGES DES DÉCHETS VERTS & DES GRAVATS

La mise en place d'actions pour atteindre ces objectifs (par l'augmentation des performances de recyclage, la promotion de la réparation, le réemploi, le compostage...) contribuera à la valorisation matière.

Considérant l'analyse de la matrice AFOM, les gisements de déchets à réduire en priorité et les marges de progrès à fort impact, le PLP a été décliné en 8 axes d'intervention, dont 6 axes thématiques et 2 transversaux :

6 AXES THÉMATIQUES



AXE 1

PROMOUVOIR LE TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES
& LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



AXE 2

INCITER À LA RÉDUCTION & AU RÉEMPLOI DES DÉCHETS VERTS



AXE 3

ACCOMPAGNER L'ORGANISATION D'ÉCO-ÉVÈNEMENTS & DE MARCHÉS ÉCO-RESPONSABLES



AXE 4

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DES SECTEURS PRIORITAIRES :
TOURISME / ARTISANAT & COMMERCES / ADMINISTRATIONS PUBLIQUES / BTP



AXE 5

PROMOUVOIR LES ACTEURS DE RÉPARATION, DE RÉEMPLOI
& FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



AXE 6

ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCO-CONSUMMATION

2 AXES TRANSVERSAUX



AXE 7

ASSEOIR L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EN MATIÈRE DE
PRÉVENTION DES DÉCHETS



AXE 8

DÉPLOYER LA COMMUNICATION ET ASSEOIR LA VISIBILITÉ DE P2A ET DES ACTEURS
EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Figure 43 : Définition des axes d'interventions

IV GISEMENT D'ÉVITEMENT & POTENTIEL DE RÉDUCTION

Dans cette partie, sont consignées différentes données chiffrées tirées de diverses études menées sur le territoire de PAA et en France concernant le gisement d'évitement et le potentiel de réduction des déchets.

L'objectif étant d'avoir des données de référence pour estimer l'impact des actions de prévention en termes de réduction des tonnages de déchets.

4.1 LES DONNÉES DU TERRITOIRE

- ▶ ÉTUDE PRÉALABLE À L'INSTAURATION DE LA TARIFICATION INCITATIVE ET À LA MISE EN OEUVRE DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS, EN COURS DE RÉALISATION PAR LE BUREAU D'ÉTUDE ECOGEOS
- ▶ MODECOM RÉALISÉE PAR ECOGEOS, EN OCTOBRE 2021

4.2 LES DONNÉES DE L'ADEME

L'ADEME a mené une étude en 2016 afin d'améliorer les connaissances concernant les gisements d'évitement et les potentiels de réduction d'actions de prévention des déchets ainsi que les impacts environnementaux évités par leur mise en oeuvre.

Cette étude a pour objectif de proposer à l'ensemble des collectivités engagées dans des démarches locales de prévention (dans le cadre des plans ou des programmes locaux de prévention des déchets notamment), ainsi qu'à leurs partenaires, un référentiel d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction et de l'évaluation environnementale de 15 actions de prévention des déchets sur le flux des DMA.

Un classement des 15 actions de prévention est proposé soit en fonction du gisement d'évitement (Cf. figure 45) soit en fonction du gisement d'évitement et du potentiel de réduction (Cf. figure 46).

On peut constater que parmi les actions présentant un gisement élevé :

- L'action de prévention et de gestion domestique des biodéchets est l'action présentant le gisement d'évitement le plus important ainsi qu'un potentiel de réduction élevé.

- Les actions présentant un gisement d'évitement important mais dont le potentiel de réduction est variable (faible à élevé) selon la nature de l'action (taux d'implication, taux de participation etc.) sont : l'utilisation de couches lavables, la consigne d'emballages en verre, la lutte contre le gaspillage alimentaire domestique et l'utilisation de produits peu générateurs de déchets.
- Les actions présentant un gisement d'évitement moyen peuvent quant à elles présenter des potentiels de réduction importants.

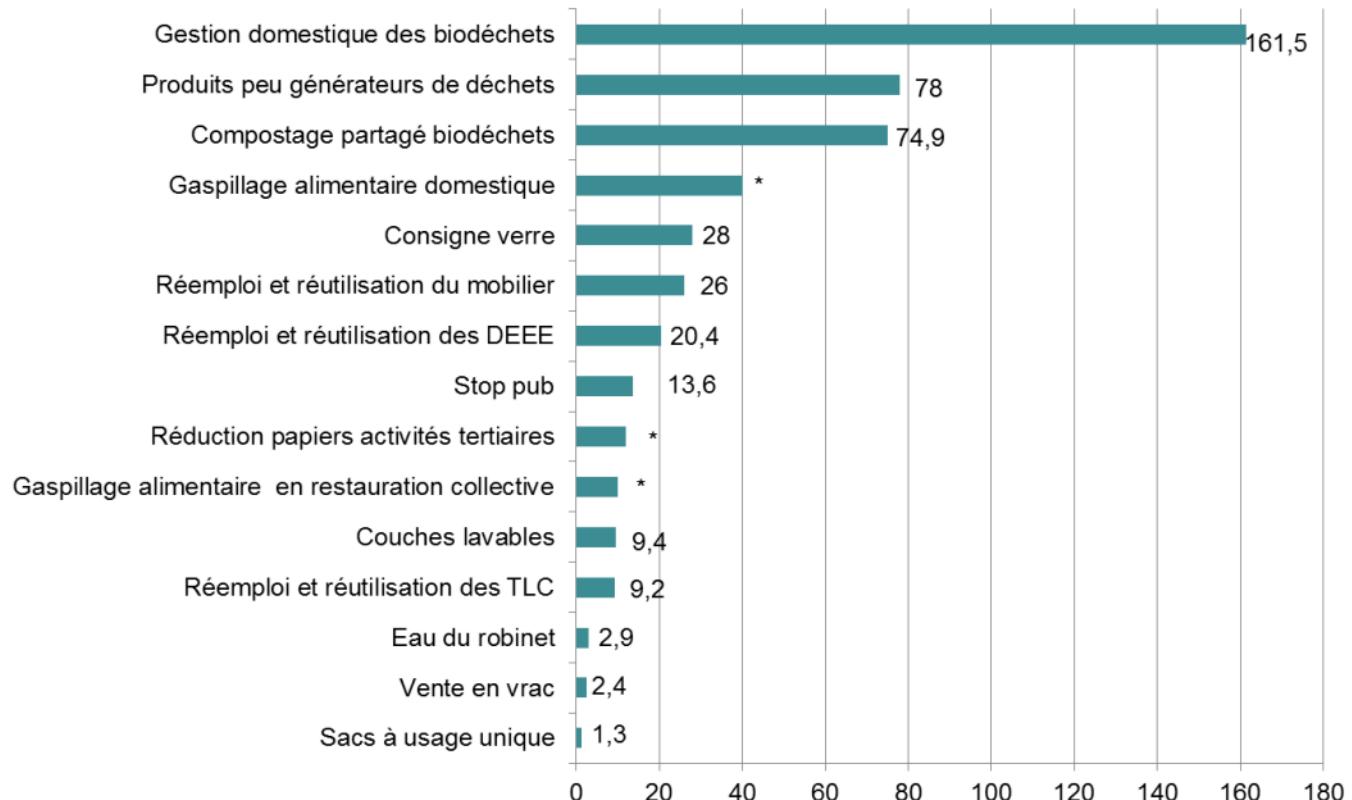


Figure 46 : Classement des actions en fonction du gisement d'évitement exprimées en kg/hab./an (ADEME,2016)

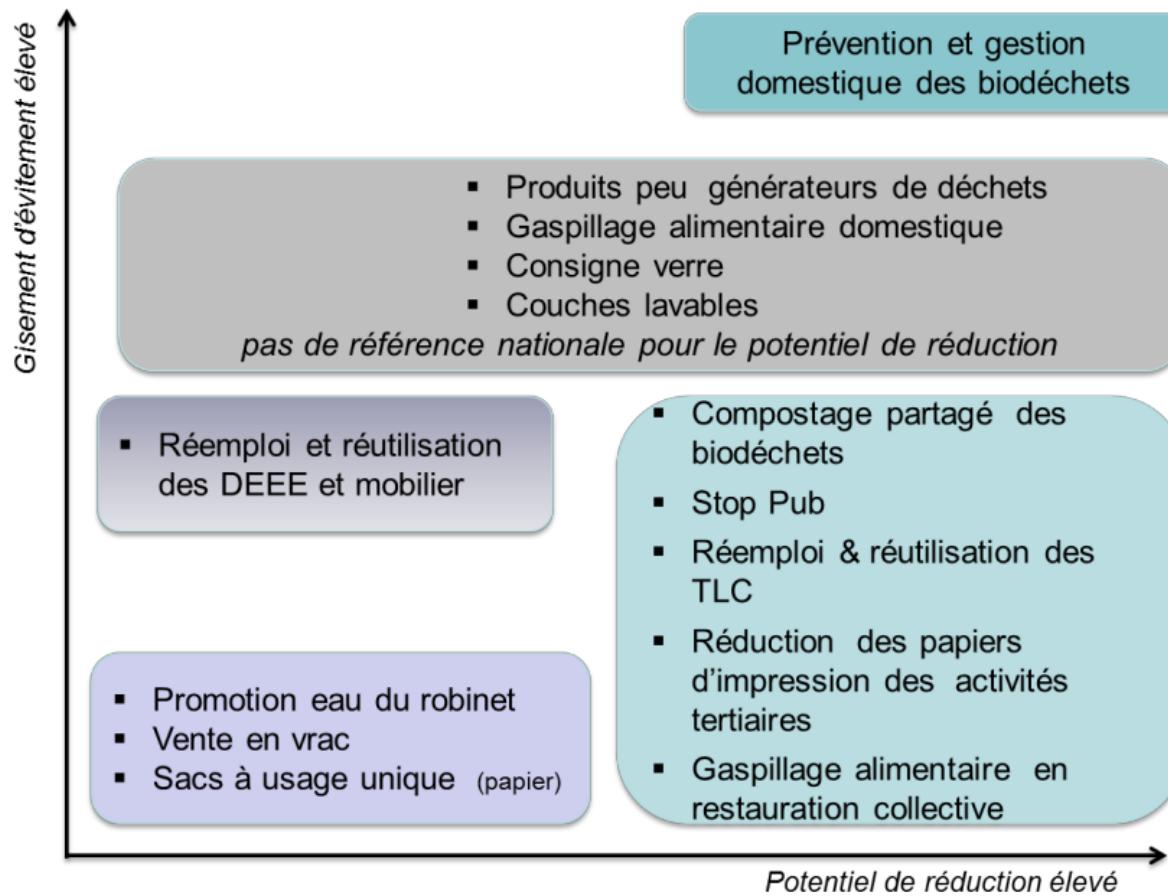


Figure 47 : Répartition des 15 actions par catégorie au regard de leur gisement d'évitement et de leur potentiel de réduction (ADEME, 2016)

4.3 ÉVALUATION DU POTENTIEL D'ÉVITEMENT THÉORIQUE

Sur la base des données présentées dans les paragraphes précédents, il est possible d'évaluer un potentiel de réduction des déchets. Insistons sur le fait qu'il s'agit d'un calcul théorique basé sur de nombreuses hypothèses issues des différentes études citées précédemment. Les projections données ci-après sont donc à considérer avec un minimum de réserve.

Les résultats du calcul présentés ici ont essentiellement pour but :

- d'illustrer les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs locaux de réduction des déchets;
- d'identifier des actions de prévention dont l'impact potentiel est le plus important;
- de fournir des ordres de grandeur en termes de tonnages globaux.

Les hypothèses possibles de calcul étant nombreuses, le choix retenu ici est de présenter un calcul permettant d'atteindre l'objectif de réduction de 10% des DMA ND d'ici à 2025, il s'agit donc d'une estimation de l'effort minimum à produire à l'échelle de la collectivité.

Données nécessaires à la compréhension du tableau (données pour l'année 2021, INSEE 2022) :

- ▶ On considère qu'un foyer est composé de 2,06 personnes
- ▶ On estime qu'une plateforme de compostage collective couvre 30 foyers.
- ▶ Le nombre de foyers sur PAA est de 23 064.
- ▶ La population de PAA en 2021 est de 47 382 habitants.

V RELAIS & PARTENAIRES POTENTIELS DU PROGRAMME

5.1 LES ASSOCIATIONS DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Le réseau **COMPOST'ÈRE**, majoritairement porté par l'association **À Fleur de Pierre** à Digne-les-Bains. L'association **À Fleur de Pierre**, jardin solidaire et écologique est un partenaire très actif sur le territoire dignois.
- **GESPER** promeut et aide au développement de pratiques individuelles et collectives plus respectueuses de l'environnement et plus solidaires, notamment dans les domaines de la gestion des déchets et de l'eau. L'activité de l'association est particulièrement orientée vers la gestion des déchets. Elle s'appuie sur les installations de son centre d'accueil sur le compostage de proximité avec pour vocation pédagogique de présenter les différentes installations de compostage
- **FNE04 (France Nature Environnement)** agréée « Protection de l'environnement » agit pour la défense de l'environnement sur tout le département. La fédération participe activement aux différentes commissions consultatives relatives aux enjeux environnementaux et agit pour la promotion du développement durable à toutes les échelles.
- Le **CPIE 04** (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), basé à Manosque, est un acteur incontournable de l'éducation et de la sensibilisation à l'Environnement.
- **Graines de culture** agit principalement en faveur de l'éducation à l'environnement.
- **La Cistude** est une association locale de protection de la nature dans le Val de Durance.
- **Objectif Nature** en Haute Provence, a pour but la sensibilisation et l'évolution de la réflexion en matière de préservation de la nature, d'environnement et de développement durable par la culture, ainsi que la mise en valeur des richesses naturelles de notre territoire.
- **La Sauvegarde des Parrines** dont l'objectif est de préserver l'environnement naturel des Parrines en s'opposant à la

création d'un CSDU.

- D'autres associations, à portée Nationale sont présentes sur le territoire, comme **la LPO** (la Ligue de Protection des Oiseaux).

5.2 LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

- **L'Atelier Partagé**, basé à Digne-les-Bains, dont le but est de réunir dans un esprit de convivialité, les personnes désirant apprendre et partager dans les domaines du bricolage et de la réparation. Cette activité est similaire à celle du **Repair Café Durance Provence** (projet TZDZG PAA). L'association a ouvert une ressourcerie sur Digne-les-Bains en 2021.
- **Les fils d'Ariane**, association d'entraide humanitaire, basée à Digne-les-Bains.
- **Le centre social La Marelle**. C'est un lieu d'échange, d'écoute, de partage et de convivialité. Il s'adresse à tous : aux jeunes, aux adultes, aux familles et à toutes les générations. Il est à la disposition des habitants pour construire ensemble, améliorer la vie quotidienne de chacun.
- **RHP** : La Ressourcerie de Haute Provence, installée sur la zone d'activité de Château-Arnoux où se situe la déchèterie publique. RHP collecte les bornes textiles.
- **La Croix Rouge**
- **Point Rencontre**, basé à Château-Arnoux, gère une épicerie solidaire et une friperie et accompagne le développement de jardins familiaux.
- **Les ateliers protégés de la vallée des Duyes**, intervient notamment sur la taille des végétaux. Ils sont partenaires du SYDEVOM pour la promotion du broyage auprès des associations.
- **Les ESAT et IME** ; Etablissement et Service d'Aide par le Travail et les Instituts Médico Educatifs. Sur le territoire, ADAPEI 04 est très présent.

5.3 LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- **L'ADEME**
- **La région Sud PACA**
- **La CMAR** : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- **La CCI** : Chambre des Commerces et de l'Industrie
- **La MDE** : Mission Développement Économique. Cette structure a pour vocation de favoriser le développement

économique et la création d'entreprises dans les Alpes de Haute-Provence.

5.4 LES ACTEURS DU SECTEUR INDUSTRIEL

- L'usine **Arkéma**, filiale de Total, est la principale industrie locale.

Les principales entreprises de service en lien avec la gestion des déchets du territoire :

- **Alpes Environnement** (groupe Veolia), prestataire du SYDEVOM sur l'exploitation du centre de tri et le broyage/ traitement de céchets verts.
- **Sita Suez**
- **CMR-ABR**, initialement ferrailleur, cette entreprise locale travaille également dans le secteur du recyclage du plastique et de développer son activité (filiale RGS) par exemple le concassage de gravats et la collecte de l'amiante et du plâtre des déchèteries (la société est affiliée au syndicat national de l'industrie du plâtre).
- **Travaux et Environnement**, qui propose des services d'aménagement paysager, et traite les déchets verts ainsi que les palettes.

Les institutions des industriels :

- **Fédérations du BTP** (départementale et régionale)
- **CAPEB** : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- **UDE** : L'Union Des Entreprises
- **UIC** : L'Union des Industries Chimique

5.5 LES ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE

- **La chambre d'agriculture 04**
- **ADIVALOR**, qui a pour mission d'organiser et gérer l'élimination des déchets agricoles professionnels.
- **La fédération départementale des CUAMA** (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) dans le 04.

5.6 LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- **Le SYDEVOM**, le syndicat en charge du traitement des déchets propose également l'élaboration de PLPDMA à ses collectivités adhérentes.
- **Les 46 communes qui composent PAA**.

ACTIONS	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	POTENTIEL DE RÉDUCTION (KG/HAB/AN) PAA	COÛT ÉVITÉ SUR LE MOYEN / LONG TERME (ESTIMATION POUR 2029 - 2030)	COÛT ÉVITÉ SUR LE COURT TERME (IMPACT DIRECT) (ESTIMATION POUR 2025)
AXE 1 Promouvoir le tri à la source des déchets alimentaires (& lutte contre le gaspillage alimentaire)				
1.1 DÉPLOYER DES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ & FORMER LEURS USAGERS	36 communes équipées d'une plateforme (80 hab/plateforme) (1 hab. qui composte : 50Kg biodéchets/hab/an)	3,04	51 855 €	34 426 €
1.2 ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION COLLECTIVE & COMMERCIALE À S'ENGAGER SUR DES SOLUTIONS DE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS	12 établissements publics (EHPAD) équipés + 20 commerces et restaurateurs s'engagent sur le tri à la source (13%)	2,32	39 590 €	26 283 €
1.3 POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS & ACCOMPAGNER LEURS USAGERS	4 000 foyers équipés de composteur individuel	12,17	207 648 €	137 855 €
1.4 DÉPLOYER LE COMPOSTAGE DANS LES CANTINES	26 établissements scolaires équipés d'une plateforme	0,68	11 599 €	7 701 €
1.5 PROMOUVOIR LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	3% de foyers supplémentaires agissent contre le gaspillage alimentaire (env. 692 foyers)	0,60	10 315 €	6 882 €
	TOTAL	18,82	321 007 €	213 147 €
AXE 2 Inciter à la réduction et réemploi des déchets verts				
2.1 ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES MUNICIPALES AU CHANGEMENT DE GESTION DES ESPACES VERTS PUBLICS	10 communes supplémentaires s'engagent	10,55	52 000 €	19 500 €
2.2 ACCOMPAGNER AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUES DANS LES JARDINS PRIVATIFS	1500 foyers changent leurs pratiques (soit 50% des foyers des zones rurales)	6,98	34 418 €	12 907 €
2.3 DEVELOPPER UN PLAN DE COMMUNICATION SUR LES DÉCHETS VERTS & L'INTERDICTION DE LEUR BRÛLAGE	3% des foyers changent leurs pratiques (692 foyers)	3,22	18 792 €	7 167 €
2.4 POURSUIVRE LA RECHERCHE DE PARTENARIAT AVEC LES AGRICULTEURS POUR LE RÉEMPLOI DE BROYAT DE DÉCHÈTERIES	50% des tonnages broyés à CASA vont chez des agriculteurs	0	29 006 €	29 006 €
2.5 INCITER LES COMMUNES À GÉRER LEURS DÉCHETS VERTS & CEUX DE LEURS ADMINISTRÉS IN SITU	2 campagnes d'1 journée / an / commune	61,16	301 392 €	113 022 €
	TOTAL	81,9	435 608 €	181 602 €
AXE 3 Accompagner l'organisation d'éco-événements et de marchés éco-responsables				
3.1 ENCOURAGER LES ECO-EVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS, SPORTIFS VIA UNE CHARTE D'ENGAGEMENT & LE PRÊT D'UN KIT	Réduire de 3% des OMr	9,56	163 037 €	108 238 €
3.2 IMPLIQUER LES FORAINS DANS LA GESTION DE LEURS DÉCHETS	4 marchés s'engagent (Digne-les-Bains, Château-Arnoux Saint-Auban, Moustiers Sainte-Marie, Seyne-les-Alpes)	0,83	15 102 €	10 026 €
3.3 ACCOMPAGNER L'ORGANISATION DE JOURNÉES NETTOYAGE NATURE	Réduire de 3% des OMr	9,56	163 037 €	36 079 €
	TOTAL	19,95	341 176 €	96 869 €
AXE 4 Accompagner les professionnels des secteurs prioritaires : Tourisme, Artisanat & Commerces, Administrations publiques (éco-exemplarité...), BTP				
4.1 ENCOURAGER LES PROFESSIONNELS DES SECTEURS PRIORITAIRES VIA UNE CHARTE D'ENGAGEMENT	Réduire de 3% des OMr	9,56	163 037 €	67 932 €
4.2 SENSIBILISER À LA RÉDUCTION & AU RÉEMPLOI DES DÉCHETS DU BTP	20% des déchets inertes sont réemployés	17,18	86 284 €	33 374 €
4.3 ACCOMPAGNER LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES POUR DES CHANTIERS PROPRES	10% des inertes sont réemployés	8,59	43 142 €	16 687 €
	TOTAL	35,33	292 463 €	117 993 €
AXE 5 Promouvoir les acteurs de réparation, de réemploi et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets				
5.1 PROMOUVOIR LES ACTEURS DU RÉEMPLOI & DE LA RÉPARATION	20 % de la population achète d'occasion et privilégie la réparation	2,30	30 950 €	22 147 €
5.2 INSTALLER UN CAISSON DE RÉEMPLOI SUR LA DÉCHÈTERIE DE DIGNE-LES-BAINS	Installation d'1 caisson de réemploi sur le secteur de Digne-les-Bains (16 333 hab.)	3,96	13 899 €	10 894 €
5.3 PROMOUVOIR LES STRUCTURES & LES ÉVÈNEMENTS AUTOUR DE L'OCCASION	10% de la population adhère au marché de l'occasion	1,15	15 475 €	11 073 €
5.4 PROMOUVOIR L'INSTALLATION D'UNE MATÉRIAUTHÈQUE	Installation d'1 matériauthèque sur le secteur de Moyenne Durance (17 094 hab.)	4,15	14 547 €	11 402 €
	TOTAL	11,56	74 871 €	55 516 €
AXE 6 Accompagner les particuliers dans une démarche d'éco-consommation				
6.1 ÉDITION D'UN GUIDE ZÉRO DÉCHET / ZÉRO PLASTIQUE	20% des foyers installent de nouvelles habitudes	6,50	110 879 €	73 611 €
6.2 PROMOUVOIR LES ACTIONS ZÉRO DÉCHET & ZÉRO PLASTIQUE	3% de foyers supplémentaires impliqués (env. 692 foyers)	0,98	16 632 €	11 042 €
6.3 METTRE EN ŒUVRE LA TARIFICATION INCITATIVE	Impact progressif de la TI (au bout de 3 ans : -10% de DMA) : Diminution de 6% des DMA ND	44,80	764 230 €	507 364 €
6.4 PORTER UNE OPÉRATION DE RÉDUCTION DES MÉGOTS	NC	0	0 €	0 €
	TOTAL	52,28	891 740 €	592 016 €
AXE 7 Asseoir l'éco-exemplarité de la collectivité & des communes en matière de prévention des déchets				
7.1 ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DES DÉCHETS ET DES PRATIQUES DES SERVICES DE P2A	NC	-	-	-
7.2 METTRE À DISPOSITION DES AGENTS DE P2A LES ÉQUIPEMENTS POUR TRIER & RÉDUIRE LEURS DÉCHETS	NC	-	-	-
7.3 DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION	Réduire de 3% les OMr	9,56	163 037 €	108 238 €
7.4 INTÉGRER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DANS LES POLITIQUES D'ACHATS PUBLICS	Réduire de 3% les OMr	9,56	163 037 €	108 238 €
7.5 INCITER LES COMMUNES À DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ	Réduire de 1% les OMr	3,19	54 346 €	36 079 €
7.6 OPÉRATION TEST "COUCHES LAVABLES" DANS 2 CRÈCHES DE P2A	1 crèche de Digne-les-Bains d'une capacité de 49 places + 1 crèche de Volonne de 21 places, soit 70 enfants.	0,31	5 292 €	3 513 €
	TOTAL	22,61	385 711 €	256 069 €
AXE 8 Déployer la communication et asseoir la visibilité de P2A et des acteurs en matière de prévention des déchets				
8.1 METTRE EN PLACE UN PLAN DE COMMUNICATION ANNUEL (Cf. Actions de communication déjà prévues dans ce plan d'action : 1.1, 1.5, 2.3, 3.3, 5.3, 6.2)	> Cf. Objectif opérationnel de chacune de ces actions.	18,55	276 106 €	106 670 €
8.2 ORGANISER UNE ACTION POUR LA SEMAINE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS	3% de foyers se servent des outils de communication et changent de pratiques (692 foyers)	2,89	49 266 €	32 707 €
	TOTAL	21,44	49 266 €	139 377 €
	TOTAL	245 Kg/hab/an	2 791 842 €	1 120 278 €

VII PLAN D'Actions
& CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Planning prévisionnel PLPDMA *2021-2026*

	2022	2023	2024	2025	2026
AXE 1 Inciter le tri à la source des déchets alimentaires & lutte contre le gaspillage alimentaire					
1.1 DÉPLOYER DES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ & FORMER LEURS USAGERS					
1.2 ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS DE RESTAURATION COLLECTIVE & COMMERCIALE À S'ENGAGER SUR DES SOLUTIONS DE TRI À LA SOURCE DES BIODECHETS					
1.3 POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS & ACCOMPAGNER LEURS USAGERS					
1.4 DÉPLOYER LE COMPOSTAGE DANS LES CANTINES					
1.5 PROMOUVOIR LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL					
AXE 2 Inciter à la réduction & réemploi des déchets verts					
2.1 ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES MUNICIPALES AU CHANGEMENT DE GESTION DES ESPACES VERTS PUBLICS					
2.2 ACCOMPAGNER AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUE DANS LES JARDINS PRIVATIFS					
2.3 DEVELOPPER UN PLAN DE COMMUNICATION SUR LES DÉCHETS VERTS & L'INTERDICTION DE LEUR BRÛLAGE					
2.4 POURSUIVRE LA RECHERCHE DE PARTENARIAT AVEC LES AGRICULTEURS POUR LE RÉEMPLOI DE BROYAT DE DÉCHETERIES					
2.5 INCITER LES COMMUNES À GÉRER LEURS DÉCHETS VERTS & CEUX DE LEURS ADMINISTRÉS IN SITU					
AXE 3 Accompagner l'organisation d'éco-événements & de marchés éco-responsables					
3.1 ENCOURAGER LES ÉCO-ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS, SPORTIFS VIA UNE CHARTE D'ENGAGEMENT & LE PRÊT D'UN KIT					
3.2 IMPLIQUER LES FORAINS DANS LA GESTION DE LEURS DÉCHETS					
3.3 ACCOMPAGNER L'ORGANISATION DE JOURNÉES NETTOYAGE NATURE					
AXE 4 Accompagner les professionnels des secteurs prioritaires : Tourisme, Artisanat & Commerces, Administrations publiques, BTP					
4.1 ENCOURAGER LES PROFESSIONNELS DES SECTEURS PRIORITAIRES VIA UNE CHARTE D'ENGAGEMENT					
4.2 SENSIBILISER À LA RÉDUCTION & AU RÉEMPLOI DES DÉCHETS DU BTP					
4.3 ACCOMPAGNER LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES POUR DES CHANTIERS PROPRES					
AXE 5 Promouvoir les acteurs de la réparation, du réemploi & favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets					
5.1 PROMOUVOIR LES ACTEURS DU RÉEMPLOI & DE LA RÉPARATION					
5.2 INSTALLER UN CAISSON DE RÉEMPLOI SUR LA DÉCHETERIE DE DIGNE-LES-BAINS					
5.3 PROMOUVOIR LES STRUCTURES & LES ÉVÈNEMENTS AUTOUR DE L'OCCASION					
5.4 PROMOUVOIR L'INSTALLATION D'UNE MATÉRIAUTHÈQUE					
AXE 6 Accompagner les particuliers dans une démarche d'éco-consommation					
6.1 ÉDITION D'UN GUIDE ZÉRO DÉCHET / ZÉRO PLASTIQUE					
6.2 PROMOUVOIR LES ACTIONS ZÉRO DÉCHET & ZÉRO PLASTIQUE					
6.3 METTRE EN ŒUVRE LA TARIFICATION INCITATIVE					
6.4 PORTER UNE OPÉRATION DE RÉDUCTION DES MÉGOTS					
AXE 7 Asseoir l'éco-exemplarité de la collectivité & des communes en matière de prévention des déchets					
7.1 ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DES DÉCHETS ET DES PRATIQUES DES SERVICES DE P2A					
7.2 METTRE À DISPOSITION DES AGENTS DE P2A LES ÉQUIPEMENTS POUR TRIER & RÉDUIRE LEURS DÉCHETS					
7.3 DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION					
7.4 INTÉGRER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DANS LES POLITIQUES D'ACHATS PUBLICS					
7.5 INCITER LES COMMUNES À DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ					
7.6 OPÉRATION TEST "COUCHES LAVABLES" DANS UNE CRÈCHE DE P2A					
AXE 8 Déployer la communication et asseoir la visibilité de P2A et des acteurs en matière de prévention des déchets					
8.1 METTRE EN PLACE UN PLAN DE COMMUNICATION ANNUEL					
8.2 ORGANISER UNE ACTION POUR LA SEMAINE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS					

CASES PLEINES (COULEUR) : MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

CASES HACHURÉES : CONTINUITÉ DE L'ACTION APRÈS MISE EN ŒUVRE (SUIVI,...)

PARTIE 3 | PRÉSENTATION DES FICHES-ACTION



AXE 1

Promouvoir le tri à la source des déchets alimentaires
& lutte contre le gaspillage alimentaire



Déployer des sites de compostage partagé & former leurs usagers



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Comme le prévoit la loi transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), d'ici le 31 décembre 2023, l'obligation du tri des biodéchets s'appliquera à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du SPPGD.

Afin d'anticiper la réglementation, le SPPGD a fait le choix d'engager une étude préalable sur la mise en oeuvre du tri à la source et collecte séparée des biodéchets. Le scénario qui a été retenu inclut l'installation de plateformes de compostage partagé pour les communes rurales où une collecte séparée des biodéchets ne pourra être envisagée. En fonction du réseau routier et de la densité et type d'habitat, un zonage de ces communes a été réalisé pour lesquelles le compostage, individuel et partagé, est à privilégier et couvre 36 communes de PAA.

En 2022, PAA a été sélectionnée à l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur » relancé par la Région Sud et l'ADEME. Cet Appel à Projets permet à PAA d'obtenir une subvention de 50% sur les dépenses (en €HT) d'investissements éligibles, dont les plateformes partagé font partie.

En 2021

2 826 tonnes

DE BIODÉCHETS ONT ÉTÉ JETÉES PAR LES PARTICULIERS AUX ORDURES MÉNAGÈRES, SUR LE TERRITOIRE DE PAA.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

36 PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les particuliers



OBJECTIFS RECHERCHÉS

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les biodéchets qui entrera en vigueur le 1^{er} Janvier 2024, l'objectif pour la collectivité est de permettre à chaque administré de bénéficier d'une solution de tri à la source ou de collecte séparée de leurs biodéchets.

L'objectif de cette opération est de déployer 36 plateformes de compostage partagé. Une 1^{ère} phase d'installation de 8 plateformes vient d'être lancée, en Juillet 2022, par un appel à candidature auprès des communes volontaires de PAA. L'implantation de ces équipements sera opérationnelle dès Janvier 2023. Nous prévoyons 3 autres phases d'installation de 2023 à 2024.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Faire preuve de présence pour stimuler l'implication des référents bénévoles de site pour vérifier la qualité du compost et maintenir la dynamique d'utilisation de la plateforme par ses usagers.
- Assurer l'approvisionnement en broyat des plateformes.
- Améliorer la communication auprès des élus en estimant un coût de déchets évités global.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

- De acteurs locaux engagés dans la thématique du compostage
- Des outils existants tel que les fiches techniques de Reseaucompost



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

PHASE DE MISE EN OEUVRE

- COMMANDE DES COMPOSTEURS COLLECTIFS : RÉDACTION DU CCTP & RÉCEPTION DU MOBILIER
- RECRUTEMENT D'ANIMATEURS : 2 EN 2023
- FORMATION « MAITRE COMPOSTEUR » (3 AGENTS) & FORMATION « GUIDE COMPOSTEUR » POUR LES AGENTS DE DÉCHÈTERIE
- COMMUNICATION POUR LE PROJET DE DÉPLOIEMENT
- IMPLANTATION D'UNE 1^{ère} PLATEFORME > CRÉER UN SITE VITRINE
- LANCER UN APPEL À CANDIDATURE « 1 PLATEFORME DANS SON QUARTIER » POUR LES COMMUNES, COLLECTIFS D'HABITANTS OU ASSOCIATIONS
- DÉFINIR UN PROTOCOLE TECHNIQUE POUR UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF : INSTALLATION / INFORMATION & FORMATION AUPRÈS DES PORTEURS DE PROJETS / DE SUIVI DE LA PRODUCTION DE COMPOST
- L'IMPLANTATION DES PLATEFORMES SE FERA DE FAÇON PROGRESSIVE AVEC LA COMMUNICATION ASSOCIÉE EN COLLABORATION AVEC LES COMMUNES CONCERNÉES

PHASE D'ACCOMPAGNEMENT

- VISITE DE SITE et ÉVALUATION DES PRATIQUES : S'ASSURER DU BON FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME & DE L'IMPLICATION DES RÉFÉRENTS BÉNÉVOLES & DRESSER DES FICHES BILAN PAR SITE
- PROPOSER DES SOLUTIONS AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LES PRATIQUES DE COMPOSTAGE

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de sites référencés	8	24	36	36	36
Tonnage estimé évité /an	32	96	144	144	144
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)	5 728 €	18 912 €	31 248 €	34 416 €	37 872 €



QUELS PARTENAIRES ?



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

3.04 Kg/Hab./an
soit **144 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

51 855€ /an

Accompagner les établissements de restauration collective & commerciale à s'engager au tri à la source des biodéchets

En 2021

1 488 tonnes

DE BIODÉCHETS ONT ÉTÉ JETÉES PAR LES ASSIMILÉS AUX ORDURES MÉNAGÈRES, SUR LE TERRITOIRE DE PAA.



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

14 sites de compostage en établissements (EHPAD, maisons de retraite, hébergements touristiques...) sont actifs sur le territoire.

Même si l'obligation de tri des biodéchets est déjà en vigueur depuis 2016 pour les gros producteurs (> 10 tonnes/an) ou va très prochainement l'être, au 1^{er} janvier 2023 pour les productions supérieures à 5 tonnes/an, la collectivité souhaite accompagner ces gros producteurs : vers des solutions de compostage, pour les secteurs ruraux et vers de la collecte séparée pour les établissements qui sont localisés sur les secteurs urbains.

Cette action est en partie subventionnée dans le cadre de l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur » pour lequel PAA a été retenue.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

COMPOSTEURS POUR :
**20 COMMERCES & RESTAURATEURS
& 12 EHPAD**

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les établissements de restauration collective & commerciale (de type cantines, hopitaux, EHPAD, commerces des métiers de bouche...)



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Communiquer auprès de ces établissements sur la réglementation de tri des biodéchets pour les gros producteurs.
- Inciter un maximum de gros producteurs de biodéchets à s'engager dans une démarche de tri à la source des biodéchets et trouver la/les solution(s) adaptées à leur fonctionnement, afin de généraliser la démarche.
- Promouvoir leur démarche.
- Recenser les freins et leviers à la mise en œuvre du modèle de tri à la source choisi.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Disposer de plusieurs référents de site pour assurer la coordination et la pérennité du compostage.
- Former le personnel pour une meilleure implication.
- Prendre en compte les spécificités réglementaires et techniques des professionnels qui varient selon leur activité.
- Implication de la direction nécessaire dans cette démarche.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- Des acteurs locaux engagés dans la thématique du compostage tels que SYDEVOM, GESPER, Compost'ère, À fleur de Pierre, CPIE 04 et FNE 04, etc.
- L'association GESPER est active dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, la formation, l'étude de faisabilité pour l'instauration de compostage en établissement, l'expérimentation de techniques de compostage, etc. Cette association est membre du réseau compost citoyen, un réseau national regroupant des acteurs de la gestion de proximité des biodéchets.
- Livret existant sur le compostage en établissement scolaire (GERES / GESPER...).
- Outils d'accompagnement existants au sein du SPPGD.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

PHASE DE MISE EN OEUVRE

- INVENTORIER L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS CIBLES.
- COMMUNIQUER AUPRÈS DE CES ÉTABLISSEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION DES BIODÉCHETS.
- COMMANDER LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE.

MÊMES ÉTAPES QUE L'ACTION PRÉCÉDENTE :

- RECRUTEMENT D'ANIMATEURS & FORMATION « MAITRE COMPOSTEUR » & FORMATION « GUIDE COMPOSTEUR » POUR LES AGENTS DE DÉCHÈTERIE.
- COMMUNICATION SUR LE LANCEMENT DU PROJET : AVEC 1 COURRIER DU VICE-PRÉSIDENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS & 1 COMMUNIQUÉ DE PRESSE.
- CRÉATION D'UN SITE VITRINE (AVEC LA 1^{ÈRE} PLATEFORME).
- DÉFINITION D'UN PROTOCOLE TECHNIQUE POUR UN DÉPLOIEMENT : INSTALLATION / INFORMATION & FORMATION AUPRÈS DES PORTEURS DE PROJETS / SUIVI DE LA PRODUCTION DE COMPOST.
- IMPLANTATION PROGRESSIVE DES PLATEFORMES AVEC LA COMMUNICATION ASSOCIÉE : RÉUNION / ARTICLES.

PHASE D'ACCOMPAGNEMENT

- VISITE DE SITE et ÉVALUATION DES PRATIQUES : S'ASSURER DU FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME & DE L'IMPLICATION DES RÉFÉRENTS.
- DRESSER DES FICHES BILAN PAR SITE.
- PROPOSER DES SOLUTIONS AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LES PRATIQUES DE COMPOSTAGE.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de sites référencé		8	16	24	32
Tonnage estimé évité /an		27.5	55	82.5	110
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)		5 418 €	11 935 €	19 718 €	28 930 €



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
TOURISTIQUE



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.32 Kg/Hab./an
soit 110 tonnes/an



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

39 590 € /an

Poursuivre le déploiement de composteurs individuels & accompagner leurs usagers

En 2021

2 826 tonnes

DE BIODÉCHETS ONT ÉTÉ JETÉES PAR LES PARTICULIERS AUX ORDURES MÉNAGÈRES.



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Depuis 2017, PAA propose aux foyers du territoire la vente, à tarif préférentiel, de kits de composteur individuel, incluant un bioseau et un guide d'utilisation. Deux modèles étaient proposés en plastique et en bois. Depuis 2020, la collectivité propose uniquement des kits de composteur bois d'un volume de 400 litres.

Devant les obligations de réduire les déchets destinés à l'enfouissement et de mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets, PAA a souhaité lancer une étude de faisabilité pour le déploiement de la gestion de proximité et de la collecte séparée des biodéchets.

Cette action est en partie subventionnée dans le cadre de l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur » pour lequel PAA a été retenue.

Grâce au soutien de la Région et de l'ADEME, PAA propose de réduire le tarif de vente du kit de compostage individuel afin de le rendre encore plus attractif pour les particuliers. Ce kit, actuellement proposé à 30€, va être réduit à 20€ d'ici fin 2022.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

4 000

COMPOSTEURS INDIVIDUELS

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les particuliers



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Pour répondre aux objectifs réglementaires, PAA souhaite déployer le tri à la source des biodéchets sur les communes rurales pour lesquelles les biodéchets ne seront pas collectés séparément. Ainsi, la collectivité souhaite déployer, sur ces 36 communes, le compostage partagé et individuel. Dans le cadre de cette fiche-action, PAA prévoit, d'ici la fin de ce Plan de Prévention, la vente de 4 000 composteurs individuels.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Disponibilité d'un agent de PAA pour mettre en place un standard téléphonique pour répondre aux particuliers à leurs questions relatives au compostage > Tâche chronophage.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- De acteurs locaux engagés dans la thématique du compostage.
- Des outil existants tel que les fiches techniques de Réseaucompost ou de partenaires locaux.
- Tarif préférentiel attractif.
- Organisation de vente (standard, RDV pour le retrait des composteurs, paiement...) déjà établie.
- Vente organisée par bassin de vie ce qui permet des prises de RDV rapide et ne décourage pas les administrés sur la distance du trajet à effectuer jusqu'au lieu de retrait de leur kit composteur.
- Poursuivre la communication sur cette vente.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

LES ÉTAPES QUE NOUS AVONS DÉJÀ RÉALISÉES POUR CETTE ACTION SONT LES SUIVANTES :

- ORGANISATION DE LA VENTE DE COMPOSTEUR INDIVIDUEL :
- PRÉVOIR L'APPROVISIONNEMENT ANNUEL EN COMPOSTEURS.
- PROPOSER UN POINT DE VENTE / RETRAIT DE COMPOSTEURS PAR BASSIN DE COLLECTE & ORGANISER LE PROTOCOLE DE COMMANDE / VENTE.
- CRÉATION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LA VENTE DE COMPOSTEUR INDIVIDUEL & SUR LES INTÉRETS DE CETTE PRATIQUE.

LES ÉTAPES QU'IL NOUS RESTE À RÉALISER SONT :

- LA RÉ-IMPRESSION DU GUIDE SUR LE COMPOSAGE RÉALISÉ PAR LE SYDEVOM.
- LA FORMATION DES GARDIENS DE DÉCHÈTERIE (SUIVI & CONSEIL SUR LE BROYAT).

AU VU DU DÉPLOIEMENT QUE NOUS DEVONS RÉALISER, LA COMMUNICATION SUR LA VENTE DE COMPOSTEURS DEVRA ÊTRE FRÉQUENTE & RÉGULIÈRE.

- INTÉGRER UNE FORMATION SUR SITE VITRINE POUR LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS, EN FONCTION DES MOYENS ET DU PERSONNEL.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



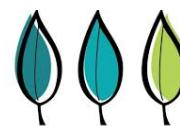
SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de ventes annuelle	800	1 600	2 400	3 200	4 000
Tonnage estimé évité /an	115	231	346	462	577
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)	20 657 €	45 468 €	75 125 €	110 322 €	151 751 €



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
TOURISTIQUE



SYDEVOM



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

12.17 Kg/Hab./an
soit **577 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

207 648 € /an

En 2021

122 tonnes

DE BIODÉCHETS ONT ÉTÉ JETÉS AUX ORDURES MÉNAGÈRES PAR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Devant les obligations réglementaire et leurs objectifs de réduction des déchets, PAA a souhaité, dans son étude de faisabilité de gestion de proximité des biodéchets, déployer des plateformes de compostage partagé pour les établissements scolaires. En effet, les enfants sont les meilleurs prescripteurs pour engager un changement de pratique sur un territoire.

10 sites de compostage en établissements scolaires sont actifs sur le territoire. Afin d'impulser l'éco-exemplarité des communes, l'agglomération souhaite proposer un accompagnement des écoles dans la sensibilisation, la mise en œuvre et le suivi de compostage des biodéchets alimentaires. Ce projet vise les écoles de 26 communes qui ne seront pas concernées par la collecte séparée afin que chacune de celles-ci dispose d'une solution de tri de leurs biodéchets.

Cette action est en partie subventionnée dans le cadre de l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source et valoriser les biodéchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur » pour lequel PAA a été retenue.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

26

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les enfants des écoles maternelles et primaires
- Le personnel des établissements scolaires
- Les agents des espaces verts (fournisseurs de broyat)
- Indirectement, les parents de ces scolaires et les équipes municipales



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs de ce projet sont d'inciter les communes et les administrés à s'engager dans la mise en place de solutions de tri des biodéchets, en sensibilisant le public scolaire et le personnel de ces établissements. En plaçant la sensibilisation au cœur du projet, au delà du geste de tri à la source des biodéchets, il s'agit aussi de favoriser une prise de conscience « éco-citoyenne » autour de problématiques adjacentes : réduire le gaspillage alimentaire, valoriser in situ ses biodéchets, réduire ses déchets, redynamiser la vie des sols et s'inscrire dans l'économie circulaire.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Assurer la formation des référents de site et faire preuve de présence pour stimuler leur implication.
- Assurer l'approvisionnement en broyat des plateformes.
- Implication des élus par le portage politique.
- Implication du personnel auprès des scolaires.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- Certaines écoles du territoire sont exemplaires sur ce thème.
- De nombreux acteurs locaux sur la thématique du compostage et du gaspillage alimentaire tels que SYDEVOM, GESPER, Compost'ère, À fleur de Pierre, CPIE 04 et FNE 04, etc.
- L'association GESPER est active dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, la formation, l'étude de faisabilité pour l'instauration de compostage en établissement, l'expérimentation de techniques de compostage, etc. Cette association est membre du réseau compost citoyen, un réseau national regroupant des acteurs de la gestion de proximité des biodéchets.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

PHASE DE MISE EN OEUVRE

- SENSIBILISER LES ÉLUS.
- LANCER UN APPEL À CANDIDATURE POUR ÉQUIPER 26 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.
- ÉTABLIR UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET P2A.

MEMES ÉTAPES QUE L'ACTION PRÉCÉDENTE :

- PROGRAMMER L'IMPLANTATION PROGRESSIVE DE CES PLATEFORMES.
- DÉFINIR UN PROTOCOLE TECHNIQUE : D'INSTALLATION / D'INFORMATION & DE FORMATION AUPRÈS DES PORTEURS DE PROJETS / DE SUIVI DE LA PRODUCTION DE COMPOST EN INTÉGRANT :
 - ▶ LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE À DÉVELOPPER AVEC LES SCOLAIRES.
 - ▶ ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN BROYAT PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE.

PHASE D'ACCOMPAGNEMENT

- VISITE DE SITE et ÉVALUATION DES PRATIQUES : S'ASSURER DU BON FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME & DE L'IMPLICATION DES RÉFÉRENTS.
- DRESSER DES FICHES BILAN PAR SITE.
- PROPOSER DES SOLUTIONS AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LES PRATIQUES DE COMPOSTAGE.
- PROMOUVOIR CES ÉTABLISSEMENTS EN COMMUNIQUANT SUR LEUR DÉMARCHE.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de sites référencés		7	14	20	26
Tonnage estimé évité /an		9	17	25	32
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)		1 697 €	3 739 €	5 883 €	8 416 €



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
TOURISTIQUE



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

0.68 Kg/Hab./an
soit **32 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

11 599€ /an

En 2021

511 tonnes

DE BIODÉCHETS JETÉES AUX ORDURES MÉNAGÈRES CORRESPONDAIENT À DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE.



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

En France, 10 millions de tonnes de produits alimentaires sont perdues ou gaspillées pour l'alimentation (humaine) chaque année (ADEME, 2018), ce qui correspond à des pertes financières et de la production de GES considérables.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020) renforce les dispositions en fixant des objectifs chiffrés concernant la réduction du gaspillage alimentaire : - 50 % entre 2015 et 2025 dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et - 50 % entre 2015 et 2030 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.

PAA s'est engagée dans un Projet Alimentaire Territorial. Dans ce contexte, il a ainsi été choisi de focaliser les actions du PLPDMA sur le déploiement d'un plan de communication sur cette thématique. Il est question, dans cette action, de promouvoir les actions du Projet Alimentaire Territorial et d'élaborer des outils de communication dans ce sens, pour des publics variés. À ce stade, le plan de communication sur le gaspillage alimentaire n'a pas encore été élaboré.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3% DE FOYERS AGISSENT
CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Tout Public



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

En parallèle du projet de déploiement du tri à la source et de la collecte séparée des biodéchets, PAA souhaite poursuivre ses actions en faveur de la réduction des Ordures Ménagères résiduelles et de ses coûts de traitement en constante augmentation. D'après une caractérisation des ordures ménagères de PAA réalisée fin 2021, nous analysons que 6.4% de celles-ci (soit plus de 500 tonnes par an) correspondent à du gaspillage alimentaire.

L'objectif de cette action est ainsi de développer et de mettre en oeuvre un plan de communication spécifique au gaspillage alimentaire, en promouvant les actions du P.A.T. en partenariat avec le Service de Développement économiques et touristiques de PAA.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Le Plan Alimentaire Territorial de PAA va prochainement être cloturé, il faut être vigilant à planifier cette action dès le début du PLPDMA.

OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER
LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

- Des acteurs locaux engagés dans la thématique du gaspillage alimentaire tels que GESPER, la FNE 04, etc.
- L'association GESPER est active dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, la formation, l'étude de faisabilité pour l'instauration de compostage en établissement, l'expérimentation de techniques de compostage, etc. Cette association est membre du réseau compost citoyen, un réseau national regroupant des acteurs de la gestion de proximité des biodéchets.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

PHASE DE MISE EN OEUVRE

- ORGANISER UNE RENCONTRE AVEC LA COORDINATRICE DU P.A.T. POUR PAA & LA FNE04 QUI A ACCOMPAGNÉ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS-BUECH SUR CE THÈME, POUR PRENDRE CONNAISSANCE DU PLAN D'ACTION ET DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU P.A.T.
- À PARTIR DE CE PLAN D'ACTION, IL SERA PROPOSÉ UN PLAN DE COMMUNICATION ANNUEL EN IDENTIFIANT :
 - > LES PUBLICS CIBLES
 - > LES OBJECTIFS
 - > LES PARTENAIRES
 - > LES CANAUX.
- PROPOSER UN PLANNING PRÉVISIONNEL POUR CE PLAN DE COMMUNICATION.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
% de foyers luttant contre le gaspillage alim.			Non quantifiable		
Nombre de communications publiées			Non déterminé		



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
TOURISTIQUE



SERVICE
COMMUNICATION



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

0.60 Kg/Hab./an
soit **29 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

10 315€ /an

AXE 2

Inciter à la réduction & au réemploi des déchets verts



Accompagner les équipes municipales au changement de gestion des espaces verts publics



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

L'arrêté préfectoral du 20 janvier 2020 (n°2020-021-006) interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département quelle que soit la période de l'année. Depuis cette réglementation, les volumes de déchets verts déposés en déchèterie ont significativement augmenté, dès 2020 et représentant plus de 7 000 tonnes en 2021. Face à ce constat, PAA souhaite au travers de son PLPDMA développer une stratégie de réduction des déchets verts, des apports en déchèterie et d'optimisation de la gestion des flux collectés.

Sur le plan opérationnel, pour répondre à la réduction des apports en déchèterie, l'action ici présentée vise la gestion raisonnée des déchets verts des communes du territoire. Il s'agit donc de relancer une dynamique collective des communes, un travail qui avait été initié lors de l'AAP Déchets Verts en 2018/2019, où seules 4 communes avaient été signataires d'une charte d'engagement. Désormais, un travail de partenariat entre les communes et l'Agglomération est à ré-initier afin de réfléchir aux techniques et modalités de mises en oeuvre d'une gestion raisonnée des espaces verts communaux, à savoir promouvoir des techniques telles que le paillage, la plantation de vivaces, d'arbustes à croissance lente, et de plantes peu gourmandes en eau...). Dans cette action, PAA souhaite également mieux valoriser les déchets issus des cimetières, force est de constater, que bien souvent ils sont en mélange (pots en plastiques, plantes fanées, terreau...)

En 2021

7 228 tonnes
DE DÉCHETS VERTS
ONT ÉTÉ COLLECTÉES SUR PAA



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

10 COMMUNES S'ENGAGENT
DANS UNE GESTION RAISONNÉE
23 COMMUNES POUR LES
DÉCHETS DE CIMETIÈRE

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les élus & les agents municipaux des espaces verts
- Les administrés pour le tri des déchets de cimetière



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Engager avec les agents des espaces verts des discussions sur le choix des essences, les provenances des végétaux, les choix selon les besoins en eau...
- Sensibiliser les agents sur l'aspect qualitatif des apports des déchets verts en déchèterie (encore de nombreux plastiques dans les déchets verts : pots, godets, sacs de terreau....) mais aussi quantitatif (valorisation dans les travaux Environnement...).
- Installer les équipements nécessaires dans les cimetières pour séparer les différents flux avec une communication spécifique à ces déchets (Composteur ou emplacement à végétaux, bac pour les déchets plastiques, bacs pour les pots en terre).



LES POINTS DE VIGILANCE

- Stimuler l'implication des élus et responsables des espaces verts sur une thématique nouvelle.
- Améliorer la communication auprès des élus en estimant un coût de déchets évités global.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- Solliciter les communes déjà exemplaires sur l'utilisation in situ de leurs déchets verts.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

DANS UN 1ER TEMPS :

- SENSIBILISER LES ÉLUS SUR LES OBJECTIFS DE CETTE ACTION.
- CRÉER & DIFFUSER AUPRÈS DES ÉLUS, UN LIVRET DE GESTION RAISONNÉE DES ESPACES VERTS.
- RENCONTRER LES ÉLUS ET LEURS ÉQUIPES DES ESPACES VERTS POUR ENGAGER DES DISCUSSIONS & DÉFINIR LES ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE CONJOINTEMENT SUR :
 - LE CHOIX DES ESSENCES (ESSENCES PEU GOURMANDES EN EAU...)
 - LA QUALITÉ DES APPORTS DES DÉCHETS VERTS EN DÉCHETERIE (TROP DE PLASTIQUE)
 - PROPOSER UNE GESTION IN SITU (SUR LA COMMUNE) DES DÉCHETS DE CIMETIÈRES (FICHE-ACTION 2.5).
- FAIRE UN SUIVI ANNUEL DES ACTIONS DEFINIES ET DES DIFFICULTÉS RENCONTREES.
- PROMOUVOIR LA DÉMARCHE DE CES COMMUNES ENGAGEÉES.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
	●	●	●	

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de communes s'engageant dans une gestion raisonnée des déchets verts			4	7	10
Tonnage estimé évité /an			200	350	500
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)			20 800 €	36 400 €	52 000 €
Nombre de communes s'engageant dans une meilleure gestion des déchets de cimetières			8	16	23



QUELS PARTENAIRES ?

COMMUNES P2A



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

10.55 Kg/Hab./an
soit **500 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

52 000 € /an

Accompagner au changement de pratique dans les jardins privatisés

En 2021

7 228 tonnes
DE DÉCHETS VERTS
ONT ÉTÉ COLLECTÉES SUR PAA



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Sur le plan opérationnel, cette action vise à impulser auprès des particuliers le changement de pratiques sur la gestion de leur déchets verts. Il s'agit donc d'inciter les particuliers aux techniques de réemploi des déchets verts dans leur jardin. Ce travail a été initié lors de l'AAP Déchets Verts réalisé par PAA en 2018/2019, avec l'élaboration entre-autre d'un livret mis à disposition des administrés, intitulé « *Pour une meilleure gestion des déchets verts* ». Ce guide présentant diverses techniques de réemploi in situ telles que le mulching, le broyage, le paillage... sera réutilisé pour une refonte graphique. L'objectif est de faire prendre conscience que les déchets verts sont une ressource pour son jardin, pour autant, la déchetterie reste l'outil incontournable pour garantir un bon tri et donc une valorisation des déchets et limiter le risque d'autres mauvaises pratiques (dépôts sauvages...).



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1 500 FOYERS
CHANGENT LEURS PRATIQUES

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les particuliers
- Les paysagistes



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Éviter le brûlage et les dépôts sauvages.
- Essaimer les bonnes pratiques de jardinage au naturel chez les particuliers comme le compostage, le broyage, le mulching et le paillage.
- Favoriser les essences végétales locales à croissance lente et peu gourmandes en eau.
- Réduire les apports de végétaux en déchèterie et ainsi limiter les coûts de traitement pour la collectivité.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Concevoir une communication percutante, pour un sujet qui suscite peu d'intérêt surtout aux vues des préoccupations économiques et sociales actuelles.
- Répondre à la problématique pour les particuliers de disposer du matériel pour broyer ses déchets verts, pour ceux qui ne font pas appel à des paysagistes.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- Des acteurs locaux engagés dans la thématique du broyage tels que À Fleur de Pierre et GESPER.
- L'association À Fleur de Pierre propose des prestations de broyage qu'il est possible de solliciter pour une opération collective.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- REFONTE DU GUIDE « DE RÉEMPLOI DES DÉCHETS VERTS AU JARDIN » QUE NOUS AVONS RÉALISÉ DANS UN AAP « DÉCHETS VERTS » & LE DIFFUSER LARGEMENT.

AU PRINTEMPS :

- RÉALISER UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION.
- COMMUNIQUER SUR LA MISE À DISPOSITION DE BROYEURS DE DÉCHETS VERTS PAR NOS PARTENAIRES.
- P2A ENVISAGE DE PROPOSER UN SOUTIEN FINANCIER POUR L'ACHAT D'UN BROYEUR (DE PARTICULIER) DESTINÉ AUX MAISONS DE QUARTIER & COMMUNIQUER SUR LE PRÉT DE CE MATERIEL.
- DE RÉALISER DES ATELIERS DE JARDINAGE, ANIMÉS PAR NOS PARTENAIRES LOCAUX.

IL SERAIT PERTINENT DE SAISIR L'OPPORTUNITÉ DES CAMPAGNES DE BROYAGE POUR SENSIBILISER SUR LES TECHNIQUES DE GESTION RAISONNÉE DES DÉCHETS VERTS (MULCHING, PAILLAGE...).

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
		●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de foyers engagés			Non quantifiable		
Nombre d'impression / diffusion d'outils de communication (6 000 prévues)			3 000	4 500	6 000
Nombre de communications publiées			Non déterminé		



QUELS PARTENAIRES ?



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

6.98 Kg/Hab./an
soit **331 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

34 418€ /an

Développer un plan de communication sur les déchets verts & l'interdiction de leur brûlage

En 2021

7 228 tonnesDE DÉCHETS VERTS
ONT ÉTÉ COLLECTÉES SUR PAA

QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

En application de la loi Grenelle 1 du 3 août 2009, la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2020 (n°2020-021-006) interdisant le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département quelle que soit la période de l'année. (sauf dispositions particulières), PAA a souhaité cibler les déchets verts comme axe prioritaire de son PLPDMA. Le brûlage étant encore souvent pratiqué sur notre territoire, l'objectif de cette action est d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan de communication spécifiquement sur ce sujet.

Cette action prévoit de rappeler le contexte juridique et de diffuser les informations sur les impacts environnementaux, sanitaires et enfin les alternatives au brûlage. Des solutions de valorisation des déchets verts existent, cependant il convient de prévoir une communication régulière et inscrite dans le long terme sur ces alternatives pour attendre des résultats efficaces.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3% DE FOYERS
CHANGENT LEURS PRATIQUES

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les élus
- Les particuliers



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Restaurer la qualité de l'air et lutter contre les GES.
- Concevoir les déchets verts comme une ressource valorisable (broyat, BRE..).
- Limiter le risque incendie de plus en plus accru avec l'évolution du climat, en particulier dans notre région.
- Réduire les apports en engrains chimiques pour l'agriculture et les jardins.
- Lutter plus efficacement contre le brûlage en élaborant un plan de communication spécifique à ce sujet.
- Limiter les volumes en déchèterie. Pour autant, la déchèterie reste un moyen de limiter le risque de retour aux mauvaises pratiques (brûlage...).



LES POINTS DE VIGILANCE

- Concevoir une communication percutante, pour un sujet qui suscite peu d'intérêts surtout aux vues des préoccupations économiques et sociales actuelles.
- Répondre à la problématique pour les particuliers de disposer du matériel pour broyer ses déchets verts, pour ceux qui ne font pas appel à des paysagistes.
- Etre vigilant que l'interdiction du brûlage, n'incite pas certains particuliers et professionnels à faire recours à d'autres mauvaises pratiques telles que les dépôts sauvages.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- SENSIBILISER LES MAIRES EN RAPPELLANT LES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL INTERDISANT LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS.
- METTRE EN OEUVRE UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION EN DÉFINISSANT :
 - > LES OBJECTIFS, LES CANAUX & LES SUPPORTS SOUHAITÉS (COMME LE GUIDE SUR LE RÉEMPLOI DES DÉCHETS VERTS).
 - > & UN PLANNING DE DIFFUSION DE LA COMMUNICATION SELON UNE SAISONNALITÉ COHÉRENTE AVEC LES PÉRIODES DE PLUS GRANDE PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS
- ÉTABLIR UN BILAN DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION AFIN D'ENVISAGER CELLE DE L'ANNÉE SUIVANTE.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
% de foyers adoptant de meilleures pratiques des déchets verts			Non quantifiable		
Nombre de communication publiées			Non déterminé		
Nombre et évolution des infractions relevées			Non quantifiable à ce jour		
Nombre et évolution des dérogations accordées			Non quantifiable à ce jour		



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE
COMMUNICATION

COMMUNES P2A

GESPER
Eco-solutions de proximité

**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**
ALPES DE HAUTE-PROVENCE



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

3.22 Kg/Hab./an
soit tonnes/an



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

18 792 € /an

Poursuivre la recherche de partenariat avec les agriculteurs pour le réemploi de broyat de déchèterie



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Depuis 2021, PAA expérimente la valorisation agricole et locale des déchets verts collectés en déchèteries. Une part des déchets verts collectés sont depuis cette date broyés en déchèterie ou sur le site de «La Colette» puis sont récupérés gratuitement par des agriculteurs pour amender leurs terres agricoles. Les agriculteurs s'engagent de leur côté, à suivre des plans d'épandages encadrés, qui veillent au respect environnemental.

Au vu des tonnages de déchets verts collectés chaque année par PAA les intérêts sont multiples :

- disposer d'un exutoire local, avec un transport de ces déchets verts se limitant à notre territoire,
- disposer d'un exutoire permettant l'évacuation d'importants tonnages,
- disposer d'un partenariat, par convention, permettant d'avoir un exutoire régulier et pouvant s'inscrire dans le long terme,
- répondre à une gestion vertueuse des déchets verts qui deviennent alors source d'amendement des sols agricoles.

Le broyat reste également accessible gratuitement en déchèterie aux usagers de PAA pour alimenter un composteur individuel ou pour pailler jardins et potagers...

En 2021

7 228 tonnes
DE DÉCHETS VERTS
ONT ÉTÉ COLLECTÉES SUR PAA



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

50% DU BROYAT
DE CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN
EST DESTINÉ À L'AGRICULTURE

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les agriculteurs
- Les professionnels de sites touristiques ayant besoin d'entretenir / de réhabiliter des sentiers / des aires de repos... tels que les parcs accrobranches.
- Les particuliers



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'objectif pour la collectivité est d'une part de réduire le tonnage des déchets verts collectés mais également de trouver des solutions d'exutoire fiables et régulières dans le long terme, mais permettant également l'évacuation de gros volume de broyat. L'objet de cette action est de poursuivre la recherche de partenariat avec des agriculteurs ou professionnels de sites touristiques afin de répondre à nos objectifs de meilleure gestion des déchets verts.



LES POINTS DE VIGILANCE

- S'assurer que les agriculteurs s'engagent de leur côté, à suivre des plans d'épandages encadrés, qui veillent au respect environnemental > partenariat avec la Chambre d'Agriculture 04.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- Action déjà lancée et opérationnelle depuis 2 ans mais qui mérite d'être poursuivie.
- Communiquer sur la possibilité de conventionnement avec PAA, auprès de la chambre d'agriculture 04, afin que l'institution puisse relayer l'information.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- RENCONTRER LES INSTITUTIONS AGRICOLES TELLES QU'AGRIBIO ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, POUR DISPOSER D'UN INVENTAIRE DES EXPLOITANTS AGRICOLES DU TERRITOIRE ET POUVOIR COMMUNIQUER AUPRÈS D'EUX SUR LA MISE À DISPOSITION DE BROYAT PAR P2A.
- POUR LE BROYAT PRODUIT EN DÉCHÈTERIE, IL FAUDRAIT ÉTABLIR UNE CONVENTION & UN CAHIER DES CHARGES QUI DÉFINIRA LES QUANTITÉS ET QUALITÉS DES DÉCHETS FOURNIS PAR LE(S) TIERS ET LEUR PRISE EN CHARGE PAR L'EXPLOITANT AGRICOLE.
- SI POSSIBLE, IL SERAIT PERTINENT DE METTRE EN LIEN LES PRODUCTEURS DE DÉCHETS VERTS (COMME LES PROFESSIONNELS DES ESPACES VERTS) AVEC CES EXPLOITANTS AGRICOLES.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre et évolution des conventions établies	Non quantifiable à ce jour				
Ratio des tonnages de déchets verts destiné à l'agriculture du tonnage global collecté sur Chateau-Arnoux (ou autres déchèteries de PAA)	10%	20%	30%	40%	50%
Coût évité estimé pour la collectivité (NB : indicateur peu fiable car il ne tient pas compte du tonnage global de déchets verts par an. Dans ce tableau le tonnage 2021 est utilisé comme référence)	5 801€	11 602 €	17 404 €	23 209 €	29 006 €



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
TOURISTIQUE



SERVICE DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

0 Kg/Hab./an



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

29 006€ /an

Inciter les communes à gérer leurs déchets verts & ceux de leurs administrés in situ



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Le but de l'action présentée ici et de réduire les tonnages entrants en déchèterie. Elle vise la mise en place d'une gestion in situ des déchets verts d'une commune, qu'ils proviennent des espaces verts communaux ou bien des habitants en organisant des opérations de broyage en collaboration avec PAA.

Un travail de partenariat entre les communes et l'Agglomération sur ce sujet est à développer afin de réfléchir aux modalités de mise en oeuvre de cette action, à savoir :

- définir un terrain communal adéquate,
- définir un calendrier d'opérations de broyage,
- réaliser un plan de communication afin d'assurer l'opérationnalité de cette action.

Cette action s'articule pleinement avec les actions 2.1, 2.2 et 2.3 visant une gestion raisonnée et ainsi une réduction des déchets verts des espaces verts communaux et des particuliers.

En 2021

7 228 tonnes
DE DÉCHETS VERTS
ONT ÉTÉ COLLECTÉES SUR PAA



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

2 CAMPAGNES DE BROYAGE
D'UNE JOURNÉE
PAR COMMUNE PAR AN

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les élus & les agents municipaux des espaces verts
- Les particuliers



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Inciter les communes à s'engager dans une gestion in situ des déchets communaux et de leurs habitants
- Réduire les tonnages entrants en déchèterie
- Réduire les émissions de GES en diminuant les Allers-Retours des particuliers en déchèterie



LES POINTS DE VIGILANCE

- Stimuler l'implication des élus et responsables des « espaces verts » dans ce projet.
- Stimuler l'implication des particuliers également au travers d'une communication percutante.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

- Des opérations de broyage ont déjà été réalisées sur le territoire
- Communication en partie déjà réalisée par la FNEO4 dans le cadre de l'AAP Déchets Verts pour lequel l'association avait été retenue en 2019 / 2020.
- Certaines communes engagées sur ce sujet pouvant servir de communes « vitrine ».



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- SENSIBILISER LES ÉLUS SUR LES INTÉRETS D'UNE GESTION IN SITU SUR LA COMMUNE EN ATTRIBUANT UN ESPACE DÉDIÉS À CES DÉCHETS VERTS.
- RENCONTRER LES ÉLUS ET LEURS ÉQUIPES «ESPACES VERTS» POUR ENGAGER DES DISCUSSIONS & DÉFINIR UN PLAN D'ACTION SUR L'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAL & ÉCONOMIQUE DE CE PROJET.
- VOIR SI LA COMMUNE DISPOSE D'UN TERRAIN ADÉQUAT POUR ACCUEILLIR LEURS DÉCHETS VERTS & CEUX DE LEURS ADMINISTRÉS
- LA SIGNALÉTIQUE SUR SITE SERA À PRÉVOIR.
- P2A POURRA PROPOSER UNE MISE À DISPOSITION DES COMMUNES : D'UN BROYEUR & DE 2 AGENTS QUI LE MANOEVRERA, 2 À 3 FOIS PAR AN PAR COMMUNE, SOIT PRÈS D'1.5 ETP POUR CETTE ACTION.
- DÉFINIR L'ORGANISATION D'UNE CAMPAGNE DE BROYAGE & PRÉVOIR UNE COMMUNICATION DESTINÉE AUX ADMINISTRÉS.
- LE BROYAT POURRA ÊTRE RÉCUPÉRÉ PAR LES AGENTS DES ESPACES VERTS & LES ADMINISTRÉS.
- TRAVAILLER EN SYNERGIE SUR L'IMPLANTATION DES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE, LES PLATEFORMES DE BROYAT ET LA SENSIBILISATION DES USAGERS SUR LEURS UTILISATIONS.
- COMMUNIQUER, SUR LA MISE À DISPOSITION DE BROYAT EN DÉCHÈTERIE, SUR LE SITE DE LA BOURS'O VERT : WWW.BOURSOVERT.ORG.
- ÉTABLIR UN SUIVI ANNUEL DES DIFFICULTÉS RENcontrÉES & PROMOUVOIR LEUR DÉMARCHE.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de communes bénéficiant de campagnes de broyage		12	24	35	46
Tonnage estimé évité /an		756	1 512	2 205	2 898
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)		78 624 €	157 248 €	229 320 €	301 392 €



QUELS PARTENAIRES ?

COMMUNES P2A



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

61.16 Kg/Hab./an
soit **2 898 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

301 392 € /an

AXE 3

Accompagner l'organisation d'éco-événements
& de marchés éco-responsables



Encourager les éco-événements touristiques, culturels, sportifs via une charte d'engagement et le prêt de matériel



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

En application de la Loi TECV, Article 75, mettant fin à la mise à disposition de gobelets, verres, assiettes jetables en matière plastique, et fort du constat que les manifestations sont sources d'importantes production de déchets, PAA souhaite agir dans la promotion d'évènements plus éco-responsables.

L'agglomération ainsi que d'autres acteurs locaux tels que GESPER et le SYDEVOM proposent du prêt de matériel pour l'organisation d'évènements plus éco-responsables. PAA ne dispose aujourd'hui que d'éco-cups. Cette action vise pour PAA à améliorer son propre kit de prêt « Éco-événement », sans dépendre du matériel que proposent déjà d'autres acteurs du territoire, afin d'en faciliter la logistique de prêt. Par ailleurs, l'agglomération souhaite impliquer les organisateurs d'évènements du territoire à s'engager dans une charte. Le kit devra s'adapter aux différents types et tailles de manifestations et intégrer des éléments de communication dont les organisateurs pourront se saisir (label éco-événement, outils de communication sur l'engagement éco-responsable à afficher au public lors de l'évènement).



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

RÉDUIRE DE **3%**
LES OMR

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les organisateurs de manifestations (associations, entreprises, communes, etc.)
- Les particuliers



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Réduire les déchets générés lors des manifestations du territoire.
- Sensibiliser des publics différents : organisateurs, forains, participants.
- Réduire les coûts de collecte et de traitement associés à ces manifestations exceptionnelles.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Savoir adapter le kit aux différents types et tailles de manifestations.
- Assurer une réelle implication des organisateurs de l'évènementiel.
- Difficulté à sensibiliser lors de manifestations.
- Impliquer les organisateurs dans l'objectif de réduction des déchets et non uniquement l'amélioration du tri.
- L'enjeu de la durée de vie des kits.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- De acteurs locaux engagés dans la thématique.
- Le service de prêt de matériel est déjà proposé.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- CRÉER UN GUIDE « ORGANISER UN ÉCO-ÉVÈNEMENT » & UN « KIT ÉCO-ÉVÈNEMENT ».
- STRUCTURER L'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATEURS.
- COMMUNIQUER SUR CE NOUVEAU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR P2A.

IL S'AGIRA :

- DE RENCONTRER LES ORGANISATEURS, METTRE À LEUR DISPOSITION LE KIT SUR L'ORGANISATION ET ÉCHANGER SUR LA MÉTHODOLOGIE / LA LOGISTIQUE À METTRE EN ŒUVRE SUR LA GESTION DES DÉCHETS DE L'ÉVÈNEMENT.
- D'INCITER LES ORGANISATEURS À METTRE À DISPOSITION D'ASSOCIATIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE LES INVENDUS, LES DENRÉES PÉRISSABLES QUI SERAIENT GASPILLÉS.
- D'INCITER LES ORGANISATEURS À RÉPONDRE À UN OBJECTIF DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET NON UNIQUEMENT AMÉLIORER LE TRI.
- DE PROPOSER DE RELAYER / SOUTENIR LA COMMUNICATION DES ÉCO-ÉVÈNEMENTS.
- DE DRESSER UN SUIVI DE PRODUCTION DE L'ÉVÈNEMENT POUR AMÉLIORER LES ÉDITIONS SUIVANTES ET VALORISER LA DÉMARCHE DE L'ÉVÈNEMENT AUPRÈS DU PUBLIC : AVEC DES PESÉES OU DES ESTIMATIONS DES VOLUMES DES DÉCHETS PRODUITS...
- & ENFIN DE PROMOUVOIR LEUR DÉMARCHE.

PAR AILLEURS, SI CELA EST RÉALISABLE, IL SERAIT INTÉRESSANT DE PROPOSER DES NAVETTES, POUR LES ÉVÈNEMENTS EN MILIEU URBAIN, POUR LIMITER LES VÉHICULES.

POUR LA CONSTITUTION DU KIT, S'INSPIRER SUR : <https://lamaisonduzerodechet.org/emprunt-du-ouikit/>

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
		●	●	●

● Phase de lancement
● Suivi / continuité de l'action

SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de kits empruntés par an	Non déterminé à ce jour				
Nombre estimé de visiteurs	Non quantifiable à ce jour				
Ratio de réduction des tonnages OMR / an			-1%	-2%	-3%
Tonnage OMR évité /an			151	302	453
Coût évité pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)			32 767 €	72 178 €	119 139 €



QUELS PARTENAIRES ?

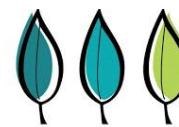
COLLECTIF DES ÉCO-FESTIVALS
COFEES



SERVICE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
TOURISTIQUE



SERVICE
COMMUNICATION



SYDEVOM



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

9.56 Kg/Hab./an
soit **453 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

163 037 € /an



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

En application du décret 2016-288 10 mars 2016 d'obligation du tri cinq flux pour les professionnels et d'autre part de l'obligation de tri des biodéchets, PAA souhaite inciter les forains sur le tri des déchets des marchés, manifestement peu réalisé.

Jusqu'ici, aucune action n'a été réalisé sur ce sujet. Cette action vise donc à améliorer le tri des déchets de marchés et ainsi réduire leurs coûts de traitement pour la collectivité.

L'agglomération souhaite travailler en collaboration avec les élus, les équipes municipales, les forains et placiers sur les 4 plus gros marchés du territoire afin :

- pour PAA, de définir comment adapter les équipements de pré-collecte pour permettre aux forains un tri plus performant,
- d'inciter les forains actuels à s'engager dans une charte d'engagement,
- avec les élus, les équipes municipales et placiers, de créer une charte d'engagement à respecter pour les forains qui souhaiteront à l'avenir intégrer le marché,
- de définir des éléments de communication à afficher au public lors des marchés.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

4 MARCHÉS S'ENGAGENT

(DIGNE-LES-BAINS, CHATEAU-ARNOUX, MOUSTIERS
SAINTE-MARIE, SEYNE-LES-ALPES)

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les élus, les équipes municipales et les placiers
- Les forains
- Les particuliers



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Réduire les déchets générés lors des marchés.
- Fédérer les forains intéressés par la thématique.
- Sensibiliser des publics différents : organisateurs, forains, public.
- Réduire les coûts de traitement associés à ces manifestations.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Difficulté à impliquer les forains.
- Assurer une réelle implication des équipes communales.
- Comment organiser la collecte (voir le traitement in situ) de certains déchets pour lesquels notre organisation de collecte n'est pas adaptée. Exemple : les cagettes qui, en temps normal, doivent être apportées directement par le producteur en déchèterie ; les biodéchets, pour les communes hors projet de collecte séparée, les cartons pour les marchés ne disposant pas de point de collecte à proximité...



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

- L'implication des élus et des placiers est indispensable pour assurer la faisabilité et l'opérationnalité de cette action.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- CRÉER UN GUIDE « DES MARCHÉS ZÉRO DÉCHET » DESTINÉS AUX FORAINS.
- RENCONTRER LES PLACIERS & ÉQUIPES MUNICIPALES POUR DÉFINIR L'ORGANISATION DE LA PRÉ-COLLECTE.
- ÉQUIPER LES PLACES DE MARCHÉ POUR LE TRI DES DÉCHETS : POUR LES CARTONS, CAGETTES & BIODÉCHETS...
- INSTALLER DES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE.
- INFORMER LES FORAINS DE LA DÉMARCHE MISE EN PLACE, EN LEUR REMETTANT LE GUIDE CONÇU.
- INSTAURER UNE DYNAMIQUE DE PARTAGE ENTRE LES FORAINS ET LES ASSOCIATIONS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.
- & ENFIN COMMUNIQUER AUPRÈS DU GRAND PUBLIC DE LA DÉMARCHE ENGAGÉE SUR LES MARCHÉS DU TERRITOIRE.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
		●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de marchés engagés			2	3	4
Nombre de forains engagés			Non quantifiable à ce jour		
Nombre de flux détournés des OMr			3	4	4
Tonnage estimé évité /an			20	30	40
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)			4 340 €	7 170 €	10 520 €



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
TOURISTIQUE



SERVICE
COMMUNICATION



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

0.83 Kg/Hab./an
soit **40** tonnes/an



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

15 102 € /an

Accompagner l'organisation de journées nettoyage nature



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

La communauté d'agglomération souhaite promouvoir les opérations de nettoyage Nature sur son territoire pour mobiliser, sensibiliser un public large et, dans le long terme, démocratiser le ramassage de déchets. La collectivité souhaite ainsi s'engager dans le développement de ces opérations en coordonnant ces évènements ou en accompagnant les organisateurs volontaires. Dans ce cadre, l'objectif est de multiplier ce type de mobilisation, sous différentes formes, en impliquant les établissements scolaires, les communes et les acteurs des métiers du tourisme et du sport (plogging, nettoyage du lac de Sainte-Croix en kayak...), et de promouvoir la journée « World CleanUp Day » en Septembre.



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Fédérer les dynamiques des communes membres, des établissement scolaires, professionnels du tourisme et du sport pour organiser des journées de Nettoyage Nature.
- Grâce à l'application Clean2gether, permettre aux citoyens de signaler et localiser la présence de dépôts sauvages ou de zones « souillées » pouvant être inclus dans une opération de Nettoyage Nature.
- Sensibiliser le grand public avec une communication de promotion de l'évènement dans la presse, sur les réseaux sociaux, les bulletins municipaux.
- Communiquer sur l'impact environnemental, paysager et touristique (voir sanitaire) des déchets abandonnés.
- Impliquer les habitants dans la propreté de leur commune.
- Pendant ces manifestations, sensibiliser les participants à la réduction des déchets.
- Sensibiliser un public large en mettant en avant les opérations dans les médias et en communiquant sur les résultats.
- Tisser du lien social autour de la thématique des déchets.



LES POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Pour le renouvellement de l'animation, il est préférable de réaliser un repérage avant l'animation.
- ▶ Veiller à la sécurité des participants (chaussures fermées, port de gants, présence d'adultes pour veiller à ce que les enfants ne ramassent pas de déchets dangereux ...).
- ▶ Veiller à ce que la durée de l'animation ne soit pas trop longue pour les enfants.
- ▶ S'assurer de l'implication des élus pour ces évènements.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

RÉDUIRE DE **3%** LES OMR

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les communes adhérentes
- Les associations
- Les scolaires
- Les particuliers



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

- ▶ De acteurs locaux engagés dans la thématique.
- ▶ La communication des opérations réalisées dans la presse, les bulletins municipaux permettra de mettre en avant le succès de l'opération et sensibiliser un public plus large.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

SI C'EST UNE INITIATIVE DE P2A, LES ÉTAPES PEUVENT ETRE LES SUIVANTES :

> AVANT LA JOURNÉE DE NETTOYAGE NATURE

- REPÉRER DES LIEUX DE NETTOYAGE.
- PLANIFIER L'OPÉRATION SUR LA DATE, LA LOGISTIQUE ET LES QUESTIONS DE SECURITÉ.
- COMMUNIQUER LOCALEMENT SUR L'OPÉRATION DE NETTOYAGE NATURE.
- INSCRIRE L'OPÉRATION AUPRÈS DE L'ADEME : WWW.REDUISONSNOUSDECHETS.FR.

> PENDANT LA JOURNÉE DE NETTOYAGE NATURE

- PRÉPARER L'ACCUEIL DE L'ÉVÈNEMENT.
- ORGANISER & VEILLER AU BON DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION.

> & APRÈS LA JOURNÉE DE NETTOYAGE NATURE

- ÉTABLIR UN BILAN DE L'OPÉRATION & COMMUNIQUER SUR CELUI-CI.
- VALORISER L'OPÉRATION SUR LE SITE DE L'ADEME : WWW.REDUISONSNOUSDECHETS.FR.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



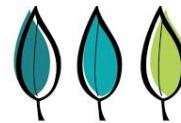
SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de réduction des tonnages OMR / an		-0.75%	-1.5%	-2.25%	-3%
Tonnage estimé évité / an		113	227	340	453
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)		40 759 €	81 519 €	122 278 €	163 037 €



QUELS PARTENAIRES ?

COMMUNES P2A



SYDEVOM



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

9.56 Kg/Hab./an
soit **453 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

163 037 € /an

AXE 4

Accompagner les professionnels des secteurs prioritaires :
Tourisme / Artisanat & Commerces / Administrations publiques / BTP



Encourager les professionnels des secteurs prioritaires via une charte d'engagement



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

En application du Décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 étendant l'obligation du tri des déchets de construction et de démolition, modifiant le décret 2016-288 10 mars 2016, relatif à l'obligation de tri 5 flux (papier, métal, verre, plastique, bois), l'agglomération souhaite poursuivre ses actions de prévention et de réduction des déchets des professionnels. Ces déchets dits «assimilés» sont collectés en mélange dans les Ordures Ménagères résiduelles par la collectivité.

PAA a déjà réalisé, dans le cadre de son « *Programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage* », l'accompagnement de plusieurs professionnels pour optimiser le tri et la réduction de leurs déchets.

Dans ce programme de prévention, PAA souhaite inciter les entreprises à s'engager à des démarches de réduction des déchets et d'économie circulaire. Une charte d'engagement sera proposée aux professionnels afin de suivre l'évolution de leur démarche, à partir d'un diagnostic de référence. Par ailleurs, les outils individuels et collectifs d'accompagnement des entreprises à la réduction de leurs déchets et de leurs consommations d'énergie sont nombreux, qu'ils soient nationaux ou régionaux et portés par des acteurs locaux (CCI, CMAR,...). L'objectif de l'action est donc de rendre lisible, via l'élaboration d'un guide, l'ensemble des moyens mis à disposition



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

RÉDUIRE DE **3%** LES OMR

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Le personnel, la direction et la clientèle des entreprises engagées



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Réduire les déchets des entreprises.
- Inciter les entreprises à participer à des démarches de réduction des déchets et d'économie circulaire.
- Développer le partage d'expérience.
- Promouvoir les entreprises engagées.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Difficultés à adapter les conseils et mesures proposées pour réduire les déchets, suivants le domaine d'activités, la taille et l'organisation de travail des entreprises.
- Manque de disponibilités et/ou de volonté de la part de la direction et des salariés pour changer l'organisation de travail.
- L'implication de la direction est nécessaire pour l'opérationnalité de l'action.
- Le changement de pratique impliquant du temps ou des investissements constitue souvent un frein pour l'adopter.
- Il en est de même, si le changement de pratique, venait à perturber les habitudes de la clientèle.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- La mise en place de la Redevance Spéciale, depuis le 1^{er} Janvier 2019, applicable aux professionnels produisant plus de 1 500L hebdomadaire de déchets résiduels, a permis de susciter de l'intérêt de la part des entreprises pour s'inscrire dans une démarche de réduction des déchets.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

À L'IMAGE DE L'OPÉRATION DES ÉCODÉFIS QUI A ÉTÉ PORTÉE PAR LA CMAR & LA CCI :

- **ÉLABORER UN GUIDE DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ :**

- EN RAPPELANT LES INFORMATIONS SUR > LEURS OBLIGATIONS ET RESPONSABITÉS VIS-À-VIS DE LA GESTION DES DÉCHETS, LE RÈGLEMENT DE LA COLLECTIVITÉ & LES INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIÈRES DE RECYCLAGE & DE TRAITEMENT EXISTANTES.

- DE NOMBREUX OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EXISTENT. IL S'AGIRAIT DANS CE GUIDE DE LES RÉFÉRER.

- **ORGANISER UNE OPÉRATION COLLECTIVE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, EN PROPOSANT LES OUTILS SUIVANTS :**

- 1 QUESTIONNAIRE POUR ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DÉCHET DE CES PROFESSIONNELS
- 1 CHARTE D'ENGAGEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN PROPOSANT DES ACTIONS DE LIBRE CHOIX)
- 1 KIT DE COMMUNICATION POUR LE PERSONNEL & LA CLIENTÈLE
- 1 MACARON DESTINÉ AUX SIGNATAIRES POUR PRÉSENTER LE LABEL DE LA CHARTE

IL S'AGIRA ENSUITE :

- **D'ORGANISER UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR LE LANCEMENT DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT & PROMOUVOIR CES ENTREPRISES.**
- **DE FORMALISER LEUR ENGAGEMENT PAR LA SIGNATURE DE LA CHARTE & LEUR TRANSMETTRE LES OUTILS PRÉVUS.**
- **& ENFIN DE PROMOUVOIR CHAQUE ANNÉE LES PROFESSIONNELS RELEVANT UN CERTAIN NOMBRE D'ENGAGEMENTS PRÉDÉFINIS.**

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
			●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de réduction des tonnages OMR / an				-1.5%	-3%
Tonnage estimé évité / an				227	453
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)				54 253 €	119 139 €



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE
TOURISME



CHAMBRE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

9.56 Kg/Hab./an
soit 453 tonnes/an



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

163 037 € /an

Sensibiliser à la réduction & au réemploi des déchets du BTP

En 2021

4 070 tonnes

DE GRAVATS ONT ÉTÉ COLLECTÉES SUR PAA



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

En application du Décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 étendant l'obligation du tri des déchets de construction et de démolition, et en vue des tonnages de gravats collectés (plus de 4 000 tonnes en 2021), PAA souhaite promouvoir le tri et le réemploi des déchets de construction et de démolition.

PAA souhaite organiser une rencontre avec la Fédération française de BTP afin d'établir un état des lieux des filières de recyclage & de réemploi des gravats sur le territoire. Il s'agira ensuite d'organiser une rencontre ou une campagne de communication à ce sujet auprès des entreprises du BTP, des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage et des usagers.

En coopération avec la FFBTP, l'objectif de PAA est d'inciter :

- les entreprises distributrices de matériaux à récupérer les produits,
- les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, publics ou privés, sur l'intérêt du réemploi des matériaux de construction,
- les maîtres d'œuvre sur le tri sur les chantiers pour développer la qualité des matériaux réemployables.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

20% DES DÉCHETS INERTES SONT RÉEMPLOYÉS

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les entreprises de BTP
- Les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage
- Les usagers qui souhaitent faire construire ou rénover



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Respecter les obligations réglementaires.
- Favoriser le réemploi des matériaux lors des travaux de démolition, de rénovation ou de construction.
- Valoriser les entreprises engagées dans le recyclage de leurs déchets.
- Contribuer à la prévention qualitative depuis l'éco-conception et l'utilisation de produits moins dangereux.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Faire preuve de présence et disposer d'outils efficaces, d'évaluation pour stimuler l'implication des acteurs engagés.
- Susciter de l'intérêt des entreprises, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre à l'égard de cette démarche.
- Difficulté de disponibilité interne à nos services pour suivre / accompagner les professionnels de façon personnalisée.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- Plateforme de réutilisation des déchets de chantiers existante. (READIFICARE) et s'appuyer sur leur retour d'expérience.
- S'appuyer sur les compétences et le réseau de la FFBTP.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- RENCONTRER LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BTP & LEUR DEMANDER UN ÉTAT DES LIEUX DES FILIÈRES DE RECYCLAGE & DE RÉEMPLOI DES GRAVATS SUR LE TERRITOIRE.
- AVEC LA FFBTP, INCITER LES ENTREPRISES DISTRIBUTRICES DE MATERIAUX À RÉCUPÉRER LES PRODUITS.
- ORGANISER UNE RENCONTRE AVEC LES INSTITUTIONS PRÉSENTANT LES ENTREPRISES DE BTP POUR RÉALISER UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION AUPRÈS DES ENTREPRISES DU BTP :
 - SUR LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DES PROFESSIONNELS.
 - LORS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, DE RÉNOVATION OU DE CONSTRUCTION, DANS L'OBJECTIF DE SENSIBILISER LES MAÎTRES D'OUVRAGE, PUBLICS OU PRIVÉS, SUR L'INTÉRÊT DU RÉEMPLOI DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION.
 - INCITER LE TRI SUR CHANTIER POUR DÉVELOPPER LA QUALITÉ DES MATERIAUX RÉEMPLOYABLES.
 - INCITER CES ACTEURS À L'OBTENTION DE LABELS INCLUANT DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION (LABELS QUI SONT SOUVENT À L'ÉCHELLE RÉGIONALE).
 - & ENFIN, À PARTIR DE L'ÉTAT DES LIEUX, PROMOUVOIR LES ACTEURS PROPOSANT / UTILISANT DES MATERIAUX RÉEMPLOYÉS.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
			●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de chantier réalisant le tri ou le réemploi des matériaux de démolition par an	Non quantifiable à ce jour				
Nombre de rencontres avec la FFBTP, la CCI et les entreprises du BTP	Non déterminé à ce jour				
Ratio de déchets inertes réemployés				10%	20%
Tonnage estimé évité /an				407	814
Coût évité estimé pour la collectivité				43 142 €	86 284 €



QUELS PARTENAIRES ?



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

17.18 Kg/Hab./an
soit **814 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

86 284 € /an

Accompagner les administrations publiques pour des chantiers propres



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

En application du Décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 étendant l'obligation du tri des déchets de construction et de démolition, modifiant le décret 2016-288 10 mars 2016, relatif à l'obligation de tri 5 flux (papier, métal, verre, plastique, bois), l'agglomération souhaite poursuivre ses actions de prévention et de réduction sur les déchets dits «assimilés». Les travaux indispensables à la création, l'amélioration ou l'entretien des équipements nécessaires à la qualité de vie dans l'agglomération ne doivent pas générer, même temporairement, une dégradation de celle-ci. Cet impératif a conduit PAA à proposer une action visant à une meilleure insertion de ses propres chantiers et ceux des communes signataires, dans leur environnement.

PAA souhaite ainsi organiser une rencontre avec la Fédération française de BTP et la structure READIFICARE qui a monté une plateforme de réutilisation des déchets de déconstruction et de réhabilitation afin de co-construire une charte d'engagement « Chantiers propres ». Elle définira les engagements, les dispositions matérielles et les délais pour atteindre cet objectif. Cette charte intègrera également un ensemble d'outils pour faciliter les démarches administratives dans l'application de cet engagement tels des clauses et bordereau des prix «types». Enfin une campagne de communication sur ce sujet visera la promotion des communes impliquées dans cette démarche.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

10% DES DÉCHETS INERTES SONT RÉEMPLOYÉS

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- PAA & les communes adhérentes
- Les entreprises du BTP / Artisans / Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Meilleure insertion des chantiers dans leur environnement.
- Améliorer la qualité de vie sur et autour des chantiers.
- Valoriser les entreprises engagées dans le recyclage de leurs déchets.
- Améliorer l'image de marque des travaux publics.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Faire preuve de présence et disposer d'outils efficaces d'évaluation pour stimuler l'implication des acteurs engagés.
- Susciter de l'intérêt des élus à l'égard de cette charte, impliquant l'intégration de nouvelles clauses dans la rédaction des marchés.
- Difficulté de disponibilité interne à nos services pour réaliser ne serait-ce qu'une visite par chantier.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

- Plateforme de réutilisation des déchets de chantiers existante
- S'appuyer sur le retour d'expériences de territoires pilotes en la matière (exemple : Métropole de Bordeaux...).
- S'appuyer sur les compétences et le réseau de la FFBTP.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- RENCONTRER LA FÉDÉRATION DU BTP04 & VALÉRIE DÉCOT DE READIFICARE QUI A MONTÉ UNE PLATEFORME DE RÉUTILISATION DES DÉCHETS DE DÉCONSTRUCTION & DE RÉHABILITATION :
 - AFIN D'INTÉGRER LE RÉEMPLOI DANS LES CLAUSES DES CHANTIERS DE P2A ET DES COMMUNES ADHÉRENTES EN UTILISANT LA PLATEFORME DE READIFICARE : <https://plateforme.raedificare.com/>.
 - AFIN DE SIGNER LA CONVENTION « CHANTIER PROPRE ».
- CRÉER, POUR LES COMMUNES SIGNATAIRES :
 - > UNE CHARTE « CHANTIER PROPRE »,
 - > DES CLAUSES «TYPES»,
 - > UN BORDEREAU DES PRIX «TYPE»,
 - > UNE FICHE D'AUTO-ÉVALUATION DU CHANTIER PROPRE,
 - > UNE FICHE DE VISITE DU CHANTIER.
- RENCONTRER & SENSIBILISER LES ÉLUS POUR LES INCITER À S'ENGAGER DANS CETTE CHARTE.
- PROMOUVOIR LES COMMUNES IMPLIQUÉES.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de chantiers propres par an					
Nombre de rencontres avec la FFBTP, la CCI et Readificare					
Ratio de déchets inertes réemployés				5%	10%
Tonnage estimé évité /an				204	407
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)				21 571 €	43 142 €



QUELS PARTENAIRES ?

COMMUNES P2A



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

8.59 Kg/Hab./an
soit **407 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

43 142 € /an

AXE 5

Promouvoir les acteurs de réparation, de réemploi
& favoriser la visibilité de leurs efforts
en faveur de la prévention des déchets





QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Dans le but de promouvoir le Zéro Déchet, la réparation et le réemploi, dans le cadre de son programme TZDZG, PAA a créé, pour la 2^{nde} édition des *Défis Familles, Commerces et Entreprises Zéro Déchet*, une carte des acteurs du territoire oeuvrant en faveur du Zéro Déchet (commerces en vrac, réparateurs, ressourceries...). Les acteurs se trouvant bien souvent dans des bassins de vie en dehors des limites de l'agglomération (Bassins de Manosque et de Sisteron), l'outil n'a pu être diffusé. PAA doit donc solutionner ce point pour la faisabilité de ce projet tel que proposer un partenariat avec d'autres collectivités membres.

Suivant le budget disponible pour cette action, il pourrait être pertinent de décliner cette carte papier en version numérique (ou ne serait-ce qu'en version téléchargeable) sur le site internet de l'agglomération. Il pourrait également être envisagé aussi l'inscription sur une plateforme comme "GoGoCarto" où chaque acteur s'inscrit et peut modifier ses informations.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

20% DE LA POPULATION
ACHÈTE D'OCCASION
& PRIVILÉGIE LA RÉPARATION

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les ressourceries et friperies
- Les répar'acteurs
- Les associations relatives au réemploi et à la réparation (Repair Café, Secondcycle, les Répar'acteurs...)



OBJECTIFS GÉNÉRAUX (TRANSVERSAUX AVEC CEUX DE L'AXE 6)

- Proposer un outils / un support pratique référençant les bonnes adresses des acteurs du territoire oeuvrant pour le zéro déchet, la réparation et le réemploi.
- Promouvoir les acteurs du Zéro Déchet, de la réparation (via le label Repar'acteurs) et du réemploi.
- Valoriser la démarche de donner une seconde vie aux objets, l'achat d'occasion.
- Valoriser les acteurs de réparation.
- Promouvoir l'auto-réparation via le Repair Café.
- Inciter à la réduction des plastiques en promouvant le vrac.
- Réduire les tonnages des déchets enfouis.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Professionnels enclins à accepter de figurer sur la carte.
- Informations difficiles à collecter et encore plus à actualiser (surtout pour une carte version papier).
- Difficulté à être exhaustif dans le recensement.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

- Carte partiellement réalisée : l'inventaire et le graphisme sont à réactualiser.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

VERSION PAPIER :

- REVOIR LE RECENSEMENT DES ACTEURS RÉFÉRENÇÉS, LEURS INFORMATIONS & ÉTABLIR UNE CHARTE AVEC EUX.
- RELANCER UNE COMMUNICATION DANS LA PRESSE & SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR LES NOUVEAUX ACTEURS QUI SOUHAITENT ÊTRE RÉFÉRENÇÉS.
- REVOIR & FINALISER LA MISE EN PAGE DE LA CARTE & LA DIFFUSER LARGEMENT.

ET / OU VERSION INTERACTIVE EN LIGNE :

- NOUS DEVONS ÉVALUER LA FAISABILITÉ BUDGETAIRE AVEC LE SERVICE DE COMMUNICATION POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE VERSION INTERACTIVE POUR UNE MISE EN LIGNE SUR LE SITE DE P2A.
- ET PRÉVOIR DE RELAYER LES DONNÉES SUR LE SITE DE ZÉROWASTE FRANCE ET/OU SUR LA PLATEFORME "GOGOCARTO".

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de cartes diffusées (VERSION PAPIER)		5 000	5 000	1 000	1 000
Nombre de téléchargement (VERSION NUMÉRIQUE)			Non déterminé à ce jour		
Nombre d'acteurs Zéro Déchet référencés			Non déterminé à ce jour		
Nombre de communication réalisées pour promouvoir cet outil (presse, réseaux sociaux, bulletins municipaux)			Non déterminé à ce jour		
Tonnage estimé évité /an		45	90	100	109
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)		12 896 €	25 792 €	28 371 €	30 950 €



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE COMMUNICATION



RESSOURCERIES



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.30 Kg/Hab./an
soit **109 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

30 950 € /an

Installer un caisson de réemploi sur la déchèterie de Digne-les-Bains



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

PAA a accompagné la création d'une ressourcerie sur Digne-les-Bains, projet qui est portée par l'association L'Atelier Partagé, en finançant une étude de faisabilité entre 2019 et 2020. Dans le cadre du soutien au lancement de cette ressourcerie depuis 2021, PAA s'est engagée à installer un caisson maritime sur la déchèterie des Isnards de Digne-les-Bains au profit de l'association.

L'association a démarré l'activité sur un site temporaire (dans la Zone d'Activités de Saint-Christophe, Digne-les-Bains), le temps de la réalisation des travaux de rénovation des bâtiments dont elle est propriétaire depuis cette année. Disposant actuellement d'un site d'une faible capacité de stockage, l'association a demandé à PAA d'attendre leur installation dans leurs nouveaux locaux avant de mettre à disposition des usagers le caisson de réemploi sur la déchèterie de Digne-les-Bains.

Nous prévoyons qu'au cours de l'année 2023 (voir 2024 suivant l'avancement des travaux de la ressourcerie), le caisson de réemploi pourra être mis en service. Les administrés pourront alors déposer les objets pouvant être réemployés dans le caisson et que l'association pourra récupérer, dans le cadre de l'établissement d'une convention avec la collectivité. PAA s'engage à prendre en charge l'installation du caisson, son équipement intérieur (étagères...) et son flocage. Une inauguration sera organisée pour ce nouveau service.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1 CAISSON DE RÉEMPLOI EN DÉCHÈTERIE

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- La Ressourcerie de l'Atelier Partagé
- Les particuliers allant à la déchèterie des Isnards.



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Promouvoir les acteurs de la réparation et du réemploi.
- Promouvoir la démarche de donner une seconde vie aux objets, de l'achat d'occasion.
- Détourner les objets arrivant en déchetterie et pouvant être réemployés.
- Réduire les tonnages à l'enfouissement.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Veiller à former les gardiens car ce sont eux les relais de terrain.
- Soigner la communication et rendre le caisson visible et attractif pour les usagers.
- Placer le caisson à un endroit adapté :
 - proche des hauts de quais pour que la démarche de réemploi soit (à minima) autant facilité que le tri (dans les bennes),
 - éviter la plateforme des déchets verts car c'est souvent poussiéreux,
 - éviter la sortie de la déchèterie car l'usager a déjà jeté ses objets,
 - tant que la déchèterie des Isnards ne disposera pas de pont bascule il est difficile de procéder à un suivi des tonnages détournés.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- Exutoire des objets qui seront déposés dans le caisson déjà existant : Ressourcerie de l'Atelier Partagé.
- PAA dispose déjà d'un caisson non utilisé et qu'elle réserve à cet effet.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- DESIGNER LE FLOCAGE POUR LE CAISSE.
- INSTALLER LE CAISSE MARITIME À LA DÉCHÈTERIE DES ISNARDS & L'AMÉNAGER.
- ÉTABLIR UNE CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LA RESSOURCERIE DE L'ATELIER PARTAGÉ.
- PRÉVOIR UNE FORMATION POUR LES GARDIENS DE LA DÉCHÈTERIE DES ISNARDS, POUR MIEUX CONSEILLER LES USAGERS SUR LA QUALITÉ DES OBJETS RÉEMPLOYABLES.
- ORGANISER UNE INAUGURATION ET UNE COMMUNICATION LARGE (À PRÉVOIR ÉGALEMENT DANS LA PRESSE) SUR CE NOUVEAU SERVICE & LE PARTENARIAT AVEC L'ATELIER PARTAGÉ.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Installation du caisson de réemploi			1		
Nombre de communication réalisée pour ce sujet (presse, réseaux sociaux, bulletins municipaux...)			Non déterminé à ce jour		
Tonnage estimé évité /an			188	188	188
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)			13 899 €	13 899 €	13 899 €



QUELS PARTENAIRES ?



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

3.96 Kg/Hab./an
soit **188 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

13 899 € /an

Promouvoir les structures & les évènements autour de l'occasion



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Afin d'augmenter le détournement des flux de déchets pouvant faire l'objet de réemploi sur son territoire, l'agglomération a déjà organisé un certain nombre d'actions : installation d'un caisson maritime de réemploi sur la déchèterie de Château-Arnoux et convention avec la ressourcerie de RHP, soutien au lancement d'une ressourcerie sur le bassin d'ignois, organisation d'une gratiféria dans le cadre de la fête Zéro Déchet, soutiens financier et technique pour la création du Repair Café de Durance Provence...

PAA souhaite poursuivre ses actions de promotion de la réparation et du réemploi. En effet, les acteurs de l'économie circulaire, et notamment du réemploi, constituent également de véritables « vitrines » locales des enjeux de la prévention, alliant réduction des déchets, sensibilisation et création d'emplois solidaires. L'objectif de cette action est promouvoir les structures et les évènements autour de l'occasion qui sera déclinée en 2 volets :

- > d'une part, communiquer sur les structures et les évènements de l'occasion du territoire
- > d'autre part, en incitant les communes à organiser des vide-greniers thématiques selon la saisonnalité (bourses aux jouets avant Noël...)



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

10% DE LA POPULATION ADHÈRE AU MARCHÉ DE L'OCCASION

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les acteurs du réemploi
- Les particuliers
- Les associations organisant des évènements autour de l'occasion...
- Les communes adhérentes



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Sensibiliser un large public au marché de l'occasion.
- Promouvoir les évènements et les structures autour de l'occasion.
- Inciter les communes à organiser des vide-greniers, brocantes, gratiférias.
- Allonger la durée de vie des produits.
- Limiter les apports en déchèterie.



LES POINTS DE VIGILANCE

- ▶ Communiquer auprès des communes de ne pas être négligeant sur la logistique de l'organisation de ce type d'évènement qui nécessite des moyens humains, matériels et techniques.
- ▶ Veiller à une bonne communication en amont de l'événement pour assurer un taux de participation élevé.
- ▶ Être vigilant aux mots d'accroche dans la communication de l'événement en usant du vocabulaire plus tendance : DIY, Récup'...



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- ▶ De nombreux évènements et de structures autour de l'occasion existantes sur le territoire.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- RÉFÉRENCER LES STRUCTURES & LES ÉVÈNEMENTS AUTOUR DE L'OCCASION.
- D'ÉTABLIR UN CALENDRIER DE COMMUNICATION ANNUEL SUR LES ÉVÈNEMENTS AUTOUR DE L'OCCASION.
- DE RELAYER CES ÉVÈNEMENTS SUR LE SITE INTERNET DE P2A.

ENSUITE, IL EST PROPOSÉ :

- D'INCITER LES COMMUNES À ORGANISER DES BROCANTES, VIDE-GRENiers, GRATIFÉRIAS & DE PROPOSER CE TYPE D'ÉVÈNEMENT PAR THÈME & PAR SAISONNALITÉ :
 - > BOURSES AUX JOUETS AVANT LA PÉRIODE DE NOËL,
 - > BOURSES AUX VÊTEMENTS & OBJETS POUR ENFANTS PENDANT LA RENTRÉE SCOLAIRE,
 - > BOURSES AUX SKIS AVANT L'HIVER,
 - > BOURSES AUX VÉLOS AVANT LE PRINTEMPS...
- ENFIN, IL SERAIT PERTINENT DE PROPOSER DES ATELIERS DE SENSIBILISATION LORS DE CES ÉVÈNEMENTS ANIMÉS PAR NOS PARTENAIRES (RÉPARATION DE VÉLO, RÉNOVATION DE MEUBLES, RECETTES DE PRODUITS D'ENTRETIEN / COSMÉTIQUES...).

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de la population supplémentaire qui adhère au marché de l'occasion		+2.5%	+5%	+7.5%	+10%
Tonnage estimé évité /an		14	27	41	54
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)		3 869 €	7 738 €	11 606 €	15 475 €



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE COMMUNICATION



COMMUNES P2A



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

1.15 Kg/Hab./an
soit **54 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

15 475 € /an

Promouvoir l'installation d'une matériauthèque



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Les ressourceries du territoire n'acceptent pas les matériaux des professionnels et des particuliers, par manque de place et du fait que les flux d'objets de maison et de jardinage (mobilier, textile, vaisselle, jouets ...) suffisent à leur modèle. Le territoire de PAA ne dispose pas de matériauthèque alors qu'un tel projet serait pertinent au vue du nombre d'artisans locaux. La création d'une matériauthèque, physique ou virtuelle, permettrait de faire le lien entre les usagers et les professionnels avant que ces derniers se débarrassent de leurs matériaux (notamment bois et ferraille), un gaspillage considérable qu'il serait pertinent de détournier.

À ce jour, nous ne connaissons pas de porteur de projet sur ce thème, et c'est pour cette raison que les modalités de faisabilité de cette action ne peuvent être définies. Nous retenons ici la volonté de l'agglomération de soutenir un tel projet.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

1ère MATÉRIAUTHÈQUE DU TERRITOIRE

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les particuliers
- Les professionnels



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Allonger la durée de vie des produits, du moins éviter de gaspiller du matériel, de l'outillage neuf jeter à l'issue des fins de chantiers.
- Limiter les apports en déchèterie.
- Augmenter la valorisation matière.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Dépendra du projet proposé.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

- Il existe sur le territoire une entreprise, Kellook, qui fonctionne à l'image matériauthèque destinée à des projets artistiques et scénographiques et qui travaille avec des matériaux de récupération. Même si leur activité cible des projets artistiques, cette entreprise peut être un partenaire dans le montage de ce projet sur le partage de son expérience.
- La Communauté de Communes du Pays de Forcalquier - Montagne de Lure a un projet similaire d'installation de matériauthèque et dont elle est porteuse du projet. Cette collectivité peut également être un partenaire.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- À DÉFINIR SUIVANT LES MODALITÉS DU PROJET.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
			●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Etude de faisabilité / Réalisation d'un projet de matériauthèque				1	
Tonnage estimé évité /an					144
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)					14 547 €



QUELS PARTENAIRES ?

COLLECTIF DES ÉCO-FESTIVALS
COFEES



Kellook.com



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

4.15 Kg/Hab./an
soit **197** tonnes/an



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

14 547 € /an

AXE 6

Accompagner les particuliers
dans une démarche d'éco-consommation



Édition d'un guide zéro déchet / zéro plastique



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Même si le mode de vie « Zéro déchet » est médiatisé depuis plusieurs années, force est de constater que cette démarche en décourage plus d'un, les changements de pratiques accumulent parfois les obstacles. Parce que ces nouvelles habitudes à prendre sont nombreuses, PAA fait le constat de la nécessité de mettre à disposition des usagers un outil ressource d'idées et de pratiques réunissant l'ensemble des gestes à adopter pour réduire ses déchets.

Le SYDEVOM propose la création et l'édition d'un guide commun pour l'ensemble de ses collectivités adhérentes. Engagée dans la Charte « Zéro Déchet Plastique en Méditerranée », PAA propose dans cette action une refonte partielle du guide pour intégrer des solutions de réduction des plastiques. La carte dépliante des acteurs locaux oeuvrant dans la démarche Zéro Déchet (cf. ACTION 5.1) sera glissée dans ce livret.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

20% DES FOYERS ADOPTENT DE NOUVELLES HABITUDES

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les particuliers



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Mettre à disposition des usagers un outil gratuit sur de nouveaux gestes à adopter pour réduire ses déchets, intégrant également des alternatives aux plastiques
- Interroger les pratiques de consommation
- Agir pour limiter le plastique, un déchet persistant (dans le temps).
- Agir pour limiter la pollution massive des mers / océans causée majoritairement (environ à 60% des déchets marins) par des produits plastiques à usage unique.
- Saisir l'opportunité du développement de l'offre sur le zéro déchet dans les commerces et grandes distributions, contraints par la réglementation de réduire les plastiques qu'ils tentent de juguler progressivement en mettant au point des procédés de matériaux biodégradables
- Démocratiser ces pratiques alternatives
- Réduire le tonnage d'ordures ménagères enfouies.



LES POINTS DE VIGILANCE

- L'offre sur le zéro déchet dans les commerces et grandes distributions locaux qui n'est pas en adéquation avec les alternatives proposées mais qui peut être disponible via de la vente en ligne.
- Rappeler dans le livret que ces alternatives nombreuses ne se font pas forcément du jour au lendemain et qu'il ne faut se décourager.
- Intégrer l'idée d'analyser le contenu de leurs poubelles, afin de savoir quels sont les déchets qu'il reste à l'usager et ainsi de cibler de façon personnalisée quels sont les déchets qu'il reste à réduire.
- Rappler également qu'au sein d'un ménage, chacun avance à son rythme avec les changements d'habitude et se laisser le temps à chacun de les appliquer, pour que ça ne soit pas vécu comme une contrainte.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

- Création graphique d'un guide Zéro Déchet déjà réalisée par le SYDEVOM > voir pour une refonte pour l'adapter au Zéro Plastique suivant le contenu.
- Saisir l'opportunité du développement de l'offre sur le zéro déchet dans les commerces et grandes distributions



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- REFONTE POTENTIELLE DE LA CRÉATION GRAPHIQUE & IMPRESSION (12 000 EXEMPLAIRES) D'UN GUIDE ZÉRO DÉCHET / ZÉRO PLASTIQUE
- DIFFUSER LARGEMENT LE LIVRET EN Y GLISSANT LA CARTE DES ACTEURS ZÉRO DÉCHET : MAIRIES, COMMERCES, LORS D'ÉVÉNEMENTS, AUX PARTENAIRES
- COMMUNIQUER SUR LA DIFFUSION DE CE LIVRET
- METTRE À DISPOSITION LE LIVRET TÉLÉCHARGEABLE DEPUIS LE SI
- TE INTERNET DE PAA
- ENVISAGER DE TRANSPOSER LE CONTENU SUR LE SITE INTERNET DE P2A AVEC LE SERVICE DE COMMUNICATION

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



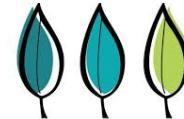
SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de guides diffusés		5 000	10 000	11 000	12 000
Nombre de guides téléchargés depuis notre site internet			Non quantifiable à ce jour		
Nombre de communication établie pour promouvoir cette démarche et ce guide			Non déterminé à ce jour		
Tonnage estimé évité /an		128	257	282	308
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)		25 282 €	55 697 €	67 478 €	81 004 €



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE
COMMUNICATION



SYDEVOM



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

6.50 Kg/Hab./an
soit **308 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

110 879€ /an



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

La prévention des déchets conditionnent en partie l'atteinte des objectifs imposés par la loi AGEC. L'extension des consignes de tri, la fin progressive de tous les emballages plastiques à usage unique, la nécessité de disposer d'une solution pratique de tri à la source de biodéchets avant 2024, la mise en oeuvre de la tarification incitative, sont autant de défis où la collectivité doit accompagner les changements de comportement individuels.

La sensibilisation est un outil indispensable à l'acquisition des réflexes de prévention des déchets par le grand public. Cette fiche-action, qui ne décline pas d'action en tant que telle, fait une synthèse de l'ensemble des actions inscrites dans la démarche «Zéro Déchet» de ce PLPDMA ainsi que des actions supplémentaires à ce programme, telles que celles de la Charte Zéro Plastique. L'objectif est d'impulser sur le territoire une dynamique de réduction des déchets auprès des particuliers :

- en déployant un plan de communication fréquent et régulier spécifique à cette thématique,
- en mettant à disposition des particuliers des outils d'information et pédagogiques téléchargeables sur le site internet de PAA ou sur nos stands d'animation,
- en proposant des ateliers pratiques, etc.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3% DES FOYERS ADOPTENT DE NOUVELLES HABITUDES

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les particuliers



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Mettre à disposition des usagers des outils ressource sur de nouveaux gestes à adopter pour réduire ses déchets et des alternatives aux plastiques.
- Interroger les pratiques de consommation.
- Impulser une dynamique territoriale de réduction des déchets, mais aussi spécifiquement des déchets plastiques.
- Agir pour limiter la pollution plastique massive des mers / océans.
- Démocratiser ces pratiques alternatives.
- Réduire le tonnage d'ordures ménagères enfouies.
- Atteindre les objectifs fixés par la loi AGEC.
- Accompagner au préalable les usagers dans la prévention des déchets avant la mise en oeuvre de la tarification incitative.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Faire preuve de présence pour stimuler l'implication des référents de site.
- Assurer l'approvisionnement en broyat des plateformes.
- Améliorer la communication auprès des élus en estimant un coût de déchets évités global.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

- Plusieurs acteurs locaux ressources sur le territoire.
- Un certain nombre d'actions ont déjà été engagées.
- Saisir l'opportunité du développement de l'offre sur le zéro déchet dans les commerces et grandes distributions.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

PLUSIEURS ACTIONS SONT PRÉVUES DANS CET OBJECTIF

LA COMMUNICATION :

- PRÉSENTER SUR LE SITE INTERNET DE L'AGGLOMERATION LES ASTUCES ET RECETTES ZÉRO DÉCHET, ZÉRO PLASTIQUE.
- ÉTABLIR UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION, FRÉQUENTE & RÉGULIÈRE ET TOUT DU LONG DE PLAN DE PRÉVENTION, DONT LES SUPPORTS ET CANAUX SERONT À DÉFINIR.

LES OUTILS PÉDAGOGIQUES :

- ÉDITER UN GUIDE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO PLASTIQUE (cf. ACTION 6.1).
- ÉDITER UNE CARTE DES BONNES ADRESSES ZÉRO DÉCHET (cf. ACTION 5.1).
- INTÉGRER DAVANTAGE D'OUTILS DANS LA CONCEPTION DE NOTRE STAND D'ANIMATION.
- POURSUIVRE LA DISTRIBUTION DE STOP-PUB AUPRÈS DES MAIRIES (VOIR LE NOUVEL OUTIL «OUI PUB»).

LES ANIMATIONS :

- PROPOSER DES ATELIERS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS EN LIEN AVEC LE STAND DE SENSIBILISATION : COUCHES LAVABLES, COURSES ZÉRO DÉCHET ET GASPILLAGE ALIMENTAIRE, SALLE DE BAIN ZÉRO DÉCHET, ETC.

ACTIONS DE LA CHARTE ZÉRO PLASTIQUE CIBLANT LES PARTICULIERS :

- SENSIBILISER LES ENFANTS (LES SCOLAIRES) AUX BONNES PRATIQUES : communiquer sur le cartable et le goûter « zéro déchet », les déchets marins, sur le réemploi / le second main pour les jouets.
- À L'OCCASION DES OPÉRATIONS DE NETTOYAGE NATURE : prévoir de photographier les déchets collectés, puis communiquer avec ces photographies.
- DIMINUER LES POLLUTIONS PLASTIQUES EN MILIEUX NATURELS ISSUES DES EAUX PLUVIALES en mettant en place une communication incitative «*ici commence la mer/la rivière*» devant chaque avaloir pluvial.



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE
COMMUNICATION

SERVICE DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

PLANIFICATION DES ACTIONS > Cf. Planning de chacune des actions citées

2022	2023	2024	2025	2026
●	●●	●●	●●	●●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio de foyers adoptant de nouvelles habitudes			1%	2%	3%
Tonnage estimé évité /an			15	31	46
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)			3 342 €	7 361 €	12 151 €



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

0.98 Kg/Hab./an
soit 46 tonnes/an



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

16 632 € /an

Mettre en oeuvre la tarification incitative



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

La sensibilisation est un outil indispensable à l'acquisition des réflexes de prévention des déchets par le grand public mais reste insuffisante pour l'atteinte de résultats significatifs de réduction des déchets. En ce qui concerne la tarification incitative (TI), ce mode de financement instituant une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), agit comme un levier efficace en matière de réduction.

La TI applique le principe pollueur-payeux aux usagers payant un montant de redevance ou de taxe indexé sur leur production de déchets alors incité financièrement à des comportements vertueux.

Afin de répondre plus rapidement aux obligations réglementaires, PAA étudie la faisabilité de mise en place de la tarification incitative sur son territoire. À ce titre, une étude conduite par le bureau d'étude ECOGEOS est en cours, elle permettra de déterminer le scénario de mode de collecte et de tarification adapté à notre territoire ainsi que ses modalités techniques de mise en oeuvre. Au préalable de ces changements de mode de collecte et de tarification, en 2023 et 2024, il est prévu une campagne de communication, en synchronicité avec la mise en oeuvre de plusieurs actions de prévention, suivie d'une année de facturation à blanc en 2025.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

AU BOUT DE 3 ANS APRÈS LA MISE EN OEUVRE, DIMINUTION DE :
10% DE DMA
6% DES DMA ND

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les particuliers (administés)



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Inciter les usagers à réduire de façon plus drastique leurs déchets.
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets.
- Rendre les coûts de gestion plus transparents et plus justes pour les usagers.
- Répondre aux objectifs réglementaires de réduction des déchets et la baisse des capacités de stockage de centres d'enfouissement.
- La réduction de la fréquence de collecte permet de réduire les GES.
- Réduire les quantités d'OMr, améliorer le tri des déchets recyclables encore présents dans les OMr, réduire les DMA
- Favoriser le réemploi, le compostage...



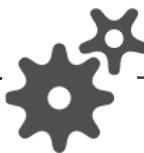
LES POINTS DE VIGILANCE

- Faire preuve de présence pour stimuler l'implication des référents de site.
- Assurer l'approvisionnement en broyat des plateformes.
- Améliorer la communication auprès des élus en estimant un coût de déchets évités global.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

- La mise en oeuvre de la gestion de proximité et de collecte séparée des biodéchets au préalable permettra une forte réduction des OMr avant la mise en place de la TI.
- Le changement de mode de pré-collecte, tendant progressivement avec le remplacement progressif des conteneurs roulants par l'aménagement de PAV en colonne, incite davantage à améliorer le tri des déchets recyclables encore présents dans les OMr.
- La mise en oeuvre des actions de prévention du PLPDMA est bien synchronisée dans le temps avec le calendrier prévisionnel de la TI. En effet, la prévention est un levier préalable pour faciliter la mise en place de la Tarification Incitative, ne serait-ce que sur l'acceptabilité du projet.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

LES ÉTAPES DU BUREAU D'ETUDE

- UNE ÉTUDE EST ACTUELLEMENT MENÉE PAR LE B.E. ECOGEOS SUR L'INSTAURATION DE LA TARIFICATION INCITATIVE & LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIF DE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS.
- CONCERNANT LE STADE ACTUEL DE L'ÉTUDE > CHOIX SUR LES SCÉNARIOS DE LA TARIFICATION INCITATIVE.
- POUR LES PROCHAINES ÉTAPES DE L'ÉTUDE, IL EST PRÉVU :
 - UN PROCHAIN COTECH QUI PRÉSENTERA LE PLAN D'ACTIONS À MENER SUIVANT LE SCÉNARIO RETENU
 - UN BENCHMARK
 - UNE ENQUÊTE D'ACCEPTABILITÉ.

LES ÉTAPES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE :

- 2022 -2023 : ÉTUDE PRÉALABLE PAR LE BUREAU D'ETUDE.
- 2023-2024 : LA COMMUNICATION SUR LA TARIFICATION INCITATIVE.
- 2025 : UNE FACTURATION À BLANC.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Étude finalisée : résultats de l'étude, suivi des modalités de mise en œuvre		1			
Tonnages des OMR détournés /an (1.2% de la pop. l'année de facturation à blanc et 6% de la pop. l'année de facturation)				425	2 123
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)				101 473 €	614 143 €



QUELS PARTENAIRES ?



COMMUNES P2A



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

44.80 Kg/Hab./an
soit **2123 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

764 230 € /an

Porter une opération de réduction des mégots



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Certains secteurs de PAA particulièrement touristiques sont davantage touchés par la problématique des mégots jetés au sol, tels que sous les télésièges des stations de ski du Pays de Seyne-les-Alpes. Sur le territoire de PAA, les mégots jetés au sol ont une grande chance d'aller dans la Durance, voir d'arriver en Méditerranée. Le mégot, ce petit déchet loin d'être anodin, a la particularité de relarguer dans l'eau les polluants chimiques qu'il contient tout au long de sa décomposition. Des études sur les pollutions des mégots alertent également sur leur écotoxicité :

- dans les milieux aquatiques induisant sur la faune aquatique des changements comportementaux (fréquence cardiaque réduite, non éclosion des œufs, développement interrompu, baisse de la fécondité ...),
- en milieux terrestres avec un fort ralentissement de la croissance des végétaux.

L'objectif est de sensibiliser le grand public aux pollutions des mégots en distribuant des cendriers de poche et en développant une communication sur cette problématique :

- en priorité en stations de ski sur le Pays de Seyne,
- mais aussi sur les plages des rives du Lac de Sainte-Croix
- et suivant le budget qui pourra être attribué, l'étendre aux zones urbaines comme Digne-les-Bains.

Cette action est complémentaire à une action de la Charte Zéro Plastique prévoyant le marquage au sol d'un message incitatif «*ici commence la mer / la rivière*» devant les avaloirs.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3 000 CENDRIERS DE POCHE

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les particuliers



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Sensibiliser le grand public face aux déchets abandonnés et impactant les espaces naturels et les paysages tels que ceux de nos stations de ski en été dévoilant les déchets abandonnés pendant l'hiver.
- Rappeler que le mégot est tout sauf un déchet anodin. Il est toxique pour nos écosystèmes terrestres et plus particulièrement aquatiques.



LES POINTS DE VIGILANCE

- La gratuité est loin d'être incitative, ainsi les modalités d'opérationnalité de ce projet resteront à définir avec les membres de la Commission consultative du PLPDMA.
- Action qui vise une population qui est présente ponctuellement, voir de passage qu'une seule fois sur le territoire et ne permet pas d'obtenir des résultats localement, ni dans le long terme.
- Un nettoyage nature sous les télésièges chaque printemps et/ou de la communication matérialisée sur panneau ne seraient-ils pas nécessaires au préalable de l'opération «cendrier de poche» pour rendre cette dernière plus efficiente ? Et comment sensibiliser les touristes dans une vision long terme ?



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- De opérations importantes sur les déchets des touristes en stations de ski, également sur les mégots ont été portées dans les Hautes-Alpes. Les contacter pour connaître leur retour d'expérience.
- Une opération de Nettoyage Nature sous les télésièges chaque printemps pourrait déjà sensibiliser les commerçants et la population locale.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- SE RENSEIGNER POUR FAIRE FINANCER LE DISPOSITIF (PAR LA NOUVELLE FILIÈRE REP MISE EN PLACE CETTE ANNÉE OU L'AGENCE DE L'EAU OU LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES BURALISTES).
- ÉVALUER LE NOMBRE DE CENDRIERS DE POCHE À COMMANDER (ESTIMATION DE 3000 CENDRIERS).
- ORGANISER LA DISTRIBUTION DE CENDRIERS DE POCHE AUX ACTEURS DU TOURISME, LES CAMPINGS... POUR QU'ILS PUISSENT LES METTRE À DISPOSITION DE LEUR CLIENTÈLE (EN DÉFINIR LES MODALITÉS).
- VOIR POUR FINANCER DES « BALLOTS BINS » (CENDRIER DE VOTE) SI LE CONCEPT EST JUGÉ INTÉRESSANT.
- COMMUNIQUER SUR LES IMPACTS DES MÉGOTS JETÉS DANS LA NATURE SUR LES PÉRIODES TOURISTIQUES.

ACTION SUPPLÉMENTAIRE : DANS LE CADRE DES JOURNÉES NETTOYAGE NATURE, NOUS POURRONS ENVISAGER L'ORGANISATION DE NETTOYAGE EN APRÈS-SAISON TOURISTIQUE EN STATION DE SKI (SOUS LES TÉLÉSIÈGES + DÉPART DES REMONTÉES MÉCANIQUES) & SUR LES RIVES DU LAC DE SAINTE-CROIX.

LES ÉCO-GARDES DU PARC DU VERDON DISTRIBUENT DES CENDRIERS DE POCHE SUR LES PLAGES DURANT L'ÉTÉ. UN PARTENARIAT EST À METTRE EN PLACE POUR NE PAS FAIRE DE DOUBLON.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
		●	●	●

● Phase de lancement
Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de cendriers de poche distribués.			3 000		
Nombre de communication réalisées sur ce thème			Non déterminé à ce jour		
Tonnage estimé évité /an			0		
Coût évité estimé pour la collectivité			0 €		



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE
TOURISME

COMMUNES P2A



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

0 Kg/Hab./an



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

0 € /an

AXE 7

Asseoir l'éco-exemplarité de la collectivité & des communes
en matière de prévention des déchets



Établir un diagnostic des déchets & des pratiques des services de l'agglomération



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Portant des programmes de prévention et de réduction des déchets, la communauté d'agglomération se doit d'être exemplaire à ce titre. C'est pourquoi, l'objectif de cette action est de réaliser dans un 1^{er} temps un diagnostic déchets interne à PAA qui sera programmé au préalable des actions suivantes :

- 7.2 - Mettre à disposition des agents de l'agglomération les équipements pour trier & réduire leurs déchets
- 7.3 - Développer l'éco-exemplarité de PAA
- 7.4 - Intégrer l'éco-exemplarité dans les politiques d'achats publics

Il s'agira de créer des groupes de travail avec des référents par service pour établir un bilan des pratiques actuelles, des déchets produits et d'identifier les marges de progrès possibles afin d'élaborer ensemble des actions à mettre en oeuvre suivant leurs besoins. Il a été choisi d'organiser un travail en collaboration avec chacun des services et inter-services, ce qui permettra de créer une dynamique plus engagée, pro-active et force de propositions.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL ?

1 DIAGNOSTIC DÉCHETS INTERNE À PAA

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les agents et élus de PAA



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Réduire les déchets au sein des services de PAA et permettre un meilleur tri des déchets recyclables.
- Développer l'éco-exemplarité de la collectivité.
- Rendre la marque éco-responsable de l'Agglomération plus attractive.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Travailler avec des référents de service pro-actifs.
- Manque de disponibilité des agents pour s'impliquer dans ce rôle / sur ce thème.
- Manque d'entrain possible pour s'impliquer en tant que référent.
- Bien préciser que le rôle des référents est de rapporter dans son service les actions à mettre en oeuvre mais l'agent ne doit pas être mis en porte-à-faux avec ses collègues.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

- Implication forte de certains élus sur la prévention et réduction des déchets.
- Implication de tous les services et participation forte du personnel
- Création d'un groupe de travail par service pour disposer de référents de cette démarche et optimiser l'implication de tous les services.
- Portage politique de l'engagement de Provence Alpes Agglomération sur l'éco-exemplarité de la collectivité.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- COMMUNIQUER SUR LA DÉMARCHE & LES OBJECTIFS D'UN DIAGNOSTIC « DÉCHET » AUX ÉLUS COMMUNAUTAIRES ET AU PERSONNEL DE PAA.
- CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL, PAR SERVICE, POUR DISPOSER DE RÉFÉRENTS DANS CETTE DÉMARCHE, EN ÉTABLISSANT UN QUESTIONNAIRE, ADPATÉ PAR SERVICE, DESTINÉ AUX AGENTS SUR LEURS PRATIQUES DE GESTION DES DÉCHETS.
- EN FONCTION DU BILAN DES PRATIQUES DE CHAQUE SERVICE, NOUS DEVONS ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION AVEC LES GROUPES DE TRAVAIL RÉFÉRENTS, AFIN DE PROPOSER LES OUTILS ET BONNES PRATIQUES.
- FAIRE UN SUIVI D'AVANCEMENT DES ACTIONS AVEC LES GROUPES DE TRAVAIL RÉFÉRENTS (1 à 2 FOIS PAR AN) POUR FAIRE PERDURER LA DÉMARCHE.
- & ENFIN COMMUNIQUER CHAQUE ANNÉE SUR LES ACTIONS MISES EN PLACE, AUPRÈS DES ÉLUS, DU PERSONNEL DE PAA ET DES ADMINISTRÉS.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
	●	●		

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
1 diagnostic déchets réalisé en interne			1		
Nombre de réunions de travail organisées			Non déterminé à ce jour		
Nombre d'actions qui seront planifiées			Non déterminé à ce jour		



QUELS PARTENAIRES ?

■



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

NON QUANTIFIABLE



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

NON QUANTIFIABLE

Mettre à disposition des agents de l'agglomération les équipements pour trier & réduire leurs déchets



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Dans la démarche globale de ce Programme de Prévention, PAA souhaite s'engager fermement dans des actions de prévention des déchets au sein de ses services. À partir des diagnostics déchets et des plans d'actions de préventions / réduction à mettre en œuvre au sein de chaque service de PAA, l'objectif de cette action est de regrouper l'ensemble des besoins matériels de chaque service. Cette phase d'équipements des bâtiments, locaux de la collectivité devra s'accompagner d'une communication de sensibilisation auprès de l'ensemble du personnel de PAA, sur les nouveaux dispositifs que la collectivité leur mettra à disposition (gourdes, carafes, poubelles de tri, composteurs...).

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les agents et les élus de PAA



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Montrer que la collectivité s'applique à elle-même les efforts qu'elle demande aux usagers
- Impliquer tous les services
- Centraliser la commande des équipements / matériels nécessaires
- Poursuivre la sensibilisation (après l'action de Diagnostic Déchet) auprès des agents et des élus communautaires sur l'implication de PAA dans des actions éco-exemplaires de prévention et réduction des déchets
- Réduire les quantités de DMA



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

TOUS LES BÂTIMENTS DOIVENT ÊTRE ÉQUIPÉS :

- D'UNE SOLUTION DE TRI DES RECYCLABLES
- D'UNE SOLUTION DE TRI DES BIODÉCHETS
- D'UNE SOLUTION DE TRI POUR LES CARTONS SI LA COLLECTE LE PERMET
- D'UNE SOLUTION DE COLLECTE DES DÉCHETS DE BUREAUTIQUE



LES POINTS DE VIGILANCE

- Soit prévoir dans les fiches de poste des agents d'entretien, l'intégration des missions de dépôt des déchets recyclables aux PAV, soit demander aux agents de se charger eux-même d'amener leurs déchets recyclables au PAV.
- Garantir le broyat aux composteurs qui seront installés par bâtiment.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- Travailler en collaboration avec l'agent référent à l'Économie Circulaire - Mathilde Jimenez pour des actions communes.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- FAIRE UN INVENTAIRE DES BESOINS MATÉRIELS, D'ÉQUIPEMENTS POUR CHAQUE SERVICE DE P2A :
 - > EN CORBEILLES DE RECYCLAGE (PRÉ-COLLECTE À INTÉGRER DANS LES MISSIONS DES AGENTS D'ENTRETIEN),
 - > EN COMPOSTEURS (DÉPLOYER UN PROTOCOLE TECHNIQUE D'INSTALLATION),
 - > EN MATÉRIELS ZÉRO DÉCHET & SI POSSIBLE SANS PLASTIQUE (ESSUIE-MAINS LAVABLES, CARAFES D'EAU, ÉCO-CUP (OU TASSES ACHETÉES EN RESSOURCERIE) POUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS / LOCAUX, ...),
 - > VOIR D'AUTRES IDÉES À DÉFINIR SELON LES BESOIN DES SERVICES.
- ÉQUIPER CHAQUE BATIMENT / LOCAUX & ENGAGER EN PARALLÈLE UNE COMMUNICATION AUPRÈS DE L'ENSEMBLE DES AGENTS & DES ÉLUS.
- FAIRE RETIRER LA DÉLIVRANCE AUTOMATIQUE DE GOBELET PLASTIQUE DES DISTRIBUTEURS DE BOISSON.
- COMMUNIQUER EN INTERNE (DANS LA LETTRE DE P2A) ET EN EXTERNE, SUR CETTE OPÉRATION.
- ÉVALUER L'IMPACT DE CES ACTIONS & FAIRE PERDURER LA DÉMARCHE.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
	●	●		

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

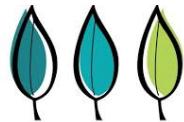
	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de flux de déchets équipés par une pré-collecte séparée					
Nombre d'équipements mis en place / taux d'équipement					
Nombre d'agents et élus ciblés par ses équipements					
Nombre de communications publiées pour informer en interne sur l'installation de ces équipements					
Tonnage estimé évité / an					
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement pour les OMr)					

Non déterminés > ces indicateurs dépendront des résultats du diagnostic Déchets (Cf. ACTION 7.1)



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



SYDEVOM



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

NON ÉVALUÉ :
DÉPRENDRA DU DIAGNOSTIC
DÉCHETS (ACTION 7.1)



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

NON ÉVALUÉ :
DÉPRENDRA DU DIAGNOSTIC
DÉCHETS (ACTION 7.1)

Développer l'éco-exemplarité de l'agglomération



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Dans la démarche globale d'un Programme de Prévention (PLP), il est indispensable que P2A s'engage fermement dans des actions de prévention des déchets au sein de ses services, afin de montrer l'exemple, de valider et de crédibiliser la démarche auprès des habitants. Un certain nombre d'actions à cet égard ont déjà été initiées dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET). De fait, la collectivité devra dans cet objectif, prioriser les actions à mettre en œuvre, intégrer notamment la sensibilisation de ses agents et des élus, ainsi qu'évaluer l'efficacité et l'impact des actions définies.



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Montrer que la collectivité s'applique à elle-même les efforts qu'elle demande aux usagers.
- Sensibiliser les agents et les élus à la thématique et aux actions portées par PAA dans le domaine.
- Impliquer tous les services.
- Réduire les déchets générés dans les différents services.
- Maîtriser les finances publiques.
- Cette action est continue, et son objectif à terme sera de mettre en place un suivi de l'opérationnalité de l'ensemble des sous-actions.
- Enfin, il sera prévu de communiquer sur ces résultats.



LES POINTS DE VIGILANCE

- La réussite de l'opération réside essentiellement dans la sensibilisation des agents, leur implication et l'accompagnement à la mise en place des nouveaux gestes.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- Des actions sur l'éco-exemplarité ont déjà été initiées dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET), telle que l'achat de gourdes inox pour les élus pour l'organisation des conseils d'agglomération, et des bureaux qui généraient jusqu'à présent plus de 16 Kg de plastique par an.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

RÉDUIRE DE **3%**
LES ORDURES MÉNAGÈRES

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Personnel de P2A
- Les élus communautaires



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- MONTER UN GROUPE DE TRAVAIL POUR RÉALISER ET SUIVRE LE DÉROULEMENT DES ACTIONS ENVISAGÉES PAR LA COLLECTIVITÉ.
- COMMUNIQUER EN INTERNE SUR LES GESTES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS VIA DIFFÉRENTS CANAUX (MAG. P2A, MAIL...) EX : OPTIMISER LES IMPRESSIONS, SUR LA VAISSELLE RéUTILISABLE, RECYCLER SES DÉCHETS & COMPOSTER SES BIODÉCHETS...).
- COMMUNIQUER EN INTERNE ET EN EXTERNE SUR LES INITIATIVES ENGAGÉES.
- FAIRE UN SUIVI D'AVANCEMENT DES ACTIONS AVEC LES GROUPES DE TRAVAIL RÉFÉRENTS (1 FOIS PAR AN) POUR FAIRE PERDURER LA DÉMARCHE.
- & ENFIN COMMUNIQUER CHAQUE ANNÉE SUR LES ACTIONS MISES EN PLACE, AUPRÈS DES ÉLUS, DU PERSONNEL DE P2A ET DES ADMINISTRÉS.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
	●	●	●	

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
% de réduction des OMr			-1%	-2%	-3%
Nombre d'informations transmises au personnel et élus (plaquette, lettre interne, article journal interne, mail ...)			Non déterminé à ce jour		
Nombre d'actions mises en place			Non déterminé à ce jour > cet indicateur dépendra des résultats du diagnostic Déchets (Cf. ACTION 7.1)		
Nombre d'agents & élus ciblés par ces actions			Non évalué à ce jour		
Tonnage estimé évité /an			151	352	453
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)			32 758 €	72 159 €	119 107 €



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



SYDEVOM



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

9.56 Kg/Hab./an
soit **453 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

163 037 € /an

Intégrer l'éco-exemplarité dans les politiques d'achats publics et marchés publics



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

L'éco-exemplarité de la collectivité passe par ses pratiques d'achats, c'est pourquoi PAA devra envisager de travailler sur l'intégration de la prévention dans la commande publique et plus largement la place donnée au développement durable dans les achats publics. En effet, le code des marchés publics oblige les acheteurs publics à intégrer des objectifs et des critères de développement durable, d'économie circulaire et d'Économie Sociale & Solidaire dans les cahiers des charges soumis aux fournisseurs, et ce quel que soit le type d'achats (travaux, fournitures et services).

La loi de transition énergétique oblige la réduction des consommations de papier, l'usage de papier recyclé, l'achat de véhicules à faibles émissions, la construction de bâtiments exemplaires. L'article 86 de la loi Grenelle 2 ordonne aussi l'intégration d'une analyse des coûts collectifs des pollutions et nuisances et des avantages induits pour la collectivité dans les études d'impact, ainsi qu'une évaluation des consommations énergétiques résultant de l'exploitation du projet. Dans ce contexte, l'engagement de P2A d'intégrer des critères d'économie circulaire et de réduction des déchets dans sa politique de commande publique est à cet égard très important, et il s'agira dans cette action de mobiliser les élus et le personnel concerné.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

RÉDUIRE DE **3%**
LES ORDURES MÉNAGÈRES

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Personnel de P2A
- Les élus communautaires



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Sensibiliser les élus sur la commande publique responsable.
- Répondre aux obligations réglementaires sur la commande publique responsable (en termes d'Économie Circulaire et d'Économie Sociale & Solidaire).
- Développer et systématiser la commande publique responsable
- L'engagement de PAA à cet égard permettra d'asseoir son éco-exemplarité et pourra inciter d'autres acteurs publics à tendre dans cette démarche.
- Envisager de mutualiser certains achats publics entre les différents acteurs publics.



LES POINTS DE VIGILANCE

- La mise en place de clauses dans un marché public ne garantit pas de leur application : derrière chaque clause, un moyen d'évaluation doit être imaginé et traduit sous forme de pénalité/moyen de contrôle.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- Implication des élus communautaires et de personnel concerné par les commandes publiques.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

PHASE DE MISE EN OEUVRE

- CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL AVEC LES SERVICES FINANCES ET MARCHÉ PUBLIC.
- DIAGNOSTIQUER LES DÉCHETS PRODUITS PAR LA COLLECTIVITÉ & FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX DE LA COMMANDE PUBLIQUE.
- DÉFINIR DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET À L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE DANS LES CHOIX D'ACHATS, DANS LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES & LES CONDITIONS D'EXÉCUTION D'UN MARCHÉ.
- SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES AGENTS DE P2A CONCERNÉS & DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES AUX ENJEUX DE LA POLITIQUE D'ACHATS DURABLES.
- COMMUNIQUER SUR LES INITIATIVES.
- & ENFIN FAIRE PERDURER LA DÉMARCHE DE LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
% de réduction des OMr			-1%	-2%	-3%
Nombre de critères intégrés					
Nombre de commandes publiques responsables établit					
Part des marchés publics intégrant des clauses environnementales supérieures ou égales à 20 points dans la notation	Non déterminés à ce jour				
Tonnage estimé évité /an			151	352	453
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)			32 758 €	72 159 €	119 107 €



QUELS PARTENAIRES ?

- SERVICE MARCHÉS PUBLICS
- SERVICE FINANCES
- SERVICE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- COMMUNES P2A



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

9.56 Kg/Hab./an
soit **453 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

163 037 € /an

Inciter les communes à développer l'éco-exemplarité



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Quelques communes de P2A sont très engagées sur la réduction et prévention des déchets, et dont certaines ont décidé de porter elles-mêmes des actions à cet égard. L'objectif dans ce plan de prévention est d'encourager davantage de communes dans cette démarche et promouvoir celles déjà impliquées, afin que les communes soient également perçues comme des acteurs crédibles et clés auprès de leurs habitants et des professionnels.

L'opération consisterait à proposer une charte d'éco-exemplarité aux 46 communes de Provence Alpes Agglomération afin d'améliorer leurs pratiques et ainsi réduire leur production de déchets dans leurs services aux usagers et fonctionnement interne. Cette charte pourra être un outil permettant aux communes de réaliser des actions précises afin de réduire leurs déchets de façon pérenne. Une fois engagée, P2A souhaiterait attribuer un label reflétant l'importance de leur engagement et les promouvoir dans leurs actions de communication.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

RÉDUIRE DE **1%**

LES ORDURES MÉNAGÈRES

POUR QUEL(S) PUBLIC(S)

- Les communes adhérentes : les élus, les équipes municipales & les administrés



OBJECTIFS RECHERCHÉS

- Sensibiliser les élus et les agents des mairies à la prévention des déchets.
- Inciter les mairies à s'appliquer à elle-même les efforts qu'elle demande aux usagers.
- Encourager les administrés par une dynamique collective portée par leur commune sur la réduction des déchets.
- Réduire les quantités de DMA.
- Inciter les communes à une meilleure maîtrise de leurs finances publiques.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Difficulté de faire engager certaines communes à la prévention des déchets.
- Même si certaines communes peuvent être convaincues de la démarche, une des difficultés rencontrées dans cette action, peut venir de la non-appropriation dans le long terme de changement d'habitude.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION ?

- Des communes de PAA sont déjà exemplaire à cet égard et peuvent ainsi constituer des communes « vitrine ».



QUELS PARTENAIRES ?





LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

PHASE DE MISE EN OEUVRE

CRÉER UNE CHARTE « COMMUNE ÉCO-EXEMPLAIRE » À DESTINATION DES ÉLUS & AGENTS DES 46 COMMUNES DE P2A. L'OBJECTIF EST DE :

- DÉCLINER CETTE CHARTE PAR NIVEAUX D'ENGAGEMENTS & DE PROPOSER DES ENGAGEMENTS,

AVEC DES CHAMPS LIBRES, POUR LES COMMUNES QUI ONT LEURS PROPRES INITIATIVES.

- *LES ÉTAPES QUI SUVENT SONT DE :*

- COMMUNIQUER CETTE CHARTE AUPRÈS DES ÉLUS DES 46 COMMUNES DE P2A.*

& DES ADMINISTRÉS.

- FAIRE UN SUIVI DES COMMUNES ENGAGÉES (1 fois par an) DANS LEUR DÉMARCHE :

ÉCHANGER SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES ENGAGEMENTS & ACCOMPAGNER LES ÉLUS & LES ÉQUIPES MUNICIPALES SUR LA MÉTHODOLOGIE MISE EN PLACE.

- PROMOUVOIR & FAIRE PERDURER LA DÉMARCHE

- PROMOUVOIR LA CHARTE ZÉRO PLASTIQUE AUPRÈS DES COMMUNES QUI SOUHAITENT

S'ENGAGER.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
	●	●	●	

- *Phase de lancement*
- *Suivi / continuité de l'action*



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
% de réduction des OMr			-0.3%	-0.6%	-1%
Nombre de communes signataires					
Nombre d'actions mises en place			Non déterminé à ce jour		
Tonnage estimé évité /an			45	91	151
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)			9 827 €	21 648 €	39 702 €



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

3.19 Kg/Hab./an
soit **151 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

54 346 € /an

Opération test « couches lavables » dans une crèche de l'agglomération



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Les textiles sanitaires pour les enfants (couches) représentent 13 % des OM_R et ne peuvent faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage). Comme les alternatives lavables existent et se démocratisent progressivement, Provence Alpes Agglomération propose d'accompagner 2 crèches dont elle a la gouvernance par des expérimentations de kit de couches lavables destinées aux parents volontaires.

La promotion de leur usage doit passer par les professionnels de santé et de petite enfance. Ces professionnels doivent être accompagnés pour ensuite accompagner les foyers. Afin de faciliter la pratique, les parents décident de passer aux couches lavables doivent pouvoir le faire sans encombre en trouvant appui sur le personnel de crèche.

Au vu de la demande croissante et de la pluralité des intérêts du prêt de ces kits de couches lavables (santé, financier, etc.), nous estimons que ce projet devrait susciter de l'intérêt et la volonté d'expérimentation de la part des parents.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

KIT DE COUCHES LAVABLES
POUR **70** BERCEAUX

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Le personnel de la crèche
- Les particuliers (parents)



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Limiter la quantité de déchets résiduels produite.
- Faire monter en compétence les acteurs de la petite enfance et du soin à la personne sur le sujet des changes lavables.
- Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets.
- Réduire les textiles sanitaires générés sur le territoire.
- Réduire les coûts pour les foyers.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Nécessiter de lever les obstacles pour les parents décident de passer aux couches lavables.
- Développer un discours pluridisciplinaire (financier, santé etc.).



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- De nombreuses collectivités disposent de retours d'expériences, d'un savoir-faire dans la sensibilisation aux couches lavables.
- Démarrer une opération test afin de disposer de notre propre expérience sur le sujet afin de voir si à terme elle pourra être reproductive.
- Accentuer le discours pour sensibiliser les parents sur l'intérêt financier des couches lavables.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

PHASE DE MISE EN OEUVRE :

- RENCONTRER LE PERSONNEL DE 2 CRÈCHES VOLONTAIRES DE P2A (Crèche Les Canaillous sur Volonne + 1 à Digne-les-Bains) POUR PRÉSENTER L'OPÉRATION ET SENSIBILISER LE PERSONNEL.
- TROUVER UNE STRUCTURE S'OCCUPANT DU LAVAGE DE CHANGES & ORGANISER LA LOGISTIQUE.
- PROPOSER UNE RÉUNION D'INFORMATION SUR CETTE OPÉRATION TEST POUR SENSIBILISER LES PARENTS SUR LES AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX, SANITAIRES ET ÉCONOMIQUES DES COUCHES LAVABLES.
- EN FONCTION DU NOMBRE DE PARENTS VOLONTAIRES, COMMANDER DES KITS DE COUCHES LAVABLES.
- PROPOSER UN ATELIER POUR LE PERSONNEL.
- ÉVALUER LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET LA REPRODUCTIBILITÉ DE L'OPÉRATION.
- PROMOUVOIR & FAIRE PERDURER LA DÉMARCHE.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
			●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de crèches accompagnées				1	1
Nombre d'enfants concernés / ou de kits				21	70
Nombre de personnes sensibilisées (particuliers + professionnels)				Non déterminé à ce jour	
Nombre d'ateliers de sensibilisation aux alternatives aux textiles sanitaires jetables.				2 à 3	
Tonnage estimé évité /an				4.5	15
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)				1 076 €	3 945 €



QUELS PARTENAIRES ?

2 CRÈCHES DE P2A

1 ACTEUR LOCAL POUR
L'ANIMATION SUR LES
COUCHES LAVABLES



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

0.31 Kg/Hab./an
15 tonnes/an
soit



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

5 292€ /an

AXE 8

Déployer la communication
et assurer la visibilité de P2A et des acteurs
en matière de prévention des déchets



Mettre en place un plan de communication annuel



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Disposant de peu de moyens humains sur la prévention des déchets et l'optimisation du Service, la communication est un volet qui n'a pu être jusqu'à présent, suffisamment développé. Pourtant la communication représente sur un outil stratégique incontournable de prévention pour les usagers du territoire. Jusqu'à présent, la communication réalisée a été faite de façon ponctuelle, sans être intégrée dans un plan défini au préalable, ni inscrit dans une stratégie à long terme. Le manque de communication jusqu'à 2022 est une lacune au sein de notre service, c'est pour cette raison que la majorité des actions définies dans ce plan de prévention relève de ce volet.

L'objectif de cette action est donc d'établir chaque année, en partenariat avec le service de Communication interne, un plan de communication, d'en assurer le suivi et le bilan. La construction annuelle et le suivi régulier d'un plan de communication sera pertinent afin que celui-ci réponde aux besoins du Service Déchets et aux actions qui seront menées de l'année à venir.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Cf. OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE CHAQUE ACTION RÉFÉRENTE

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Tout public



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Pour faire évoluer les comportements du quotidien des usagers du territoire dans la gestion de leurs déchets.
- Assoir l'image de PAA dans la prévention des déchets.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Manque de temps en interne sur ce sujet.
- Faible fréquence de publications pour certains canaux où il est nécessaire d'y consacrer du temps tels que les réseaux sociaux.
- Messages et outils à bien adapter suivant les publics ciblés.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- Nombreux outils déjà disponibles depuis le programme TZDG mais dont la refonte est à prévoir.
- Moyens humains : agents autonomes au sein du Service pouvant assurer ses missions de communication (attention, quant au faible temps disponible).
- S'appuyer sur les communes et les partenaires du territoire comme relais de communication.
- Diversité des canaux de diffusion.
- Le budget dédié à ce volet doit être suffisant pour constituer un levier de réduction auprès des usagers.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DE COMMUNICATION DE L'AGGLOMERATION, LES ÉTAPES DE CETTE ACTION SONT :

- D'INVENTORIER LES OUTILS EXISTANTS & IDENTIFIER LES RELAIS.
- DE CONSTRUIRE UN PLAN DE COMMUNICATION ET UN BUDGET ANNUEL :
 - EN IDENTIFIANT LES THÈMES PRIORITAIRES,
 - EN ÉLABORANT UN CALENDRIER ANNUEL DES THÈMES À ABORDER EN TENANT COMPTE DE LA SAISONNALITÉ DE CERTAINS SUJETS (EXEMPLE : DÉCHETS VERTS : TAILLE OU TONTE / VACANCES, PIQUE-NIQUE / RENTRÉE SCOLAIRE / BLACK FRIDAY / NOËL ...),
 - EN PRIORISANT LES OBJECTIFS SUIVANTS LES CIBLES,
 - EN CRÉANT UNE COMMUNICATION SIMPLE, PERCUTANTE & PÉDAGOGIQUE. POUR CELA, IL S'AGIRA :
 - > DE DÉFINIR UN SLOGAN ACCROCHEUR
 - > D'AVOIR UNE COMMUNICATION VISUELLE, ACCESSIBLE AU GRAND PUBLIC, EMPLOYANT DES MESSAGES SIMPLES.
 - > D'UTILISER LES CHIFFRES : COÛTS, TONNAGES, ETC.
- D'ACTUALISER LES SUPPORTS EXISTANTS & D'EN CRÉER DE NOUVEAUX.
- DE SUIVRE & D'ÉVALUER LES ACTIONS DE L'ANNÉE EN COURS POUR ÉTABLIR LE PLAN & LE BUDGET DE L'ANNÉE SUIVANTE.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Réalisation d'un plan de communication annuel	1	1	1	1	1
Nombre d'outils de communication diffusés					
Nombre de publications sur les réseaux sociaux					Non déterminés à ce jour
Nombre d'articles dans les bulletins municipaux					
Tonnage estimé évité /an		300	500	700	879
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)		59 100 €	108 500 €	167 300 €	231 177 €



QUELS PARTENAIRES ?

SERVICE
COMMUNICATION



SYDEVOM



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

18.55 Kg/Hab./an
soit **879 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

276 106 € /an

Organiser une action pour la semaine européenne de réduction des déchets



QUEL EST LE CONTEXTE ACTUEL ?

Pour sensibiliser la réduction des déchets, chaque année, un évènement appelé Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est organisé partout en Europe. L'évènement se déroule souvent pendant la dernière semaine de novembre, samedi et dimanche inclus, et dure neuf jours. Provence Alpes Agglomération souhaite participer à cet évènement européen, qui chaque année est l'occasion, de communiquer sur des gestes à adopter, de proposer des jeux-concours voir d'organiser un évènement. Chaque année, la SERD est centrée sur un thème spécifique mais il est possible de cibler nos thématiques prioritaires et en définir en amont le format.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

3% DE FOYERS SUPPLÉMENTAIRES S'ENGAGENT DANS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

POUR QUEL(S) PUBLIC(S) ?

- Les particuliers



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Promouvoir des actions de réduction des déchets.
- Mettre en évidence le travail accompli par les divers acteurs locaux.
- Faire connaître les stratégies de réduction des déchets de PAA.



LES POINTS DE VIGILANCE

- Définir en amont un budget annuel pour l'initiative que l'on souhaite porter pour la SERD.
- Préparer en avance cette action.
- Vis-à-vis des sollicitations de nos partenaires pour créer une action collective, définir en interne en amont notre (nos) objectif(s) attendu(s) de cet évènement.
- Disposer d'une communication large de la SERD pour organiser notre propre évènement / action.



OPPORTUNITÉS / COMMENT FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION ?

- Évènement durant plusieurs jours, offrant la possibilité de créer une communication / un évènement étalé sur ce laps de temps.



LES ÉTAPES CLÉS DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

IL S'AGIRA DE SUIVRE CETTE PLANIFICATION ANNUELLE :

AU 1er TRIMESTRE :

- VOIR QUELLE EST LA THÉMATIQUE PHARE DE L'ANNÉE DE LA SERD.
- DÉFINIR NOTRE (NOS) OBJECTIF(S) ATTENDU(S) DE CET ÉVÈNEMENT,
- DÉFINIR LE FORMAT DE L'ACTION (CAMPAGNE DE COMMUNICATION, ÉVÈNEMENT GRAND PUBLIC, JEU-CONCOURS GRAND PUBLIC / SCOLAIRES, ...).
- & ENFIN DÉFINIR LE BUDGET.

AUX TRIMESTRES 3 & 4 (SEPTEMBRE / OCTOBRE)

- PLANIFIER L'ORGANISATION DE CETTE ACTION.

AU TRIMESTRE 4 (OCTOBRE / NOVEMBRE)

- PRÉVOIR L'ÉLABORATION & LA DIFFUSION DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION, SUIVANT LE FORMAT DE L'ACTION.

AU TRIMESTRE 4 (DÉCEMBRE) :

- PRÉVOIR UNE COMMUNICATION AVEC UN RETOUR EN IMAGE DE L'ACTION.
- & FAIRE UN BILAN DE L'ACTION.

PLANIFICATION DE L'ACTION

2022	2023	2024	2025	2026
●	●	●	●	●

- Phase de lancement
- Suivi / continuité de l'action



SUIVI DES INDICATEURS

	2022	2023	2024	2025	2026
Réalisation d'une action pour la SERD	1	1	1	1	1
% de la population adoptant de nouvelles habitudes			+1%	+2%	+3%
Tonnage évité /an			46	91	137
Coût évité estimé pour la collectivité (tenant compte de l'évolution de la TGAP et des coûts de traitement)			9 982 €	21 749 €	36 031 €



QUELS PARTENAIRES ?

POSSIBLE AVEC L'ENSEMBLE
DE NOS PARTENAIRES



LE POTENTIEL DE RÉDUCTION

2.89 Kg/Hab./an
soit **137 tonnes/an**



LE COÛT ÉVITÉ (SUR LE MOYEN TERME)

49 266€ /an



CONTACT

4 RUE KLEIN
04000 DIGNE-LES-BAINS

04 92 32 05 05

CONTACT@PROVENCEALPESAGGLO.FR
WWW.PROVENCEALPESAGGLO.FR

ANNEXE 1 Données population des communes de Provence-Alpes Agglomération

	Nom	Superficie (km2)	Population					B A S S I N +	Nom	Superficie (km2)	Population					B A S S I N +
			municipale (1er janvier 2015 INSEE)	municipale (1er janvier 2018 INSEE)	municipale (1er janvier 2019 INSEE)	municipale (1er janvier 2020 INSEE)	municipale (1er janvier 2021 INSEE)				municipale (1er janvier 2018 INSEE)	municipale (1er janvier 2019 INSEE)	municipale (1er janvier 2020 INSEE)	municipale (1er janvier 2021 INSEE)		
	Château-Arnoux-Saint-Auban	18,34		5 184	5 139	5 139			Auzet	34,53		98	98	98		
	L'Escale	20,36		1 408	1 389	1 389			Barles	59,05		138	134	134		
	Ganagobie	10,5		85	96	96			Montclar	23,38		414	414	414		
	Malijai	26,56		1 987	1 975	1 975			Saint-Martin-lès-Seyne	12,27		13	14	14		
	Malefougasse-Augès	19,71		326	327	327			Selonnet	29,55		429	464	464		
	Les Mées	65,4		3 664	3 735	3 735			Seyne	84,27		1360	1362	1362		
	Peyruis	23,23		2 849	2 858	2 858			Verdaches	22,92		63	59	59		
	Volonne	24,61		1 659	1 650	1 650			Le Vernet	23,05		130	129	129		
			TOTAL	17 162	17 169	17 169	17 094			TOTAL		2 645	2 674	2 674	2 688	
	Nom	Superficie (km2)	Population					B A S S I N +	Nom	Superficie (km2)	Population					B A S S I N +
			municipale (1er janvier 2015 INSEE) > Com. Com. Haute-Bleone	municipale (1er janvier 2018 INSEE)	municipale (1er janvier 2019 INSEE)	municipale (1er janvier 2020 INSEE)	municipale (1er janvier 2021 INSEE)				municipale (1er janvier 2018 INSEE)	municipale (1er janvier 2019 INSEE)	municipale (1er janvier 2020 INSEE)	municipale (1er janvier 2021 INSEE)		
Partie CCABV	Digne-les-Bains	117,07	16 886	16 246	16 450	16 450	16 333	B A S S I N +	Beynes	41,24	125	126	125	125		B A S S I N +
	Aiglun	14,89	1 314	1 384	1 440	1 440			Bras-d'Asse	26,1	569	580	568	568		
	Champtercier	18,31	783	792	844	844			Châteauredon	10,53	82	71	73	73		
	Entrages	22,61	115	108	104	104			Estoublon	33,85	483	480	486	486		
	Marcoux	32,17	517	499	464	464			Majastres	29,85	2	3	4	4		
	Mézel	21,36	700	662	656	656			Moustiers-Sainte-Marie	87,97	711	693	709	709		
	La Robine-sur-Galabre	45,91	323	312	299	299			Sainte-Croix-du-Verdon	13,7	123	120	119	119		
									Saint-Jeanнет	21,14	58	63	54	54		
CC. Duyes et Bléone	Barras	20,8		135	142	142		D I G N E - L E S - B A I N S	Saint-Julien-d'Asse	25,6	190	196	212	212		D I G N E - L E S - B A I N S
	Le Castellard-Mélan	25,74		65	64	64			Saint-Jurs	33,59	150	139	138	138		
	Le Chaffaut-Saint-Jurson	36,2		693	689	689				TOTAL	2 493	2 471	2 488	2 488	2 410	
	Hauter-Duyes	22,84		42	43	43										
	Mallemoisson	6,04		1 044	1 046	1 046										
	Mirabeau	18,22		510	511	511										
	Thoard	43,69		723	723	723										
	Archail	12,99		16	15	15										
CC. Haute-Bleone	Beaujeu	45,68		137	130	130										
	Le Brusquet	22,25		966	958	958										
	Draix	23,04		113	115	115										
	La Javie	37,27		391	404	404										
	Prads-Haute-Bleone	165,64		186	182	182										
		SOUS-TOTAL Partie CCABV	20 638													
		SOUS-TOTAL Com. Com Haute-Bleone														
		TOTAL	25 024	25 289	25 289	25 190										

ANNEXE 2 Tonnages collectés en déchèteries en 2015 > données de référence

BASSIN DE COLLECTE	QUANTITÉ COLLECTÉE (TONNES)					TOTAL PAA	2015					TOTAL PAA
	BASSIN DE DIGNE-LES-BAINS	BASSIN DE SEYNE	BASSIN DE CASA	BASSIN DE BRAS D'ASSE			BASSIN DE DIGNE-LES-BAINS	BASSIN DE SEYNE	BASSIN DE CASA	BASSIN DE BRAS D'ASSE		
TOTAL DÉCHÈTERIES	3 821,63	711,13	4 715,86	231,73	9 480,35		148,75	251,28	279,54	92,95	200,44	
DECHETS VERTS	1 087,63	43,00	1 250,04	38*	2 417,98		42,33	15,09	74,10	15,09	51,12	
GRAVATS	806,62	89*	1 507,22	78*	2 480,96		31,40	31,40	89,34	31,40	52,45	
TOUT-VENANT	684,55	239,50	803,87	52,59	1 780,51		26,64	84,63	47,65	21,10	37,64	
PAPIER	80,65		18,17		98,82		3,14	0,00	1,08	0,00	2,09	
PNEUMATIQUE	18,23		28,33		46,56		0,71	0,00	1,68	0,00	0,98	
MOBILIER			13,48		13,48		0,00	0,00	0,80	0,00	0,29	
MÉTAUX	280,97	88,42	243,92		613,31		10,94	31,24	14,46	0,00	12,97	
CARTONS	164,86	58,20	111,79		334,85		6,42	20,57	6,63	0,00	7,08	
PLACOPLATRE			3,65		3,65		0,00	0,00	0,22	0,00	0,08	
BOIS	511,75	142,20	497,88	63,25	1 215,08		19,92	50,25	29,51	25,37	25,69	
DEEE	175,10	48,70	192,99		416,80		6,82	17,21	11,44	0,00	8,81	
AMPOULES / NÉONs	NC	NC	NC		0,40		0,00	0,00	0,02	0,00	0,01	
DDS	7,48	2,56	36,57		46,61		0,29	0,90	2,17	0,00	0,99	
CAPSULES NESPRESSO			3,54		3,54		0,00	0,00	0,21	0,00	0,07	
HUILES DE VIDANGE	2,43	NC	NC		2,43		0,09	0,00	0,00	0,00	0,05	
PILES & BATTERIES	1,36	NC	4,02		5,38		0,05	0,00	0,24	0,00	0,11	

(*) Ces flux ont fait l'objet d'une estimation ou d'un calcul; NC : flux pour lesquels aucune donnée n'a pu être retrouvée